ORDO

DIVINI OFF. RECIT. ET MISS. CELEBR.

JUXTA VETER. ET ADHUC COMMUNIOR. DIŒCESIS USUM,

MANDATO ILLUSTRISS. ET REVERENDISS.

D. D. J. M. Dominici

DE POULPIQUET DE BRESCANVEL,

CORISOPITENSIS EPISCOPI,

PRO ANNO M. DCCC. XXXVII EDITUS.

Quem etiam, ejusdem jussu, observent, in publico quidem Officio per omnia, in Missis autem privatis quoad solum ornamentorum colorem, illi numero pauciores qui novo Brev. jam utuntur: præcepto de generali hujus adhibitione prorogato, solutâque omnibus alterutriusque Breviarii recitandi optione, usque ad primum diem anni 1838 exclusivè.

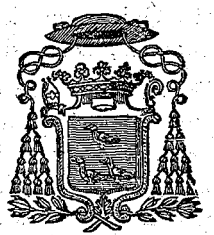

CORISOPITI,

APUD E. BLOT, TYPOGRAPHUM.

Proximé sequitur novus Ordo, numeris omnibus absolutus. Prælo nimirum ante subjectus erat, quàm ad nostros concinnandos libros obstrictus opifex, vir aliàs egregius, hos in præfixum diem verbo et litteris pro certo polliceri destitisset.

Ordines autem duo conjungendi videbantur, non solùm in eorum gratiam qui novo Brev. nunc ipsum gaudent, sed etiam ut tempore urgente, citiùs alter imprimeretur, alter, primùm descriptus, plurium subjiceretur examini: tum ut qui diversa post intervalla novum Brev. reciperent, illo procliviùs uterentur; et alia propter motiva, v. g. ut omnes jam viderent Breviario quidem Missalia minùs expeditè, Gradualia verò et Antiphonaria facillimè posse accommodari.

Jam hæc graviora. Cavendum scilicet ne in aliquam fraudem iterum illiciamur. Ideo si pluribus ex illis qui Brev. contecta corio *gaufré* petierunt, commutatio non displiceat; horum Brev. loco ducenta vel trecenta alia corio vitulino *porphyre*, æqualis pretii nec inferioris ut nunc videtur valoris, convestienda Parisiis D. D. Episcopus fortè curabit. Quicumque huic proposito ante Pascha non reclamaverit, consensisse censebitur.

Insuper optat D. D. Episcopus et hortatur, ut 1.° Breviarium acceptum singuli quantociùs solvant; 2.° qui Brev. Bresti compacta recepturi sunt, horum pretium (quantùm honestâ quâvis inductâ causâ fieri poterit) opifici, qui jam debitor est, non tradant, sed illud integrum ad majus Seminarium directè transmittant; 3.° qui ibidem numeratâ pecuniâ Brev. jam emerunt aut in futurum ement, dati pretii chirographum exigant.

TABLE DU TEMPS.

Nombre d'Or..... 14.	Lettre Dominicale..... A.
Epacte..... XXIII.	Lettre du Martyrologe.... D.
Indiction..... 10.	

FÊTES MOBILES.

Dimanches après l'Epiphanie. 2.	Pentecôte..... 14 Mai.
Mercredi des Cendres. 8 Févr.	Fête-Dieu..... 25 Mai.
Pâque..... 26 Mars.	Dim. après la Pentecôte.. 28.
Ascension..... 4 Mai.	I Dim. de l'Avent... 3 Déc.

Quatre-Temps : 15, 17, 18 Février, 17, 19, 20 Mai; 20, 22, 23 Septembre et Décembre.

La Célébration des Mariages commence le 7 Janvier et le 3 Avril; finit le 7 Février et le 2 Décembre.

RETRAITES.

A Lesneven,	A Quimperlé,
Pour les Hommes.	*Pour les Hommes.*
R. bretonne, Samedi 11 Février.	R. bretonne, Samedi 20 Mai.
Id. *id.* 20 Mai.	*Id.* *id.* 14 Octobr.
Pour les Femmes.	*Pour les Femmes.*
R. française, Mardi 18 Juillet.	R. française, Mardi 22 Août.
— bretonne, Samedi 8 Avril.	— bretonne, Samedi 18 Février.
Id. *id.* 10 Juin.	*Id.* *id.* 1 Juillet.
Id. *id.* 14 Octobre.	Chaque Retraite commence le soir des jours indiqués.
Id. pour les Sœurs, Samedi, 16 Septembre.	

Monseigneur recommande à MM. les Recteurs de faire sentir aux Fidèles combien il importe de vaquer aux saints exercices de la Retraite; de publier le Tableau ci-joint le premier Dimanche de l'année; et d'annoncer au Prône chaque Retraite en particulier, quinze jours d'avance.

EXTRAIT DES RUBRIQUES GÉNÉRALES.

POUR L'OFFICE.

I. La manière de commencer Matines et les autres Heures; les Absolutions et les Bénédictions, le Cantique *Benedictus*, les Hym. pour Prime, Tierce, etc. les Prières, les Suffrages, se trouvent dans l'*Ordinaire* du Bréviaire, à la suite du Psautier.

Dans les Fêtes du rit *Double* et au-dessus, à l'Office de la nuit, on dit deux fois l'Invitatoire au commencement, et on le repète en entier après chaque verset du Psaume *Venite*. Après le *Gloria P.*, on dit la seconde partie de l'Invitatoire depuis l'astérisque *, et ensuite l'Invit. entier. Aux *Semi-doubles* et au-dessous, on dit l'Invit. une fois avant et après le premier ℣. du Ps. *Venite*, et une fois immédiatement après le *Gloria Patri:* après les autres ℣℣, on ne dit que la réclame. Le Dimanche, l'Invit. se dit comme aux *Semi-doubles;* à moins que le Bréviaire n'avertisse qu'on doit le répéter comme aux Fêtes *Doubles*, par cette note qui se lit par ex. après l'Invit. du I Dim. de l'Avent, *Repetitur.*

Les Psaumes pour Matines, Laudes, Prime, etc., se prennent toujours de la Férie occurrente, excepté aux Fêtes du rit *Solennel-mineur* et au-dessus.

Dans le 1er Tableau des Absolutions et Bénédictions (pag. 131), on remarquera des Bénéd. particulières pour le II Nocturne des Fêtes de la S.te Vierge et des Saints. Les trois Bénédictions propres aux plus longs Offices de la S.te V. s'emploient aussi dans ses Octaves, et quand on dit son Office *Simple*, hors du Temps pascal, le Samedi. Et de même les Bénéd. qui servent au II Nocturne des Fêtes *Doubles* des Saints, se disent encore régulièrement dans tout Office des Saints qui n'a que trois Leçons.

Les *Semi-doubles* et au-dessous n'ont à Matines, que trois Antiennes, un ℣ et trois Leçons. Aux *Semi-doubles* et aux Fêtes *Simples*, les Ant. le ℣ et les trois Répons se prennent, (selon l'ordre même des Absolutions) le Lundi et le Jeudi, du I Nocturne de l'Office du Commun ou du Propre, auquel le Bréviaire renvoie; le Mardi et le Vendredi, du II Nocturne; le Mercredi et le Samedi du IIIe. Les exceptions sont marquées à leur place. Les Répons pour les Féries sont indiqués dans le Bréviaire, avec la page où ils se trouvent. Dans les *Semi-doubles*, on ne fait qu'une seule Leçon des trois Leçons de l'Ecriture occurrente; et dans les *Simples*, on en réunit la ije et la iije.

Après le dernier Répons de Matines on dit toujours le *Te Deum*, les Dimanches, dans les Fêtes et les Octaves, et on l'omet dans les Féries, s'il n'est autrement marqué.

Après le *Te Deum*, ou après le ixe ou iije R., on dit le ℣ *Sacerdotal*, auquel, si l'on sépare Matines de Laudes, on ajoute l'Oraison du jour, puis *Benedicamus... Fidelium animæ... Pater.* C'est ainsi que toutes les Heures (excepté Complies) se terminent, quand on les sépare. Dans le même cas, les jours où l'on doit réciter les *Prières* à genoux, on dit à Matines, avant l'Oraison, les *Prières* marquées pour Tierce.

II. On ne dit *Pater* et *Ave* entre Matines et Laudes, entre Laudes et Prime, et ainsi des autres Heures jusqu'à Complies, que quand on les sépare.

Plusieurs Dimanches ont à Laudes, après les trois premiers Pss. un Cantique propre qui remplace le Cantique *Benedicite*. Le Cantique des Féries se prend toujours au Psautier. Dans toutes les Fêtes des Saints, et et dans leurs Octaves (quand on en fait l'Office) le Cantique se prend de leur Commun, à moins que la Fête n'ait un Cant. propre.

Dans les Octaves des Fêtes patronales et autres du rit *Annuel-mineur*, les Psaumes se récitent, à Laud. (comme dans les Fêtes *Simples*) sous une seule Antienne; qui est la 4e de celles qu'on a dites à Laud. le jour même de la Fête. (Dans tout autre cas, les Semid. ont à Laud. cinq Antiennes.)

Quand il y a deux ou plusieurs Oraisons à Laudes ou à Vêpres, on dit, *Dominus vobiscum... et Benedicamus...* après la première et après la dernière, et ces mêmes Oraisons se terminent par une grande conclusion. Les

Oraisons intermédiaires se concluent ainsi : *Per Christum*, ou, *eumdem Christum*, D. N. ℟. *Amen.* ou bien : *Qui vivis et regnas, Deus.* ℟. *Amen.* ou enfin : *Qui tecum vivit et regnat Deus.* ℟. *Amen.*

Les Dimanches et aux *Semi-doubles* on ne dit jamais les Suffrages, ni à Laudes, ni à Vêpres.

III. Le *Credo* ne se dit jamais avant Prime.

La dernière Strophe des Hymnes, appelée *Doxologie*, varie souvent aux petites Heures et à Complies : et le ℣ du ℟ *bref* de Prime se change presque toujours quand la *Doxologie* est changée.

Quand on fait, pendant une Octave, l'Office d'un Dim. ou d'une Fête, on dit la *Doxologie* de l'Octave, à moins que la Fête ou le Dim. n'ait une *Doxol.* propre.

Le Symbole *Quicumque* ne se dit que le Dimanche. On ne le dit point les Dim. où les Ant. et les Hymnes de l'Office sont prises au Commun ou au propre des Saints. Le Brév. indique les autres Dim. où on doit l'omettre.

Les *Prières* s'omettent entièrement à Prime et à Complies, dans les Féries depuis Noël jusqu'au 2 Février, et dans celles du T. P. On ne les dit jamais dans les Fêtes, même *Simples*. On ne les dit pas à genoux aux Féries de l'Avent.

Dans les *Solennels-min.* et au-dessus, (hors du T. de la Septuagésime et du Carême) les ℟℟ *brefs* de Tierce, de Sexte et de None sont toujours suivis de deux *Alleluia*, qui servent de réclame et se répètent seuls après le ℣. Mais dans l'Octave des *Solennels*, les ℟℟ brefs de la Fête se disent sans *Alleluia*, et on prend, pour réclame la partie du ℟ qui est entre les deux astérisques.

IV. L'Office du Dimanche commence aux Vêpres du Samedi précédent. Ces I. Vêpres du Dim. ainsi que le reste de l'Office, se prennent au psautier depuis la Présentation de N. S. jusqu'à la Septuagésime, et depuis le II Dim. après la Pentecôte jusqu'à l'Avent. Dans le Temps de l'Avent, de Noël, du Carême et de Pâque, les Dimanches même et aux Féries, on ne prend au Psautier que les Psaumes.

Les Vigiles n'ont jamais de I Vêpres : les Fêtes *Simples* et *Semi-doubles* n'en ont que depuis le Capitule.

Aux jours dans l'Octave des Fêtes patronales (et autres du rit *Annuel-min.* et au-dessous) les Pss. se récit. à Vêpr. sous une seule Ant. qui est ordinairement la première des II Vêpres de la Fête.

Les *Mémoires* des Octaves se font ordinair. à Vêpres et à Laudes; mais les *Mémoires* des Saints dont on ne peut pas réciter l'Office (quand même cet Office serait *Semi-double*) ne se font jamais à Vêpres.

V. A Complies, l'Antienne ordinaire qui suit les Psaumes et celle que l'on dit après le Cantique *Nunc dimittis*, se changent dans les Fêtes du rit *Solennel-mineur* et au-dessus.

Aux Dimanches qui se rencontrent dans une Octave, si l'on fait l'Office du Dim. on ne prend de l'Octave que la Doxologie, et les Ant. sont du Psautier.

L'Ant. à la Ste. V. est d'obligation après Complies : on dit ensuite *Pater, Avé, Credo.*

VI. Dans les Offices non chantés, on ne dit aucune partie des Ant. avant les Psaumes et les Cantiques : on récite seulement après chaque Psaume l'Ant. qui lui convient. On n'a point égard, dans le même cas, aux astérisques * placés devant une lettre de grandeur ordinaire, dans les ℟℟ et ℣℣ des petites Heures; ni au chiffre et à la lettre qui précèdent chaque Antienne.

VII. Celui qui récite seul ou qui n'est que Sous-Diacre, au lieu du ℣ *Dominus vobiscum*, doit dire avant et après les Oraisons, *Domine, exaudi orationem meam, etc.*

Quand on récite l'Office en particulier, on omet les mots *Jube, Domne* ou *Domine benedicere*, avant les Leçons et avant le *Canon* de Prime.

POUR LA MESSE.

I. On dit *Gloria in excelsis* au commencement, et *Ite, Missa est*, à la fin, toutes les fois qu'on a dit *Te Deum* à l'Office de la Nuit.

II. On ne dit l'Oraison *A cunctis*, que quand on a dit les Suffrages à Laudes. Le Samedi, quand la Messe est de la Sainte Vierge, l'Oraison du S. Esprit remplace l'Oraison *A cunctis.*

III. On dit *Credo*, les Dimanches; aux Fêtes de N.

S., de la Ste. Vierge, (celle du Samedi excepté) des Apôtres, des Evangélistes, des Docteurs, des Patrons, ainsi que pendant toute l'Octave qui peut suivre ces Fêtes; et enfin quand cela est marqué.

IV. On dit une Préface propre (qui est la même à Rome et à Paris) dans les Fêtes et les Octaves de N. S., de la Ste. Vierge, des Apôtres, et depuis le Mercredi des Cendres jusqu'à la Trinité. La Préface de la Trinité se dit à tous les Dimanches qui n'en ont point de propre.

V. Quand on n'a pas dit *Gloria in excelsis*, au commencement de la Messe, on dit *Benedicamus Domino* à la fin.

Ces Règles, et en général toutes celles qui regardent la célébration de la Messe, sont depuis long-temps communes à l'Eglise romaine et aux divers diocèses de France; aussi bien que les Collectes, les Epîtres, les Evangiles des Dimanches et des principales Féries de l'année. Il n'y a guères de différence entre les Rubriques de leurs Missels que par rapport au nombre des Oraisons; l'usage de Paris, de Tours, des diocèses voisins et autres, étant de ne dire que deux Oraisons aux Fêtes simples, et une seule Oraison les Dimanches dans les Fêtes Semi-doubles et aux Vigiles des Fêtes annuelles, à moins qu'il n'y ait quelque mémoire. Comme cette différence provient de la différence des Bréviaires, Monseigneur l'Evêque a décidé qu'avant la publication même d'un nouveau Missel, on pourrait suivre dans son diocèse l'usage de la Métropole. Il déclare en conséquence que tous ceux qui réciteront le nouveau Bréviaire, seront seulement obligés de dire à la Messe les Oraisons correspondantes à celles de l'Office, et les Oraisons expressément marquées dans l'Ordo suivant.

POUR L'OFFICE PUBLIC, on se servira du Graduel et de l'Antiph. R. et on suivra l'Ordo du diocèse. Ainsi l'on chantera la Messe et les Vêpres du Dim. quand on aura récité en particulier l'Office du Dim. et l'on ne fera au Chœur que les mémoires marquées dans le Bref. Les Cérémonies R. seront d'ailleurs observées : on doublera les Ant. aux Fêtes Doub. on dira une seule fois *Benedicamus, etc.*

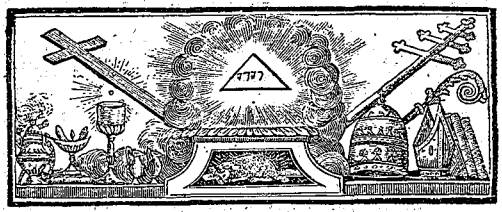

JANVIER.

Lune. *M.*

On ne peut réc. Matines av. 2 *h.*

xxiv 1 DIM. La Circoncision de N. S. et l'Oct. de Noël. Sol. min. *blanc.* Pss. indiqués dans le Brév. Aux Heur. Doxol. et à Prim. ℣ *Qui natus.* (On les dit jusqu'à la Présent. de N. S. excepté dans l'Oct. de l'Epiph.) A la Messe: *Credo;* Préface et *Communic.* comme au jour de Noël. — A Vêp. mêm. du suiv. A Comp. Pss. et Cap. du Dim. Ant. et Dox. comme hier.

xxv 2 *Lundi.* S. Basile, Docteur. Semid. *blanc.* A toutes les Heur. de l'Off. Pss. de la Férie occurr. et de même toutes les fois que l'Office n'est pas du rit annuel ou solen. A Matines, on dit neuf Pss. et seulement trois Leçons : les trois Ant. le ℣ et les ℟℟℟ se prennent du I Nocturne du Commun des Doct. Absolution du Lundi, *Adaperiat;* Bénéd. des SS. j^e Leçon à la suite de l'Off. d'hier; ij et iij Leç. au Propre des SS. ℣ Sacerdotal, *Os meum.* A Laud., le Cantiq. et les cinq. Ant. du Commun : mém. de la Ste. Vierge. A Tierce, Sexte et None, on ajoute au ℟ br. deux *Alleluia.* Messe au 14 Juin; ij Or. *Deus qui salutis; Credo;* Préf. de Noël; *Communic.* ordinaire. — Vêpr.

depuis le Cap. du suiv. mém. du précéd. A Compl. Ant. de Noël, et de même les deux jours suiv.

xxvj 3 *Mardi.* Ste. Geneviève, Vierge. Sem. *blanc.* A tout l'Off. Pss. de la 3e Fér. Ant. ℣ et R[R[R[du II Noct. du Commun : Absolution du Mardi, *Deus inclinet....* Bénéd. des SS. ℣ Sacerd. *Cantabo.* A Laud. mém. de la Ste. V. comme hier. A Tierce, etc. au R[. br. deux *Allel.* Messe au supplém., 3 Févr. ij Or. comme hier; Préf. de Noël. — Vêp. de Ste. Genev. sans mém.

xxvij 4 *Mercredi.* De la Férie. *blanc.* Invit. et Hym. du Dim. précéd. Ant., ℣ et R[R[du I Noct. du même Dim. Absol et Bénéd. du Mercredi. j et ijᵉ Leç. de l'Ecriture, au 4 Janv. iij Leç. de l'Ev. et Hom. du Dim. (la première seulement) iij R[. *Angelus,* auquel on ajoute *Gloria Patri;* puis *Te Deum,* et le ℣. Sacerd. *Filii Sion.* A Laud., avant le Cap. on ne dit que la seule Ant. *Non confunditur;* Capit. et Hym. du Dim. ℣ *Homo;* Ant. de *Benedictus, Peperit;* Or. *Beata :* il n'y a point de mém. Aux Heures, Or. *Beata.* Messe comme au jour de la Circoncision, avec l'Évang. de la Fête des SS. Innocens (jusqu'à ces mots : *Ex Ægypto vocavi filium meum*); sans mém., sans *Credo;* Préf. de Noël. — A Vêp., on dit d'abord les cinq Pss. de la 4e Férie, puis l'uniq. Ant. *Non misit :* à *Magnificat,* Ant. propre; Or. *Beata :* nulle mém.

xxviij 5 *Jeudi.* La Vigile de l'Epiph. *blanc.* L'Office au Propr. *Te Deum.* A Laud. Semid. mém. de S. Siméon Stylite. A la M., *Gloria in exc.* ij Or. *Deus qui nos,* de la M. d'un Confess. non Pont. *Os justi;* Préf. de Noël. — Vêpr. du suiv. Pss. du Jeudi. A Compl. Pss. et Capit. de la Fér. Ant. de la Fête;

Doxol. *Qui te revelas,* et ainsi pend. l'Oct.

xxix 6 *Vendredi.* L'EPIPHANIE DE N. S. Annuel. min. *blanc,* et pend. l'Oct. Après avoir dit *Pater, Ave, Credo,* on commence l'Office de la nuit par le Ps. *Afferte.* Aux Heur. Dox. et à Prim. ℣ *Qui te revelas.* A la M. *Credo,* Préf. et *Communic.* ppr. et pend. l'Oct. — A Compl. Pss. et Capit. du Dim. Le reste comme hier.

xxx 7 *Samedi.* De l'Oct. Sem. L'Office comme il est marqué pour les jours dans l'Oct. Au Noct., on dit *Domine, labia,* etc. Pss. de la Fér. Ant. *Ecce testem,* etc. A Laudes, seule Ant. *Voluit.* Ant. de *Bened.* ppr. et de même pendant l'Oct. Canon de Prim. au 7 Janv. Messe comme au jour de la Fête; ij Or. pour le PP. ou l'Égl. ou de la Ste. V.

La célébration des Mariages recomm. auj.

Vêpr. du suiv. Les cinq Pss. du Sam. se récitent d'abord : puis l'Ant. *Mysterium;* Capit. *Convertimini,* etc. p. 303; point de mém. aujourd'hui ni demain.

j 8 DIMANCHE DANS L'OCT. I APRÈS L'EPIPHAN. Au I Noct. Leç. *Incipit Epist. ad Cor.* (On lira la suite de cette Epît. demain et les jours suiv.) A Prim. on omet le Symbole *Quicumque :* Canon du I Dim. après l'Epiphanie. A la M. Préf. et *Communic.* de l'Epiphanie.

† AU CHŒUR, on célèbre l'Epiphanie de N. S. sans mém. du Dim.

ij 9 *Lundi.* De l'Oct. Sem. Ant. *O Rex,* etc. j Leç. au Lundi après le Dim. dans l'Oct. ij et iij Leç. au 9 Janv. R[R[R[du I Noct. de l'Epiph. A Laud. seule Ant. *Voluit.* Ant. de *Bened.* au 9 Janv. Or. de l'Epiph. M. de la Fête, ij Or. comme au 7. — A Vêp. seule Ant. *Mysterium :* à *Magn.* Ant. propre, et de même les jours suiv.

iij 10 *Mardi.* De l'Oct. Sem. Ant. *Pasce,* etc. iij Leç. de S. Paul, Anach. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. d'un Conf. non Pont. *Os justi*).

iv 11 *Mercredi.* De l'Oct. Sem. A la Messe, auj. et demain, ij^e Or. comme au 7.

v 12 *Jeudi.* De l'Oct. Sem. — Vêpr. du suiv. A Compl. Doxol. *Mundi scelus*, et demain.

vj 13 *Vendredi.* L'Octave de l'Epiph. et le Baptême de N. S. Doub. maj. *blanc.* Aux Heur. Doxol. et à Prim. ℣ *Mundi scelus.* Messe propr. *Credo;* Préf. et *Communic.* de l'Epiph. — A Vêpr. mém. du suiv.

vij 14 *Samedi.* S. Hilaire, Doct. Doub. *blanc.* ix Leç. de S. Félix, dont mém. à L. puis de la Ste. V. (suivant ce qui est marqué à la Fête même de S. Hil. 478.) Aux Heur. Dox. et à Prim. ℣ *Qui natus,* et de même jusqu'au 2 Févr. A la M. ij Or. de S. Félix, iij Or. *Deus, qui salutis; Credo;* Préf. commune. — Vêp. du suiv. p. 465; Pss. du Sam. mém. du Sam. avant le Dim. suiv. (Ant. *Si qua in Christo,* p. 327; ℣ *Viderunt,* 322; Or. 331;) et mém. de S. Hil. A Compl. Ant. ppr. Doxol. *Qui natus,* et demain.

viij 15 II DIM. APRÈS L'ÉPIPH. La Fête du très-saint Nom de Jésus. Sol. min. *blanc.* ix Leç. de l'Ev. et Hom. du Dim., dont mém. à L. (Ant. *Ut gustavit,* 331; ℣ *Intende,* 324;) puis (sans Leç.) de S. Judicaël seulement, (Ant. *Pars mea;* ℣ *Clamavi,* au commun des Abbés, etc. Or. 479.) Aux Heur. Dox. et au ℟ br. de Prim. ℣ *Qui natus.* A la M. mém. du Dim. et de S. Judicaël, au Suppl. p. 3. Préf. de Noël; l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim.

ix 16 *Lundi.* De la Férie. *blanc.* L'Off. comme il est marqué pour les Fér. du Temps de Noël, 326. A Matines, les trois Ant. et le ℣ se prennent du I Noct. des Dim. p. 322; Leç. et ℟ du I Noct. du Dim. préc. 327, 328. A Laud. après les Pss. et le Cant. du Psautier, on dit la seule Ant. *Non confunditur.* Or. du Dim. précéd. 331; mém. de la Ste. V. (suiv. ce qui est marqué p. 324) sans autres suffrages jusqu'au 2 fév. A Prim. on omet les Prières. Messe du II Dim. après l'Epiph. sans *Gloria in exc.* ni *Credo;* ij Or. *Deus, qui salutis.* — A Vêp. après les Pss. seule Ant. *Non misit* : depuis le Capit. du suiv.

x 17 *Mardi.* S. Antoine, Abbé. Sem. *blanc.* Les trois Ant. le ℣ et les ℟℟℟ se prennent du II Noct. du Commun des Abb. j Leç. au Mardi, 332, les trois en une. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. du préc.

xj 18 *Mercredi.* La Chaire de S. Pierre. Doub. *blanc.* Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Credo;* Préf. des Ap.

xij 19 *Jeudi.* De la Fér. *blanc.* Les trois Ant. et le ℣ du II Noct. des Dim. 323; le reste com. au 16, excepté les Pss. etc. — Vêp. du suiv.

xiij 20 *Vendredi.* S. Sébastien, M. Doub. *rouge.* Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe *In virtute,* au Commun. — A Vêp. mém. du suiv.

L'Office de la Nuit suiv. ne peut se réciter en particulier avant deux heures un quart.

xiv 21 *Samedi.* Ste. Agnès, Vierge-M. Sem. *rouge.* les trois Ant. etc. du III Noct. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — A Vêp. on dit les Pss. et les Ant. du Psaut. à la fin de la dernière Ant. on ajoute *Allel.* qui devra désormais s'omettre à toutes les Heur. de l'Off. jusqu'à Pâque : le reste au Sam. avant la Septuag. mém. du précéd. (Le

Dim. dep. les I Vêp. on ne dit en aucun Temps les Suffr. non plus que les Prières, à Prime et à Compl.) Au commenc. de Compl. *Laus tibi,* etc. Hym. *Mundi salus.*

xv 22 DIM. DE LA SEPTUAGÉSIME. *violet.* On ne dit pas *Te Deum* à l'Off. du Temps, jusqu'à Pâq. A L. mém. de la Ste. V. Aux Heur. Dox. et à Prim. ℣ *Qui natus;* Canon du Dim. de la Septuag. M. sans *Gloria in exc.* ij Or. *Deus, qui salutis;* Préf. de la Trinité, et les deux Dim. suiv. — A Vêp. mém. du suiv.

xvj 23 *Lundi.* S. Raimond de Pennafort, Prêtr. Sem. *blanc.* Ant. etc. du I Noct. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. du pr.

xvij 24 *Mardi.* S. Vincent, M. (du 22.) Doub. *rouge.* ix Leç. de S. Thimothée, M. dont mém. à L. par l'Ant. *Justum,* ℣ *Posuisti,* aux II Vêp. d'un Mart. puis mém. de la Ste. V. Messe *Lætabitur,* au Commun; mém. de S. Tim. et de la Ste. V. — Vêp. du suiv. mém. du préc.

xviij 25 *Mercredi.* La Conversion de S. Paul. Doub. maj. *blanc.* Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Credo;* Préf. des Ap.

xix 26 *Jeudi.* De la Fér. *violet.* L'Off. aux Fér. de ce Temps, 382. Invit. propre; Hym. *Rebus creatis;* Ant. et ℣ du Psaut. A L. mém. de la Ste. V. Messe du Dim. précéd. sans *Credo;* ij Or. *Deus qui salutis,* — Vêp. au Psaut. dont on récite avec les Pss. les cinq Ant. Depuis le Cap. du suiv.

xx 27 *Vendredi.* S. Julien, Pont. Simple. *blanc.* Les trois Ant. le ℣ et les R[R[R[du II Noct. du Commun. A Laud. seule Ant. *Si perdiderit;* mém. de la Ste. V. Messe *Statuit;* ij Or. de la Ste. V. — Vêp. au Psautier, (les 5 Pss. et les 5 Ant.) dep. le Cap. de la Ste. Vierge, (V. à la suite du Commun des Stes. Femmes;) après l'Hym. *Ave,* on dit le ℣ *Benedixisti.* A Compl. Hym. *Virgo,* 145.

xxj 28 *Samedi.* De la Ste. V. Simpl. *blanc.* Bénéd. de la Ste. V. iij Leç. pour le mois de Janv. Messe votive de la Ste. V. pour le Temps de Noël, *Vultum; Gloria in excelsis.* ij Or. pour l'Egl. ou le P. ou du S. Espr. Préf. *Et te in Vener.* — Vêp. au Psaut. Cap. etc. p. 390.

xxij 29 DIM. DE LA SEXAGÉSIME. *violet.* Mém de la Ste. V. à L. et à la M.

Le 11 *Fév. Retr. bret. pour les hom. à Lesn.*

A Vêp. mém. du suiv.

xxiij 30 *Lundi.* S. François de Sales, Pont. (D'hier.) Doub. *blanc.* Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — A Vêp. mém. du suiv.

xxiv 31 *Mardi.* S. Pierre Nolasque, Juste. Sem. *blanc.* Ant. etc. du II Noct. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr. (et non de la Ste. V.)

FÉVRIER.

xxv 1 *Mercredi.* S. Ignace, M. Sem. *rouge.* Ant. etc. du I Noct. Mém de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. A Compl. Ant. ppr. Hym. *Virgo,* et demain.

xxvj 2 *Jeudi.* LA PRÉSENTATION DE N. S. ET LA PURIFICATION DE LA STE. V. Sol. maj. *blanc.* Aux Heur. R[br. sans *Allel.* A la M. *Credo;* Préf. de Noël.

† AU CHŒUR, M. et Vêp. Solennelles. Avant la Grand'M. bénéd. et distrib. des

cierges, que l'on tient allumés pend. la Process. à l'Ev. et dep. l'Elévation jusqu'à la Communion.

xxvij 3 *Vendredi.* S. Blaise, M. Simpl. *rouge.* Ant. etc. du II Noct. A L. Suffr. de la Ste. V. etc. Aux H. Dox. *Deo Patri :* ℣ de Prim. *Qui sedes;* on ne dit p. les Prières. A la M. ij Or. *A cunctis.* — A Vêp. Pss. et Ant. de la Férie : dep. le Cap du suiv. A Comp. Hym. *Grates :* Ant. à la Ste. V. *Ave Regina.*

xxviij 4 *Samedi.* Ste. Jeanne de Valois, Reine de Fr. Sem. *blanc.* Ant. etc. du III Noct. du Commun des Stes. Femmes. A laud. mém. de la Ste. V. (Ant. *Beata,* etc. à son Off. Simple du Sam.) Messe *Cognovi,* au Commun; ij Or. *Concede nos.* — Vêp. du suiv. mém. du préc.

xxix 5 Dim. de la Quinquagésime. *violet.* ix Leç. (les deux en une) de Ste. Agathe, V. M. dont mém. à L. et à la M.

Le 18, Retr. br. pour les Femmes à Qplé.

A Vêp. mém. du suiv.

j 6 *Lundi.* S. Gildas, Abbé. Simp. *blanc.* Les trois Ant. le ℣ etc. du I Noct. A Laud. Suffr. de la Ste. V. etc. M. *Os justi,* au Commun des Abbés. ij Or. *A cunctis.* — Vêp. aux Fér. de ce Temps, 384; Suffr. de la Croix, etc. A Compl. Prières, et demain.

ij 7 *Mardi.* De la Fér. *violet.* L'Off. comme il est marqué pour les Fér. de la Septuagés. 382. A Laud. Suffr. de la Croix, etc. A Prim. on dit les Prières. Messe du Dim. précéd. ij. Or. *A cunctis;* iij *ad libit.* sans *Credo.*

La Célébration des Mariag. finit auj.

A Vêp. on suit ce qui est marqué p. 384.

iij 8 *Mercredi des Cendres. Commencement du Jeûne du Carême.* De la Fér. *violet,* et de même jusqu'à Pâq. s'il n'est autrement marqué. A Matines, Invit. et Hym. p. 127; les trois Ant. le ℣ et les ℟℟ marqués pour le Mercredi, *Mundemus,* etc. 128. A Laud. on récite d'abord les Pss. et le Cant. de la Fér. puis l'uniq. Ant. *Non audivimus :* à *Bened.* Ant. ppr. Prières; mém. de S. Jean de Matha, Pr. Suffr. de la Croix, etc. Aux Heur Dox. et à Prim. ℣ ppr. Prières. A la M. mém. de S. Jean de M. iij Or. *A cunct.* Préf. du Carême; (On la dit jusqu'au Dim. de la Pass. s'il n'est marqué autr.)

† Au chœur, Grand'M. précédée de la Benéd. et imposit. des Cendres.

A Vêp. on dit d'abord les Pss. de la Fér. puis la seule Ant. *Peccavimus :* Ant de *Magnif.* et Or. ppr. Prières; Suffr. de la Croix, etc. A Compl. Hym. *O Splendor;* Prières.

iv 9 *Jeudi.* De la Fér. L'Off. comme hier, excepté ce qui est ppr. à ce jour. Au Noct. Ant. ℣ et ℟℟ du Jeudi, *Convertimini.* A L. mém. de Ste. Apolline, Vierge-M. Messe ppr. ij Or. de Ste. Apoll. (à la Messe *Loquebar;*) iij Or. *A cunct.* — Vêp. du suiv. mém. de la Fér. A Compl. Doxol. *Qui Filium,* et demain.

v 10 *Vendredi.* Des cinq Plaies de N. S. doub. maj. *rouge.* On observe à la fin du ix ℟ ce qui est marqué dans le Brév. et l'on ne dit pas *Te Deum.* A L. mém de la Fér. et de Ste. Scholastique, V. Aux Heur. Dox. et à Prim. ℣ ppr. On dit la Messe votive de la Pass. avec les Ors. du Suppl. p. 8, sans *Gloria in exc.* ij Or. de la Fér. iij de Ste. Schol. *Credo;* Préf. de la Croix : à la fin, *Benedicamus,* et l'Ev. de la Fér. — A Vêp. mém. de la Fér.

vj 11 *Samedi.* De la Fér. L'Off. comme au Mercredi des Cendr. exc. ce qui est ppr. à ce jour, et ainsi à toutes les autres Fér. jusqu'à la Pass. A la M. ij Or. *A cunctis;* iij Or. *Omnipotens,* ou, entre les Ors. diverses à la fin du Miss. l'Or. *Pro remissione peccator.* ou *Pro Pœnitentibus,* et de même aux autres Fér. quand il n'y aura pas de mém. — Vêp. du suiv. au Propre.

vij 12 I Dim. de Carême. Doub.

viij 13 *Lundi.* De la Fér. Au Noct. Ant. ℣ et R[R] du Lundi, *Convertimini,* 127. A la M. ij Or. *A cunctis;* iij Or. une des trois indiquées ci-dessus.

L'Off. de la Nuit suiv. ne peut se réciter en particulier avant deux heures et demie.

ix 14 *Mardi.* De la Férie.

x 15 *Mercredi des Quatre-Temps.* De la Fér.

xj 16 *Jeudi.* De la Fér. — Vêp. du suiv. 429; mém. de la Fér. A Comp. Dox. *Qui Filium,* et demain.

xij 17 *Vendredi des Quatre-T.* Du précieux Sang de N. S. Doub. maj. *rouge.* Même rit à l'Off. et à la M. que Vendredi dernier. A Laud. mém. du Miracle, de la Fér. et de S. Guévroc, Abbé. Messe votive de la Pass. ij Or. de la Fér. iij de S. Guévr. Epître. du Dim. de la Pass. *Christus assistens :* à la fin, *Benedic.* et l'Ev. de la Fér. dont mém. à Vêpr.

xiij 18 *Samedi des Quatre-T.* De la Fér. Mém. de S. Siméon, M. à L. et à la M. iij Or. *A cunctis.*

L'ORDINATION.

Vêp. du suiv. seule Ant. *Peccav.* etc. 167.

xiv. 19 II Dim. de Carême.

xv 20 *Lundi.* De la Férie.

xvj 21 *Mardi.* De la Férie.

xvij 22 *Mercredi.* De la Férie.

xviij 23 *Jeudi.* De la Fér. — Vêp. du suiv. à *Magn.* Ant. ppr. mém. de la Fér.

xix 24 *Vendredi.* S. Matthias, Ap. Doub. maj. *rouge.* ix. Leç. de la Fér. dont mém. à L. et à la M. *Credo;* Préf. des Ap. l'Ev. de la Fér. à la fin. — A Vêp. mém. de la Fér.

xx 25 *Samedi.* De la Fér. — Vêp. du suiv.

xxj 26 III Dim. de Carême.

xxij 27 *Lundi.* De la Férie.

xxiij 28 *Mardi.* De la Fér. Mém. de S. Ruélin, Pont. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Sacerdotes tui;*) iij Or. *A cunctis,* et de même toutes les fois qu'il y a quelq. mém. aux Fér. avant le Dim. de la Pass.

MARS.

xxiv 1 *Mercredi.* De la Fér. Mém. de S. Aubin, Pont. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Statuit.*)

L'Off. de la Nuit suiv. ne peut se réciter en particulier avant deux heures trois quarts.

xxv 2 *Jeudi.* De la Fér. — Vêp. du suiv. 437; mém. de la Fér. A Comp. Dox. *Qui Filium,* et demain.

xxvj 3 *Vendredi.* De la Ste. Couronne d'Epines. Doub. maj. *rouge.* Même rit à l'Off. et à la M. que le 10 Févr. Messe vot. de la Croix; mém. de la Fér. dont on lit l'Ev. à la fin. — A Vêp. mêm. de la Fer.

xxvij 4 *Samedi.* De la Fér. M. de S. Casimir, Juste, à L. et à la M. — Vêp. du suiv.

xxviij 5 IV Dim. de Carême.

xxix 6 *Lundi.* De la Fér. Mém. de Ste. Colette,

V. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Dilexisti.*)

xxx 7 *Mardi.* De la Fér. Mém. des Stes. Perpétue et Félicité, MM. à L. et à la M. au Propre.

j 8 *Mercredi.* De la Fér. Mém. de S. Jean de Dieu, Juste, à L. et à la M.

ij 9 *Jeudi.* De la Fér. Mém. de Ste. Françoise, Veuve, à L. et à la M.

iij 10 *Vendredi.* De la Fér. Mém. des SS. Quarante MM. à L. et à la M.

iv 11 *Samedi.* De la Fér.

L'ORDINATION.

Avant Vêp. on couvre les Croix et les Statues des SS.

Vêpres du suivant, au Propre.

Dans tout le Temps de la Pass. (s'il n'est autr. marqué) on dit la Dox. *Qui Fil.* à Comp. et aux Heures, et à Prim. le ℣ *Qui passus.* On omet *Gloria Patri,* à la fin des R[R[et du Ps. *Venite.* A la M. on omet le Ps. *Judica;* on ne dit *Gloria P.* ni à l'Introït, ni au *Lavabo;* on dit la Préf. de la Croix.

v 12 Dim. de la Passion. Doub. min.

vj 13 *Lundi.* De la Fér. L'Off. aux Fér. de ce T. 227. Mém. de S. Joéviu, Pont. à L. (au Propr.) et à la M. (Ors. de la M. *Statuit.*) On ne dit plus les Suffr. ni l'Or. *A cunct.*

vij 14 *Mardi.* De la Fér. A la M. ij Or. pour l'Egl. ou le P. et de même les deux jours suiv.

viij 15 *Mercredi.* De la Férie.

ix 16 *Jeudi.* De la Fér. — Vêp. du suiv. mém. de la Fér. A Compl. Hym. *Virgo,* et demain.

x 17 *Vendredi.* La Compassion de la Ste. V. Doub. maj. *blanc.* Mém. de la Fér. et de S. Patrice à L. et à la M. au Propr. Il convient

d'observer à la M. le rit du T. et de l'Off. en omettant le Ps. *Judic.* et les *Gloria :* on dit *Credo;* Préf. *et te in Transfix.* à la fin, l'Ev. de la Fér. dont mém. à Vêp.

xj 18 *Samedi.* De la Fér. Mém. de S. Alexandre, M. à L. et à la M. (Ors. de la M. d'un Mart. Pont. *Statuit.*) — Vêp. du suiv. au Propre.

L'Off. de la Nuit suiv. ne peut se réciter avant trois heures.

xij 19 Dim. des Ram. Doub. maj. A la M. avant la Pass. on ne dit ni *Munda cor,* ni *Dominus vobiscum,* et on ne fait le signe de la Croix, ni sur le liv. ni sur soi : après les mots qui exprim. la mort de N. S. le Célébrant et tous les assistants baisent la terre. (cela s'observe aux autres Pass. de la Sem.) A la fin des Messes basses, l'Ev. *Cùm approping.* Avant la Grand'M. Bénéd. et distrib. des Ram. que l'on doit avoir à la main pend. la Process. et pend. que l'on chante la Pass. Le Diacre, ayant dit *Munda cor,* à l'endroit marqué de la Pass. demande la Bénéd. au Célébr. qui, à la fin, baise le livre et est encensé à l'ordin. (Cela s'omet le Vendr. Saint.)

Dim. prochain, Quête pour le Sémin.

xiij 20 *Lundi-Saint.* De la Fér. A L. Ant. ppr. qu'on répète aux Heur. et de même les 2 jours suiv. — A Vêp. Ant. des Laud. et demain.

xiv 21 *Mardi-Saint.* De la Férie.

xv 22 *Mercredi-Saint.* De la Fér. — A Vêp. Ant. ppr. A Comp. Pss. du Dim.

Dep. les Vêp. de ce jour jusqu'au Sam.-Saint inclusiv. à toutes les Heur. de l'Off. (après avoir dit *Pater,* etc.), on commence de suite le premier Ps. et on ne dit plus ni Capit. ni Hymn. ni R[R[br. Le Psaume *Miserere* ne se dit qu'à la fin de Laud.

xvj 23 *Jeudi-Saint.* De la Fér. Aux Heur. Pss. du Dim. (excepté *Confitemini*) : après les Pss. on dit l'Ant. *Christus*, et de suite l'Or. *Respice*; puis *Pater*, quand on sépare. (Cela s'observe les deux jours suiv.) A la Messe, *blanc* : on dit *Gloria in exc.* et *Credo*; *Communic. Hanc igitur*, et *Qui pridie*. ppr. A la fin de la M., on porte dans le lieu préparé pour cela la Ste. Hostie réservée pour le lendemain. On y porte aussi les Ciboires et on dépouille les Autels. V. le Missel.

xvij 24 *Vendredi-Saint.* De la Fér. *noir.* Au Chœur, après None, pendant que le Célébr. est prosterné, on étend une nappe blanche sur l'Autel, pour la Messe des *Présanctifiés*. Avant les Ors. qui se chantent à la suite de la Pass. le Diacre dit : *Flectamus*.... et le Sous-Diacre *Levate*, excepté avant la viij^e^ Or. Après l'Ant. *Ecce lignum*, on découvre les Croix. (On ne découvre les Statues que demain.) V. le Missel.

xviij 25 *Samedi-Saint.* De la Férie. Après None, on pare les Autels, et on place le Cierge pascal sur son chandelier, dans le lieu qu'il doit occuper. Le Célébr. porte une étole et une chappe violette, quand il bénit le Feu nouveau, et pendant que le Diacre, en ornements blancs, chante l'*Exultet*. Il prend un Manipule et une Chasuble de couleur violette avant de lire les Prophéties : il les quitte et reprend la Chappe avant d'aller bénir les Fonts. V. le Miss. A la M. *blanc* : on dit le Ps. *Judica*, *Gloria in exc.*, *Gloria* P. au *Lavabo*. A l'Ev. on ne porte pas les Cierges, mais l'encens seulement. On ne dit ni Introït, ni Offert. ni *Agnus Dei*, ni Communion.....

L'ORDINATION.

A la fin de Compl. *Regina cœli.*

xix 26 DIM. PAQUE. Annuel-maj. *blanc*, et ainsi à tout l'Off. du Temps jusqu'à la Pentec. A la M. Préf. et *Communic.* ppr. et pend. l'Oct. — A Vêpr. on ne dit que trois Pss. (Au Chœur, on suivra l'Antiph. rom.)

Le 8 Aoril, Retr. bret. pour les Femmes à Lesneven.

xx 27 *Lundi.* De l'Oct. Doub. maj.

† AU CHŒUR, Grand'M. et Vêp. auj. et demain.

xxj 28 *Mardi.* De l'Oct. Doub. Maj.

xxij 29 *Mercredi.* De l'Oct. Doub. min.

xxiij 30 *Jeudi.* De l'Oct. Semid.

xxiv 31 *Vendredi.* De l'Oct. Semid.

AVRIL.

xxv 1 *Samedi.* De l'Oct. Sem. — Vêpres du suiv. Pss. du Sam. A Compl. Pss. du Sam. Ant. *Eripuit* : Hymn. *Jesu Redemptor*, etc.

xxvj 2 DIM. DE L'OCTAVE DE PAQUE. Doub. maj. Il n'y a qu'un Noct. (et de même jusqu'au Dim. de la Trin.) Mém. de S. François de P. à L. et à la M. Préf. pasc. (On la dit jusqu'à l'Ascens., s'il n'est autrem. marqué.) *Communic.* et *Hanc igit.* ordinaires. Vêp. du suiv. Pss. du Dim. Mém. du préc. A Comp. Pss. du Dim. Ant. ppr. Hym. *Virgo*, et demain.

(Au Chœur, Pss. et Ant. comme dans l'Antiphonaire romain).

La Célébrat. des Mariag. recomm. demain.

xxvij 3 *Lundi.* L'ANNONCIATION DE L'INCARNATION DE N. S. Sol. maj. *blanc* L'Off. comme il est marqué au 25 Mars pour le Temps pasc. 471. A la M. *Credo.* Préf. de la Ste. V. — A Vêpr. mém. du suiv.

xxviij 4 *Mardi.* S. Ambroise, Doct. Doubl. *blanc.* Pss. indiqués p. 317; Absol. et Bénéd. du T. P. (et de même tous les jours jusqu'à la Trin.) Messe du Commun des Doct. *Credo.* — A Vêpr. mém. du suiv.

L'Office de la Nuit suiv. ne peut se réciter avant trois heures un quart.

xxix 5 *Mercredi.* S. Vincent Ferrier, Prêtre. Sem. *blanc.* Pss. indiqués avant l'Ecrit. occurr. 318. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. m. du pr.

j 6 *Jeudi.* S. Isidore de Séville, Doct. Semid. *blanc.* Messe du Comm. *Credo.*

ij 7 *Vendredi.* De la Fér. l'Off. aux Fér. de ce Temps, 314. Il n'y a que trois Pss. à Matines, et on dit *Te Deum.* A L. seule Ant. *Verbum.* Ant. de *Bened.* ppr. à chaq. jour: Or. du Dim. précéd. mémoire de la Croix, sans autres Suffr. A Prime et à Compl. point de Prières. Messe du Dim. précéd. *Gloria in exc.* sans *Credo;* mém. de la Croix par l'Or. *Deus qui pro nobis;* Secrète, *Suscipe;* Post-Comm. *Largire,* à la Messe du Mercredi-Saint, sans autres Ors. de préc. dans toutes les Fér. du T. P. La mém. de la Croix se fait encore dans les Fêtes simples et remplace les Suffr. ordin. à Vêp. à Laud. et à la M.

A Vêpr. seule Ant. *Deus:* dep. le Cap. du suivant. mém. de la Croix. A Comp. Hym. *Virgo.*

iij 8 *Samedi.* De la Ste. V. Simp. *blanc.* iij Leç. pour le mois d'Avril. Aux Heur. Dox. et à Prim. ℣. *Qui natus.* Mém. de la Croix à L. et à la M. Préf. *et te in Veneratione.*

— Vêp. du suiv. au 12 Mars, 450; (après chaq. Ant. *Alleluia;* avant le ℣. du ℟. *Vos populus,* deux *All.* mém du Sam. A Comp. Ant. et Dox. de la Fête.

iv 9 II DIM. APRÈS PAQ. S. PAUL, I EVÊQUE DE LÉON. Sol. maj. *blanc.* Comme au 12 Mars, exc. ce qui est marqué pour le T. P. On ajoute *All.* à l'Invit. et à toutes les Ant. et deux *All.* à tous les ℟. A Matines, Pss. du II Noct. du Dim. avec les trois Ant. et le ℣. du I. Noct. de l'Off. du 12 Mars; Bénéd. du T. P. j Leç. de l'Epît. aux Ephés. (les trois en une). ℟. *Parum est;* ij Leç. de l'Ev. et Homélie du 12 Mars, (la première partie de l'Homélie seulement.) ℟. *Cùm venissem;* iij Leç. de l'Evang et Hom. du Dim. iij ℟. *Glorificatus.* Mém. du Dim. à L. Aux H. dox. et à Prim. ℣. ppr. Messe *Statuit,* Epît. *Mementote,* mém du Dim. Evang. du jour de l'Ascens.; l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. A Comp. Pss. du Dim. le reste comme hier.

v 10 *Lundi.* De la Fér. comme au 7, excepté ce qui est ppr. à ce jour. Messe du II Dim. après Pâq. *Gloria in exc.* sans *Credo;* mém. de la Croix, (Ors. de la M. du Mercr. Saint.) — A Vêp. seule Ant. *Deus;* à *Magn.* Ant. ppr. mém. de la Croix, sans autres suffr. et de même à toutes les Fér. du T. P.

vj 11 *Mardi.* De la Férie.

vij 12 *Mercredi.* De la Férie.

viij 13 *Jeudi.* De la Férie.

ix 14 *Vendredi.* De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mémoire de la Croix. A Comp. Hym. *Virgo.*

x 15 *Samedi.* De la Ste. V. comme au 8. — Vêp. du suiv.

xj 16 III DIM. APRÈS PAQ. L'Office comme aux Dim. du T. P. exc. ce qui est ppr. à ce

Dim. Mém. (Sans Leç. de S. Paterne Pont. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Statuit*

xij 17 *Lundi.* De la Férie.

xiij 18 *Mardi.* De la Férie.

xiv 19 *Mercredi.* De la Férie. — Vêp. du suiv. A Compl. Ant. et Dox. de la Fête et dem.

xv 20 *Jeudi.* S. JOSEPH, EPOUX DE LA STE. V. Sol. maj. *blanc.* Messe au 19 Mars.

L'Office de la Nuit suiv. ne peut se récit. avant trois heures et demie.

xvj 21 *Vendredi.* De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. de la Croix. A Compl. Hymn. *Virgo.*

xvij 22 *Samedi.* De la Ste. V. comme au 8. — Vêp. du suivant.

xviij 23 IV DIM. APRÈS PAQ. Mém. de S. Georges, Mart. à L. et à la M. — A Vêp. mém. du suivant.

xix 24 *Lundi.* S. Fidèle, M. Sem. *rouge.* Messe *Protexisti*, au Comm. d'un Mart. pour le T. P. Or. propre, au supplém. — Vêp. du suiv. mém. du précédent.

xx 25 *Mardi.* S. Marc, Evangéliste. Doub. maj. *rouge.* Procession : *Abstinence de viande.* A la M. *Credo*, Préf. des Ap. A la Process. *violet*, et de même à la M. de la Station, qui se dit comme aux jours des *Rogat.* — A Vêp. mém. du suivant.

xxj 26 *Mercredi.* S. Clet, M. Sem. *rouge.* Messe *Protexisti*, Or. *Infirmitatem.* — Vêpr. dep. le Cap. du suiv. mém. du précédent.

xxij 27 *Jeudi.* S. Polycarpe, M. Sem. *rouge.* Messe *Protexisti*, Or. *Deus qui nos.* — Vêp. du suiv. mém. du précédent.

xxiij 28 *Vendredi.* S. Guénolé, Abbé. Doub. *blanc.* Messe au Commun. — A Vêp. mém. du suiv. A Compl. Dox. *Qui natus.*

xxiv 29 *Samedi.* De la Ste. Vierge. Simp. *blanc.* iij Leç. pour le mois de Mai, par anticipation.

A Laud. mém. de Ste. Marie d'Egypt. (au Propre) et de la Croix. A la M. ij Or. *Exaudi*, du Comm. des Stes. Femmes; iij Or. de la Croix. Préf. de la Ste. V. — Vêp. du suiv. mém. du Samedi.

xxv 30 V. DIM. APRÈS PAQ. La Translation des Reliques de S. Corentin et de S. Paul de Léon. Doub. maj. *blanc.* Pss. du II. Noct. du Dim. iij Leç. du Dim. dont mém. à L. puis de Ste. Catherine de Sienne, V. Messe *Sancti tui*, au Commun de plus. Mart. pour le T. P. Or. *Beatorum* (Ire des trois) en omett. le mot *Mart.* et en disant: *Beator. Pontificum Corentini et P.li nos....* mém. du Dim. et de Ste. Cath. Ev. *Homo peregre*, à la M. *Statuit :* l'Ev. du Dim. à la fin. — Vêp. du suiv. mém. du précéd. (au Chœur par la 2.e Ant. des Vêp. des Apôtr. pour le T. P. *In cœlestibus*, ℣ *Pretiosa;*) et mém. du Dimanche.

MAI.

† Les trois jours suiv. *abstinence de viande :* Procession; à la Station, Messe *Exaudivit*, avec les Ors. qui y sont marquées; Préf. des Fér. du T. P. *violet.*

xxvj 1 *Lundi des Rogations.* SS. Philippe et Jacques Ap. Doub. maj. *rouge.* ij. Leç. des SS. Ap. réunis, iij. Leç. de l'Év. et H. de la Fér. dont mém. à L. et à la M. *Credo;* Préf. des Ap. l'Év. de la Fér. à la fin. — A Vêp. mém. du suiv.

xxvij 2 *Mardi des Rogat.* S. Athanase, Doct. Sem. *blanc.* ij. Leç. de S. Athan. les deux en une,

iij. de l'Év. et H. de la Fér. dont mém à L. au Propre, et à la M. par les Ors de la M. *Exaudivit; Credo.* — Vêp. du suiv mém. du pr. A Comp. dox. ppr.

xxviij 3 *Mercredi des Rog.* L'Invention de la Ste Croix. Doub. maj. *rouge.* ij Leç. de la Fête les deux en une, iij de l'Év. et H. de la Vig. de l'Ascens. dont mém. à L. au propr. A la M. ij Or. de la Vig. iij Or. des Rog. *Credo;* Préf. de la Croix; l'Év. de la Vig. à la fin. — Vêp. du suiv. mém. du pr. A Comp. Ant. et Dox. de l'Ascens. et pend. l'Oct.

xxix 4 *Jeudi.* L'ASCENSION DE N. S. Annuel-min. *blanc,* et pend. l'Oct. A la M. *Credo;* Préf. et *Communic.* ppr. et les jours suiv. (Après l'Evang. on éteint le Cierge P.)

xxx 5 *Vendredi.* De l'Oct. Sem. L'Off. comme hier, et de même pend. l'Oct. exc. ce qui est ppr. à chaq. jour. Au lieu de la iij Leç. du Vendredi, on lit les deux Leç. de S. Pie V, dont mém. à L. et à la M.

j 6 *Samedi.* De l'Oct. Sem. iij Leç. de S. Jean, Ap. (les deux en une) dont mém. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. sans mém.

ij 7 DIM. DANS L'OCT. Mém. de S. Brieuc, Pont. à L. et à la M.

Dim. prochain, Quête pour le Séminaire.

Sam. 20 *Retr. br. pour les hom. à Oplé.*

Sam. 20 *Retr. br. pour les hom. à Lesn.*

iij 8 *Lundi.* De l'Oct. Sem. A la M. ij Or. pour l'Egl. ou le P. ou de la Ste. V.

iv 9 *Mardi.* De l'Oct. Sem. Au lieu de la iij Leç. du jour, on lit les deux Leç. de S. Grég. de Naz. dont mém. à L. et à la M.

v 10 *Mercredi.* De l'Oct. Sem. Ors. de la M. com. au 8. — Vêp. du suiv. A Comp. Dox. ppr. et demain.

L'Off. de la Nuit suiv. ne peut se réciter avant trois heures trois quarts.

vj 11 *Jeudi.* L'Oct. de l'Asc. de N. S. Doub. maj. Mém. de S. Mamert, Pont. et de S. Tudi, Abbé, à L. et à la M. (Ors. des Messes *Statuit,* et *Os justi.*)

vij 12 *Vendredi.* De la Fér. *blanc.* L'Off. au Propr. M. du Dim. précéd. sans *Credo,* ij Or. *Concede,* iij *Eccl...* Préf. de l'Asc. *Communic.* ordinaire.

viij 13 *Samedi.* Vigile de la Pentecôte, *sans jeûne.* AU CHŒUR, après None, on chante les Prophéties, on bénit les Fonts, on chante les Litanies : *violet.* Ensuite on dit la M. haute : *rouge.* Préf. *Communic.* et *Hanc igitur* ppr. (On les dit jusqu'au Dim. de la Trin. exclusiv.) Aux Messes basses on omet les Proph. et on dit l'Introït *Cùm sanctificatus.* — Vêp. du suiv. on n'y dit que trois Pss. A Comp. Pss. et Capit. du Dim. Ant. et Hym. ppr. et les jours suiv. On ne dit plus la Strophe, *Da Christe.*

ix 14 DIM. LA PENTECOTE. Annuel-maj. *rouge,* et pend. l'Oct. A Tierce, Hym. *Veni Creator.* A la Grand'M. quand on chante le ℣ *Veni Sancte,* le Célébrant et ses Ministres se mettent à genoux sur le plus bas degré de l'Autel, ou près de leurs siéges. (A Vêp. dans le chœur, on se conformera à l'Antiph. r.)

x 15 *Lundi.* De l'Oct. Doub. maj. l'Off. comme hier, et de même pend. l'Oct. exc. ce qui est ppr. à chaq. jour.

† AU CHŒUR, Grand'M. et Vêp. sol.

xj 16 *Mardi.* De l'Oct. Doub. maj.

xij 17 *Mercredi des Quatre-Temps. Jeûne.* De l'Oct. Doub. min.

xiij 18 *Jeudi.* De l'Oct. Sem.

xiv 19 *Vendredi des Quatre-T. Jeûne.* De l'Oct. Sem. Mém. de S. Célestin, Pont. à L. et à la M.

xv 20 *Samedi des Quatre-T. Jeûne.* De l'Oct. Sem.

L'ORDINATION.

Le Temps pascal finit avec None. Vê
du suiv. Pss. du Sam. mém. du Sam.
Compl. Ant. ppr. Hym. *Grates* : Ant.
la Ste. V. *Salve, Regina.*

xvj 21 I DIM. APRÈS LA PENTEC. La Fête de
Ste. Trinité. Sol. min. *blanc.* A la M.
Or. du Dim. iij Or. pour l'Anniversair
de la Consécration de Mgr. l'Evêque (
la Messe votive;) Préf. propr. l'Ev. d
Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du suiv
xvij au Prop. et du Dim.

22 *Lundi.* S. Yves, Prêtr. (du 19.) Doub
maj. *blanc.* M. du Comm. des Conf. *O*
justi. Préf. commune. — A Vêp. mém
du suiv. au Prop. 333.

xviij 23 *Mardi.* La Commémoration anniversair
de l'Ordination. Semid. *blanc.* Abs. et Bénéd
de la Fér. *Te Deum.* Messe propre, à la
fin du Supplém. — A Vêp. mém du suiv

xiv 24 *Mercredi.* SS. Donatien et Rogatien, MM. sem
rouge. III. (Le Bref rappellera désormais sim
plement par 1, II ou III chiff. rom. celu
des trois Nocturnes d'où l'on devra prendre
les trois Ant. le ℣ et les ℟℟℟ pour Ma-
tines. Auj. on les prend du III Noct. du
Commun.) iij. Leç. et mém. à L. de
Ste. Marie-Magdeleine de Pazzi, V. Messe
Sapientiam; ij Or. *Exaudi,* de la M. *Di-*
lexisti. — Vêp. du suiv. A Compl. Ant.
et Dox. ppr.

xx 25 *Jeudi.* LA FÊTE-DIEU. Annuel-min *blanc,*
et pend. l'Oct. A la M. Prose, *Credo,* Préf.
de Noël, et les jours suiv.

xxj 26 *Vendredi.* De l'Oct. Sem. l'Off. comme
hier, et de même pend. l'Oct. exc. ce qui
est ppr. à chaq. jour.

xxij 27 *Samedi.* De l'Oct. Sem. — Vêp. du suiv.
sans mém.

xxiij 28 DIM. DANS L'OCT. ix. Leç. de S. Germain,
Pont. (les deux en une) dont mém. à
L. et à la M. (Ors. de la M. *Statuit* :)
Préf. de Noël.

† AU CHŒUR, on célèbre la Fête-Dieu,
sans mém. Procession et Salut du S. Sa-
crement.

(*Le 10 Juin, Retraite bret. pour les Femmes*
à Lesneven.

xxiv 29 *Lundi.* De l'Oct. Sem. Auj. et tous les jours
de la semaine, on dit la Messe haute du
S. Sacrement, si l'on est dans l'usage de
la dire pend. l'Oct. de la Fête-Dieu. Dans
les Doub. et au-dessus on dit la M. du
jour.

xxv 30 *Mardi.* De l'Octave Semid.

xxvj 31 *Mercredi.* De l'Oct. Sem. — Vêp. comme
au 25; Or. ppr.

JUIN.

xxvij 1 *Jeudi.* L'Octave de la Fête-Dieu. Doub.
maj. — A Vêp. mém. du suiv.

xxviij 2 *Vendredi.* SS. Pothin, Blandine et leurs
comp. MM. Sem. *rouge.* II A Laud. mém.
des SS. Marcellin et Pierre, MM. Messe
Sapientiam, au Comm. ij Or. des SS. Marc.
et P. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém.
du pr.

xxix 3 *Samedi.* Ste. Clotide, Reine de Fr. Sem.
blanc. III. A L. mém. de la Ste. V. Messe
Cognovi, ij Or. *Concede.* — Vêp. du suiv.
Antiennes, Cap. etc. au Psaut. Ant. de
Magn. ppr. et de même jusqu'à l'Avent,
quand l'Off. est du Dim. mém. du pr.

j 4 III Dim. après la Pentecote. *vert.* L'Of au Psaut. les Leç. etc. au III Dim. ap la Pent. A la M. Préf. de la Trinité, e de même tous les Dim. jusqu'à Noël, s'i n'est marqué autr. (Si l'on célèbre à u Autel où le S. Sacrement est exposé, o ajoute à l'Or. du jour, l'Or. du S. Sacrement. A Vêp. mém. du suiv.

† Au Chœur, on célèbre l'Oct. de l Fête-Dieu. *blanc.* (A la M. mém. et dernie Ev. du Dim. A Vêp. mém. du Dim. e du suivant.) Process. et Salut du S. Sacrement.

ij 5 *Lundi.* S. Ronan, Pont. (Du 1.) Doub. *blanc.* M. *Sacerdotes.* — A Vêp. mém. du suiv.

iij 6 *Mardi.* S. Norbert, Pont. Sem. *blanc.* H.

iv 7 *Mercredi.* De la Férie.

Dans les Fér. jusqu'à l'Avent, s'il n'est autrement marqué, *vert* : l'Off. au Psaut. On ne dit point *Te Deum.* A L. et à Vêp. Or. du Dim. précéd. et Suffr. de la Croix, etc. A Prime et à Compl. Prières. Messe du Dim. préc. sans *Gloria in exc.* ni *Credo;* ij Or. *A cunctis,* iij au choix du Prêtr. Préf. Commune.

v 8 *Jeudi.* De la Férie.

L'Off. de la Nuit suiv. ne peut se réciter avant quatre heures.

vj 9 *Vendredi.* De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suffr. des SS. et pour la Paix. A Compl. Hym. *Virgo.*

vij 10 *Samedi.* De la Ste. V. Simp. *blanc.* Bénéd. de la Ste. V. iij Leç. pour le mois de Juin. A L. mém. de Ste. Marguerite; Suffr. des SS. et pour la Paix. A la M. mém. de Ste. Marg. iij Or. du St. Esprit. Préf. *et te in Veneratione.* — Vêp. du suiv.

viij 11 IV Dim. après la Pentecote. *vert.* — A Vêp. mém. du suiv. au Propre.

ix 12 *Lundi.* S. Barnabé, Ap. des Nations. (D'hier.) Doub. *rouge. Credo,* Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du suiv.

x 13 *Mardi.* S. Antoine de Padoue, Prêtr. Simp. *blanc.* II. A Laud. Suff. de la Ste. V. etc. A la M. ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psautier; Suff. de la Croix, etc. A compl. Prières.

xj 14 *Mercredi.* De la Fér. *vert.* V. ci-dessus, au 7.

xij 15 *Jeudi.* De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du suiv.

xiij 16 *Vendredi.* S. Jean-Franç. Regis, Prêtr. Sem. *blanc.* II. iij Leç. et mém. à L. des SS. Cyr et Jullitte, MM. M. *Os justi;* Or. ppr. dans le Suppl. 24 Mai; mém. des SS. MM. (Ors. de la Messe *Sapientiam.*) — A Vêp. mém. du suiv. A Compl. Doxol. *Qui natus.*

xiv 17 *Samedi.* De la Ste. V. comme au 10 : au lieu de la mém. de Ste. Marg. mém. de S. Hervé, Exorciste, (Ors. de la Messe *Os justi.*) — Vêp. du suiv.

xv 18 V. Dim. après la Pent. *vert.* ix Leç. des SS. Marc et Marcellien, MM. dont mém. à L. et à la M. — A Vêp. mém. du suiv.

Le 1 Juillet, Retr. br. pour les Femmes à Quimperlé.

xvj 19 *Lundi.* SS. Gervais et Protais, MM. Sem. *rouge.* I. iij Leç. et mém. à L. de S. Romuald, Ab. M. *Salus autem;* ij Or. *Intercessio,* au Commun des Abb. — A Vêp. mém du suiv.

xvij 20 *Mardi.* Ste. Julienne, V. Simp. *blanc.* II. Suffr. M. *Dilexisti,* Or. ppr. au 19 dans le Miss. ij. Or. *A cunct.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv.

xviij 21 *Mercredi.* S. Louis de Gonzague, Acolyte. Sem. *blanc.* III. Mém. de S. Méen, Abbé. Messe au Suppl. ij Or. *Intercessio.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.

Lune.	*M.*	JUIN.
xix	22	*Jeudi.* S. Paulin, Pont. Sem. *blanc.* M. *Sacerdotes tui.*
xx	23	*Vendredi.* La Vigile de S. Jean-Bapt. (*sans Jeûne.*) *violet.* L'Off. au Psautier : j et ij Leç. de l'Ecrit. occurr. j ℟ *Elegit,* ij ℟ *Quasi;* iij Leçon et ℟ propres. A L. et aux H. Prières. Messe, comme dans le Miss. — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. ppr. et demain; Dox. ordinaire.
xxj	24	*Samedi.* LA NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE. Sol. maj. *blanc.* — A Vêp. mém. du suiv. † AU CHŒUR, M. et Vêp. Sol.
xxij	25	VI DIM. APR. LA PENT. *vert.* — A Vêp. mém. du suiv.
xxiij	26	*Lundi.* SS. Jean et Paul, MM. Sem. *rouge.* I. — Vêp. du suiv. mém. du pr.
xxiv	27	*Mardi.* SS. Irénée et ses comp. MM. Doub. *rouge.* M. indiquée dans le Suppl. *Credo.*
xxv	28	*Mercredi.* La Vig. des SS. Ap. Pierre et Paul. *violet.* L'Off. au Psaut. excepté ce qui est ppr. à la Vig. (*Le Jeûne est transféré au Samedi suiv.*) Messe ppr. Ev. *Compulit,* à la M. de l'Octave, 6 Juillet. — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. et Dox. ppr. qui se disent pend. l'Oct. s'il n'est marqué autr.
xxvj	29	*Jeudi.* SS. PIERRE ET PAUL, AP. Sol. maj. *rouge.* Mém. de tous les Apôt. à Laud. au Propre, et à la M. par les Ors. suivantes : Collecte, *Adauge in nobis fidem, Domine, quam SS. Apostoli verbo prædicaverunt, et Sanguine suo obsignaverunt;* Secr. et Post-comm. à la M. votive des SS. Pierre et P. dont on omet les noms. Evang. *Dicit Simoni,* à la M. d'hier : *Credo;* Préf. des Ap. — — Vêp. sans mém.
xxvij	30	*Vendredi.* La Commémoration de S. Paul, Ap. Doub. maj. *rouge.* Mém. de S. Pierre à L. et à la M. *Credo,* Préf. des Ap. — A Vêp. mém. de S. Pierre.

Lune.	*M.*	JUILLET.
xxviij	1	*Samedi.* De l'Oct. des SS. Pierre et P. Sem. *rouge. Jeûne.* L'Off. comme au 29 Juin, et de même pend. l'Oct. exc. ce qui est ppr. à chaq. jour. Pss. de la Fér. les trois Ant. etc. du III Noct. de la Fête. A L. seule Ant. *Qui operatus* : mém. de la Ste. V. Aux Heur. ℟℟. br. sans *Allel.* Messe au 3 Juill. mém. de la Ste. V. *Credo;* Préf. des Ap. — Vêp. du suiv. Pss. de la Fér. mém. du Sam. avant le Dim. suiv. et de l'Oct. A Comp. Ant. du Psaut. Hym. *Virgo,* et demain.
xxix	2	VII DIM. APR. LA PENT. La Visitation de la Ste. V. Doub. maj. *blanc.* A tout l'Off. Pss. du Dim. ix. Leç. du Dim. occurr. dont mém. à L. et à la M. puis de l'Oct. Préf. de la Ste. V. *et te in Visit.* l'Evang. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et de l'Oct. A Comp. Ant. du Psaut. † AU CHŒUR, on célèbre la Fête des SS. Pierre et P. avec mém. de la Visit. et du Dim. et de plus, à la Messe, de tous les Ap. l'Ev. du Miss. *Venit Jesus;* à la fin de la M. l'Evang. du Dim. *Le 18 Juillet, Retraite française pour les femmes à Lesneven.*
xxx	3	*Lundi.* De l'Oct. Sem. *rouge.* Ant. etc. du I. Noct. Messe au 3 Juill. ij Or. pour le PP. ou l'Egl. ou de la Ste. V. *Credo;* Préf. des Ap. et ainsi les jours suiv. — A Vêp. seule Ant. *Domini.*
j	4	*Mardi.* De l'Oct. Semid. *rouge.* II.
ij	5	*Mercredi.* De l'Oct. Sem. *rouge.* III. — Vêp. du suiv. Or. ppr.
iij	6	*Jeudi.* L'Octave des SS. Ap. Doub. *rouge.*

L'Off. comme au jour de la Fête excepté ce qui est ppr. à l'Oct. Pss. de la Fér. Or. ppr. A Tierce, etc. R[br. sans *All.* Messe ppr. Ev. à la M. précédente, *Dixit Petrus.* — A Vêp. mém. du suiv.

iv 7 *Vendredi.* S. Thomas de Cantorbéri, M. Sem. *rouge.* II. Messe ppr. (dans l'Oct. de Noël.) — Vêp. du suiv. mém. du préc.

v 8 *Samedi.* S. Goulven, Pont. Doub. *blanc.* Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe *Sacerdotes.* — Vêp. du suiv. mém. du Sam. du précéd. et enfin du très-Saint Cœur de Marie. A Compl. Ant. et Dox. ppr. et dem.

vj 9 VIII DIM. APRÈS LA PENT. LA FÊTE DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. Sol. maj. *blanc.* ix Leç. de l'Ev. et H. du Dim. dont mém. à L. et à la M. puis du très-Saint Cœur de Marie. Messe au suppl. avant le 1 Juin; Préf. de Noël; l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du très-S. Cœur de Marie seulement.

† Au Chœur, Introït, Offert. et Comm. de la M. du Samedi avant le Dim. de la Passion; Grad. et *Allel.* de la M. du VII Dim. après la Pent. A Vêp. on chante les Ant. et même, si l'on veut, l'Hym. de la Fête-Dieu: pour la mém. du Saint Cœur de Marie, Ant. *Beata Mater,* à l'Off. de la Ste. V.

vij 10 *Lundi.* SS. Sept Frères et Félicité, MM. Simp. *rouge.* I. Suffr. ij Or. *A cunctis.* — Vêp. au Psaut. depuis le Cap. du suiv.

viij 11 *Mardi.* S. Benoît, Abbé. Sem. *blanc.* II. M. *Os justi.*

ix 12 *Mercredi.* De la Férie. Voy. au 7 Juin. — Vêp. dep. le Cap. du suiv.

x 13 *Jeudi.* S. Turiaf, Pont. Simp. *blanc.* I. Suffr. M. *Sacerdotes,* ij Or. *A cunctis.* — Vêpr. au Psautier, dep. le Cap. du suiv.

xj 14 *Vendredi.* S. Bonaventure, Doct. Sem. *blanc.* II. A la M. *Credo.* — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Doxol. *Qui natus.*

xij 15 *Samedi.* De la Ste. V. comme au 10 Juin: iij Leç. pour le mois de Juill. au lieu de la mém. de Ste. Marg. mém. de S. Henri. — Vêp. du suiv.

xiij 16 IX DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* ix Leç. (les deux en une) de S. Camille, Pr. dont mém. à L. et à la M. (Or. ppr. dans le Suppl. au 18 Juill.) — A Vêp. mém. du suiv.

xiv 17 *Lundi.* Ste. Pulchérie, V. Semid. *blanc.* I. Mess. *Vultum tuum;* Or. et Ev. ppr. dans le Suppl au 7 Juill. — Vêp. du suiv. mém. du précéd.

xv 18 *Mardi.* S. Thomas d'Aquin, Doct. Doub. *blanc.* ix Leç. de S. Gonère, Pr. dont mém. à L. Messe au 7 Mars; mém. de S. Gon. (Ors. de la M. *Justus; Credo.* — Vêp. du suiv. mém. du pr.

xvj 19 *Mercredi.* S. Vincent de Paule, Prêtr. Doub. maj. *blanc.* — A Vêpr. mém. du suiv.

xvij 20 *Jeudi.* S. Jérôme Emiliani, Juste. Sem. *blanc.* I. Mém. de Ste. Marguerite, V. M. à L. et à la Messe, qui se trouve au Suppl. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du préc.

xviij 21 *Vendredi.* S. Ténénan, Pont. Sem. *blanc.* II. iij Leç. et mém. à L. de S. Victor, M. Messe *Sacerdotes;* ij Or. *Præsta,* à la M. *Lætabitur.* — Vêp. du suiv mém. du pr.

xix 22 *Samedi.* Ste. Marie-Magdeleine. Doub. maj. *blanc.* Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. (Ors. pour Ste. Magd. si l'on veut, à la M. du Comm. des Stes. Femmes:) Ev. de la V^e Fér. après Pâq. *Credo.* — A Vêp. mém. du suiv.

xx 23 X DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* ix Leç. de S. Apollinaire, M. dont mém. à L. et à la M.

xxj 24 *Lundi.* De la Fer. V. au 7 Juin. — Vêp. du suiv. à *Magnif.* Ant. ppr.

xxij 25 *Mardi.* S. Jacques, Ap. Doub. maj. *rouge.* ix Leç. de S. Christophe, M. Ant. de *Bened.* ppr. mém. de S. Christ. à L. et à la M. *Credo;* Préf. des Ap. — A Vêp. Ant. de *Magn.* ppr. mém. du suiv.

xxiij 26 *Mercredi.* SS. Joachim et Anne, Père et Mère de la Ste. V. Doub. *blanc.* Messe de Ste. Anne seulement, comme dans le Missel.

xxiv 27 *Jeudi.* De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du suiv.

xxv 28 *Vendredi.* S. Samson, Pont. Sem. *blanc.* II. M. *Statuit* Ors. et Ev. ppr. dans le supp. au 27 Juill. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.

xxvj 29 *Samedi.* S. Guillaume, Pont. Sem. *blanc.* III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Sacerdotes.* — Vêp. du suiv. p. 476; mém. du Sam. et du préc. A Comp. Hym. *Virgo,* et demain.

xxvij 30 XI Dim. après la Pent. La Vie intérieure de la Ste. V. Doub. maj. *blanc.* A tout l'Off. Pss. du Dim. ix Leç. du Dim. dont mém. à L. puis de S. Ignace, Pr. Messe *Salve sancta;* Or. et Ev. ppr. dans le Supplém. au 22 Août; ij Or. du Dim. iij de S. Ign. Préf. *et te in Festivitate;* l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.

† Au Chœur, M. *Salve Sancta.* Vêpr. de l'Office de la Ste. V. *Dum esset,* etc. les deux mém.

L'Off. de la Nuit suiv. ne peut se réciter avant trois heures trois quarts.

xxviij 31 *Lundi.* S. Germain, Pont. Sem. *blanc.* I. M. *Statuit.* — Vêp. du suiv. mém. du préc.

AOUT.

xxix 1 *Mardi.* S. Pierre aux Liens. Doub. *blanc.* ix Leç. des SS. Machabées, dont mém. à L. et à la M. *Credo.* Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du suiv.

j 2 *Mercredi.* S. Etienne, M. Simp. *rouge.* III. A L. Suffr. A la M. ij Or. *A cunctis.* — Vêp. du suiv.

ij 3 *Jeudi.* L'Invention du Corps de S. Etienne, premier M. Doub. *rouge.* — A Vêp. mém. du suiv.

iij 4 *Vendredi.* S. Dominique, Prêtr. Sem. *blanc.* II. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. *Qui natus.*

iv 5 *Samedi.* De la Ste. V. Sem. *blanc.* iij Leç. pour le m. d'Août. Suffr. ij Or. du S. Espr. Préf. *et te in Vener.* — Vêp. du suiv. mém. du Sam. A Comp. Dox. *Qui nube,* et demain.

v 6 XII Dim. après la Pent. La Transfiguration de N. S. Doub. maj. *blanc.* ix Leç. du Dim. dont mém. à L. et à la M. puis de S. Xyste, M. Préf. de Noël; l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim.

vj 7 *Lundi.* De la Fér. V. au 7 Juin.

vij 8 *Mardi.* De la Férie.

viij 9 *Mercredi.* De la Fér. — Vêp. du suiv.

ix 10 *Jeudi.* S. Laurent, M. Doub. *rouge.*

x 11 *Vendredi.* De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. A Comp. Hym. *Virgo.*

xj 12 *Samedi.* De la Ste. V. comme au 10 Juin : iij Leç. pour le m. d'Août; mém. de Ste. Claire, V. — Vêp. du suiv.

xij 13 XIII Dim. après la Pent. *vert.* ix Leç. de Ste. Radégonde seulement. A L. mém. de la même, puis des SS. Hippolyte et ses

Comp. MM. A la M. ij Or. *Exaudi,* d
Commun des Stes Femmes. ijj Or. au 1
Août, *Da, Quœsumus.*

Mardi 15, *Quête pour le Séminaire.*

Le 22, *Retr. franç. pour les f. à Qplé.*

xiij 14 *Lundi.* La Vig. de l'Assomption de la Ste. V. *Jeûne.* L'Off. au Propr. Il n'y a n Prières, ni Suffr. Aux Heur. Doub. min. Dox. et ℣ de Prim. *Qui natus,* et ainsi les jours suiv. A la M. *blanc :* une seule Or. de préc. sans *Gloria in exc.* Ev. *Stabant,* à la 4e Messe votive de la Ste. V. (*à Pascha ad Pentec.*) Préf. commune. — Vêp. du suiv. A Compl. Ant. ppr. Hym. *Virgo,* et pend. toute l'Oct.

xiv 15 *Mardi.* L'ASSOMPTION DE LA STE. V. Ann. min. *blanc,* et pend. l'Oct. A la M. *Credo,* Préf. *et te in Assumpt.* et les jours suiv.

† Au Chœur, après la Post-Comm. on chante l'Ant. *Sub tuum,* ℣ *Ora pro nobis,* Or. *Concede.* Après Vêp. Procession, à laquelle on chante les Litanies de la Ste. V. ℣ *Exaltata est,* Or. *Veneranda* ou *Famulorum.* La Process. étant rentrée dans le Chœur, on donne la Bénéd. du S. Sacrement, après qu'on a chanté *Tantum ergo, Sub tuum, Domine salvum,* avec les ℣℣ et les Ors. ordinaires.

xv 16 *Mercredi.* De l'Oct. Sem. L'Off. comme le jour de la Fête, et de même pend. l'Oct. exc. ce qui est ppr. à chaq. jour. Pss. de la Fér. Ant. etc. du III Noct. de la Fête; ij Bénéd. *Digni,* avant la Leç. de S. Roch. A L. seule Ant. *Viderunt;* mém. de S. Roch, Messe de la Fête, ij Or. *Adesto,* (à la M. *Justus.*)

A Vêp. Ant. uniq. *Posuit.*

xvj 17 *Jeudi.* De l'Oct. Sem. I. iij Leç. et à L.

mém. de S. Armel, Ab. A la M. ij Or. *Intercessio.*

xvij 18 *Vendredi.* De l'Oct. Sem. II. iij Leç. et mém. à L. de Ste. Hélène, Veuve. A la M. ij Or. *Exaudi,* (au Comm. des Stes. F.)

xviij 19 *Samedi.* De l'Oct. Sem. III. A la M. ij Or. du S. Esp. ou pour l'Egl. A Vêp. Pss. du Sam. les Ant. le Cap. et l'Hym. comme aux I Vêp. de l'Assompt. ℣ *Thronus,* etc., p. 522. mém. du Sam. avant le Dim. suiv.

xix 20 XIV DIM. APRÈS LA PENT. Du Dim. dans l'Oct. et la Commém. du Vœu de Louis XIII. Doub. maj. *blanc.* L'Off. comme le jour de la Fête, exc. ce qui est du rit Ann. ou ppr. à ce jour. A tout l'Off. Pss. du Dim. ix Leç. du Dim. occurr. dont mém. à L. Messe du jour de l'Assompt. mém. du Dim. Ev. dans le Suppl. au 22 Août. Préf. *et te in Assumpt.* l'Ev. du Dim. à la fin.

A Vêp. ℣ et Ant. de *Magn.* ppr. mém. du Dim.

† Au Chœur, Messe indiquée ci-dessus. A Vêp. Ant. *Assumpta est,* etc. au 15 Août; mém. du Dim.

xx 21 *Lundi.* De l'Oct. Sem. I. A la M. ij Or. du S. Esprit ou pour l'Egl. — Vêp. du suiv. comme aux I Vêp. de la Fête.

xxj 22 *Mardi.* L'Oct. de l'Assomption de la Ste. V. Doub. maj. *blanc.* ix Leç. et mém. à L. de S. Symphorien, M. Messe de la Fête; ij Or. *Auxilium* au 22; Ev. à la Vig. de l'Assompt. — A Vêp. mém. du suiv.

xxij 23 *Mercredi.* Ste. Jeanne-Françoise de Chantal, Veuve. Sem. *blanc.* III. M. *Cognovi;* Ors. ppr. dans le Suppl. au 21 Août. — Vêp. du suiv. mém. du pr.

xxiij 24 *Jeudi.* S. Barthélemi, Ap. Doub. maj. *rouge.*

ix Leç. de S. Ouen, Pont. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Statuit.*) — A Vêp. mém. du suiv. au propre.

xxiv 25 *Vendredi.* S. Louis, Roi de Fr. Doub maj. *blanc.* — A Vêp. mém. du suiv.

xxv 26 *Samedi.* S. Bernard, Doct. Doub. *blanc.* ij Leç. de S. Philippe Béniti, Pr. dont mém. à L. puis de la Ste. V. Messe au 20 Août; ij Or. de S. Phil. au 25, iij Or. *Concede. Credo.* — Vêp. du suiv. mém. du pr.

xxvj 27 XV Dim. après la Pent. *vert.* ix Leç. (les deux en une) de S. Césaire, Doct. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *In medio.*) — A Vêp. mém. du suiv. au Propre.

xxvij 28 *Lundi.* S. Augustin, Doct. Doub. *blanc.* Ant. de *Bened.* ppr. — Vêp. du suiv. mém. du pr.

L'Off. de la Nuit suiv. ne peut se réciter avant trois heures et demie.

xxviij 29 *Mardi.* La Décollation de S. Jean-Baptiste. Doub. *rouge.* — A Vêp. mém. du suiv.

xxix 30 *Mercredi.* S. Fiacre, Solitaire. Simp. *blanc.* III. A Laud. Hym. *Quid tu. ℣ Clamavi.* Suffr. de la Ste. V. etc. M. d'un Conf. non Pont. *Os justi;* ij Or. *A cunctis.* — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.

xxx 31 *Jeudi.* S. Raimond Nonnat, Juste. Simp. *blanc.* I. Suffr. ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.

SEPTEMBRE.

1 *Vendredi.* Ste. Rose, V. Sem. *blanc.* II. iij Leç. et mém. à L. de S. Gilles, Abb.

Messe *Dilexisti*, Or. ppr. dans le Miss. au 30 Août; ij Or. de S. Gill. au 1 Sept. — Vêp. du s. mém. du pr.

ij 2 *Samedi.* SS. Lazare, Marie et Marthe, Hôtes de N. S. Doub. *blanc.* A Laud. mém. de la Ste. V. Messe de Ste. Marthe seulement, au Commun des V. *Dilexisti*, avec l'Ev. du Vendredi avant le Dim. de la Passion; ij Or. *Concede.* — Vêp. du suiv. mém. du pr.

iij 3 XVI Dim. après la Pent. *vert.*

Le 16, Retr. bretonne pour les Sœurs du Tiers Ordre à Lesneven.

A Vêpr. mém. du suiv.

iv 4 *Lundi.* S. Grégoire-le-Grand, Doct. (D'hier.) Doub. *blanc.* ix Leç. (les deux en une) de S. Joseph Casalanz, Pr. dont mém à L. Messe au 12 Mars; mém. de S. Jos. dans le Suppl. au 27 Août; *Credo.* — A Vêp. mém. du suiv.

v 5 *Mardi.* S. Laurent Justinien, Pont. Sem. *blanc.* II.

vj 6 *Mercredi.* De la Férie. V. au 7 Juin.

vij 7 *Jeudi.* De la Fér. — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. ppr. Hym. *Virgo*, et pend. l'Oct. s'il n'est marqué autrement.

L'Off. de la nuit suiv. ne peut se réciter avant trois heures un quart.

viij 8 *Vendredi.* La Nativité de la Ste. V. Sol. maj. *blanc*, et pend. l'Oct. A la M. *Credo*, et les jours suiv. Préf. de la Ste. V. *et tc in Nativ.*

† Au Chœur, M et Vêpr. solennelles.

ix 9 *Samedi.* De l'Oct. Sem. L'Off. comme hier, et de même pend. l'Oct. exc. ce qui est ppr. à chaq. jour. Pss. de la Fér. Ant. etc. du III Noct. A L. Ant. uniq. *Surge*; mém. des SS. Gorgonius et ses comp. MM. Aux Heur. R[R] br. sans *All.* M. de la Fête;

mém. de S. Gorg. Evang. de la Fête, de celui de la 5e M. votive (*Loquente Jesu*) et de même aux autr. jours. — Vêp. du suiv. mém. de l'Oct. A Comp. Ant. du Psaut. Hym. *Grates;* Dox. *Qui natus*, et demain.

x 10 XVII Dim. après la Pent. De ce Dim. *blanc*. L'Off. au Psaut. ix Leç. de S. Nicolas de Tolentin, Pr. A L. mém. de l'Oct. et de S. Nicolas. Aux H. Dox. et à Prim. ℣ *Qui natus :* Symb. *Quicumque*. A la M. les deux mém. Préf. de l'Oct. dont mém. à Vêpr.

xj 11 *Lundi.* De l'Oct. Sem. I. A la M. ij Or. pour l'Egl. ou le P. ou du S. Esp. — A Vêp. seule Ant. *Lauda.*

xij 12 *Mardi.* De l'Oct. Sem. II. iij Leç. de S. Adrien, M. dont mém. à L. et à la M. (Ors. au jour de la Fête.)

xij 13 *Mercredi.* De l'Oct. Sem. III. A la M. ij Or. com. au 11. — Vêp. du suiv. mém. de l'Oct. A Comp. Ant. du Psaut. Hym. *Grates;* Dox. *Qui per Crucem*, et demain.

xiv 14 *Jeudi.* L'Exaltation de la Ste. Croix. Doub. maj. *rouge*. Mém. de l'Oct. à L. et à la M. *Credo;* Préf. de la Croix. — A Vêp. mém. du suiv. au Propr.

xv 15 *Vendredi.* L'Oct. de la Nativ. de la Ste. V. et la Fête du S. Nom de Marie. Doub. maj. *blanc*. Comme au 8, exc. ce qui est ppr. à ce jour. Pss. de la Fér. A Laud. ℣ et Ant. de *Bened.* ppr. Aux Heur. ℟ br. sans *Allel.* Or. des Laud. Messe ppr. *Vultum; Credo;* Préf. *et te in Festivitate.* — A Vêp. ℣ et Ant. de *Magn.* ppr. mém. du suiv.

xvj 16 *Samedi.* S. Corneille, M. Sem. *rouge*. III. iij Leç. de Ste. Euphémie, V. M. dont mém. à L. puis de la Ste. V. M. *Statuit*, au Comm. d'un M. ij Or. à la M. *Lo-*

quebar; iij Or. *Concede nos*. — Vêp. du s. mém. du pr.

xvij 17 XVIII Dim. après la Pent. *vert.* ix Leç. (les deux en une) de S. Cyprien, M. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Sacerdotes Dei.*) A Prim. Canon du Dim. avant les Quatre-T. 418. — A Vêp. mém. du suiv.

xviij 18 *Lundi.* S. Chrysostôme, Doct. Sem. *blanc*. I. M. *In medio; Credo;* — A Vêp. mém. du suiv.

xiv 19 *Mardi.* SS. Janvier et ses comp. MM. Simp. *rouge*. II. Suffr. ij Or. *A cunctis*. — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.

xx 20 *Mercredi des Quatre-Temps. Jeûne.* S. Thomas de Villeneuve, Pont. Sem. *blanc*. III. ij Leç. de S. Thom. (les deux en une) iij Leç. de l'Ev. et H. de la Fér. dont mém. à L. au Prop. 419. A Prim. Canon, 420. Messe au 28 Sept. mém. de la Fér. (à la suite du XVII Dim. apr. la Pent.) l'Ev. de la Fér. à la fin. — Vêp. du suiv. mém. du pr.

xxj 21 *Jeudi.* S. Mathieu, Ap. Doub. maj. *rouge*. *Credo;* Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du suiv.

xxij 22 *Vendredi. des Quatre-T. Jeûne.* SS. Maurice et ses comp. MM. Sem. *rouge*. II. ij Leç. de S. Maurice (les deux en une) iij Leç. de la Fér. dont mém. à L. et à la M. A Prim. Canon, 421. L'Ev. de la Fér. à la fin de la M. — Vêp. dep. le Cap. du suiv.

xxiij 23 *Samedi des Quatre-T. Jeûne.* Ste. Thècle, Vierge-Martyre, Sem. *rouge*, III. ij Leç. de Ste. Thècle seul. iij Leç. de la Fér. dont mém. à L. puis de S. Cado, M. et de la Ste. V. A Prim. Canon, 422. M. *Loquebar;* ij Or. de la Fér. iij de S.

Cado, (Ors. de la M. *Statuit*, au Com d'un M.) iv Or. de la Ste. V. l'Ev. d la Fér. à la fin.

L'ORDINATION.

Vêp. du suiv. mém. du précéd.

xxiv 24 XIX Dim. après la Pent. *vert.* ix Leç. de S. Joseph de Cupertino, Pr. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Os justi.*) *L'Off. de la Nuit suiv. ne peut se réciter avant trois heures.*

xxv 25 *Lundi.* De la Férie. V. au 7 Juin.

xxvj 26 *Mardi.* De la Férie. — Vêp. dep. le Cap. du suiv.

xxvij 27 *Mercredi.* SS. Côme et Damien, MM. Sem. *rouge.* III. — A Vêp. mém. du suiv.

xxviij 28 *Jeudi.* S. Elzéar, Juste. Simp. *blanc.* I. Suffr. Messe *Os justi;* ij Or. *A cunctis.* — Vêp. du suiv. A Comp. Ant. ppr. et demain.

xxix 29 *Vendredi.* S. Michel et tous les SS. Anges. Sol. min. *blanc.* Au II. Noct. Bénéd. des SS. A la M. *Credo.* — A Vêp. mém. du suiv.

j 30 *Samedi.* S. Jérôme, Doct. Doub. *blanc.* Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Credo.* — Vêp. du suiv. mém. du Sam. et du préc. A Comp. Ant. ppr. Hym. *Virgo,* et demain.

OCTOBRE.

ij 1 XX Dim. après la Pent. La Fête du Rosaire. Sol. min. *blanc.* ix Leç. du Dim. dont mém. à L. puis de S. Remi, Pont. (Ant. ppr. 459.) A la M. les deux mém.

Préf. de la Ste. V. *et te in Solemnitate* : à la fin, l'Ev. du Dim.

Le 14, Retraite brct. pour les hommes à Quimperlé, et pour les femmes à Lesneven.

A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.

iij 2 *Lundi.* Les SS. Anges Gardiens. Doub. *blanc.* Au I. Noct. au lieu des Leç. du Lundi, on lit les trois Leç. du XX Dim. ix Leç. de S. Méloir, dont mém. à L. au Prop. A la M. ij Or. *Præsta,* de la M. *In virtute; Credo.* — A Vêp. mém. du suiv.

iv 3 *Mardi.* S. Denys l'Aréopagite, M. Simp. *rouge.* II. à L. suffr. M. *Sacerdotes Dei;* ij Or. *A cunct.* Epît. *Stans Paulus,* à la Messe du 9 Oct. — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.

v 4 *Mercredi.* S. François d'Assise, Juste. Sem. *blanc.* III. — A Vêp. mém. du suiv.

vj 5 *Jeudi.* S. Maurice, Abbé. Simp. *blanc* I. A L. Suffr. M. *Os justi;* ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.

vij 6 *Vendredi.* S. Bruno, Moine. Sem. *blanc.* II. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. *Qui natus.*

viij 7 *Samedi.* De la Ste. V. Simp. *blanc.* iij Leç. pour le m. de Sept. (qui n'a p. été lue.) Mém. des SS. Serge et Bacque, MM. à L. et à la M. iij Or. du S. Espr. Préf. *et te in Vener.* — Vêp. du suiv.

ix 8 XXI Dim. après la Pent. *vert.* ix Leç. de Ste. Brigitte, Veuve, dont mém. à L. et à la M. — A Vêp. mém. du suiv.

x 9 *Lundi.* SS. Denys, I Evêq. de Paris, et ses Comp. MM. Sem. *rouge.* I. Messe au 9 Oct. Epître de la M. *Sapientiam,* au Commun. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du précéd.

xj 10 *Mardi.* S. Franç. de Borgia, Pr. Semid.

blanc. II. iij Leç. de S. René, Pont. Mém. du même à L. et à la M. (Ors. de la M. *Sacerdotes tui.*) — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.

xij 11 *Mercredi.* S. Clair, Pont. Sem. *blanc.* III. Messe *Statuit.*

xiij 12 *Jeudi.* De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. suffrages de la Ste. V. etc.

xiv 13 *Vendredi.* S. Edouard, Roi d'Anglet. simp. *blanc.* II. Suffr. ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. depuis le Cap. du suiv. Suffr. des SS... A Comp. Hym. *Virgo.*

L'Office de la nuit suiv. ne peut se réciter avant deux heures trois quarts.

xv 14 *Samedi.* De la Ste. V. Simp. *blanc.* iij Leç. pour le m. d'Oct. Suffr. ij Or. du S. Espr. Préf. *et te in vener.* — Vêp. du suiv. mém. du Sam. et de tous les SS. Ev. Prêtres et Lévites du Diocèse. A Comp. Ant. et Dox. ppr. et demain.

xvj 15 XXII Dim. après la Pent. La Fête du Sacerdoce de N. S. Sol. maj. *blanc.* ix Leç. du Dim. dont mém. à L. puis des SS. Evêq. etc. et de Ste. Thérèse, V. Messe au Suppl p. 23; ij Or. du Dim. iij Or. des SS. Ev. etc. au Suppl. p. 26; iv Or. de Ste. Th. Préf. ppr. l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mêm. du Dim. du suiv. et des SS. Ev. etc.

† Au Chœur, Introït, Grad. et *Allel.* de la M. *Statuit,* au commun d'un Mart. Pont. Offertoire du xviii Dim. après la Pent. Communion du xiii Dim. après la Pent. — Vêp. du St. Sacrement: pour la mém. des SS. Evêq. etc. Ant. *Amavit* (*eos,*) aux II Vêp. d'un Conf. Pont.

xvij 16 *Lundi.* S. Guénégan, Pont. Doub. *blanc.* Messe *Statuit,* Ev. *Sint lumbi,* de la M. *Os justi.* (A la Cathédrale, *Credo.*

xviij 17 *Mardi.* De la Fér. — Vêp. du suiv.

xix 18 *Mercredi.* S. Luc. Evang. Doub. maj. *rouge.* *Credo;* Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du suiv.

xx 19 *Jeudi.* S. Pierre d'Alcantara, Pr. Simp. *blanc.* I. Suffr. ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.

xxj 20 *Vendredi.* S. Jean de Kenti, Prêtr. Sem. *blanc.* II. Messe au Suppl. p. 28. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.

L'Office de la nuit suiv. ne peut se réciter avant deux heures et demie.

xxij 21 *Samedi.* Stes. Ursule et ses Comp. Vierges-M. Sem. *rouge.* iij Leçon de S. Hilarion, Ab. dont mém. à L. puis de la Ste. V. Messe indiquée dans le Suppl. iij Or. de la Ste. V. — Vêp. du suiv. mém. du préc.

xxiij 22 XXIII Dim. après la Pent. *vert.*

xxiv 23 *Lundi.* De la Fér. — Vêp. dep. le Capit. du suiv.

xxv 24 *Mardi.* S. Magloire, Pont. Sem. *blanc.* II. M. *Sacerdotes tui.* — Vêp. dep. le Capit. du suiv. mém. du précédent.

xxvj 25 *Mercredi.* S. Goëznou, Pont. Sem. *blanc.* III. M. *Statuit.* — Vêp. dep. le Capit. du suivant mémoire du précédent.

xxvij 26 *Jeudi.* S. Alor, Pont. Sem. *blanc.* I. A L. mém. de S. Alain, Pont. Messe *Sacerdotes;* ij Or. *Da quæsumus,* de la M. *Statuit.* (A la Cathédr. *Credo.*)

xxviij 27 *Vendredi.* De la Férie. — Vêp. du suiv.

xxix 28 *Samedi.* SS. Simon et Jude, Ap. Doub. maj. *rouge.* Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Credo;* Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du suivant.

xxx 29 XXIV Dim. après la Pent. *vert.* Off. et Messe de ce Dim. appelé dans le Miss. *Dom. ultima.*

j 30 *Lundi.* De la Férie.

ij 31 *Mardi.* La Vig. de la Toussaint. *Jeûne.* L'Off

au Propr. Il n'y a ni Prières, ni Suffr. Au Heur. Doub. min. A la Messe, une seule Or. de préc. sans *Gloria in exc.* — Vêpr du suiv. A Comp. Ant. et Dox. ppr.

NOVEMBRE.

iij 1 *Mercredi.* LA TOUSSAINT. Annuel-min. *blanc.* A la M. *Credo*, et de même pend. l'Oct. except. demain. — Après les Vêpr. de la Fête, on dit celles des Morts : (au Chœur, où l'on suit l'Antiph. r. on omettra dans les Prières le Ps. *Lauda*, et on dira à genoux le *Pater*, etc.) A Comp.

iv 2 Pss. et Capit. du Dim. le reste comme hier. *Jeudi.* La Commémoration des Morts. Doub. maj. *noir.* A l'Office qui finit avec None, on observe ce qui est marqué dans le Brév. Nulle mém. de l'Oct. dont on omet l'Off. et la Messe. (Il est défendu, même aujourd'hui de donner la Communion, hors de la Messe, avec une étole noire.)

† Au Chœur, Service sol. pour tous les fidèles défunts. — A Vêp. Pss. de la Fér. unique Ant. *Benedictus*; Cap. etc. comme hier. A Compl. Pss. et Cap. de la Fér.

v 3 Ant. et Dox. de la Fête, et demain. *Vendredi.* De l'Oct. Sem. *blanc.* L'Office comme le jour de la Fête, et de même pendant l'Oct. exc. ce qui est ppr. à chaq. jour. Pss. de la Fér. Ant. etc. du II Noct. j Leç. *Incipit Zacharias*, au Jeudi précéd. (les trois en une) ij et iij Leç. de l'Oct. au 3 Nov. A Laud. seule Ant. *Benedicite*. M. de la Fête; ij Or. pour le PP. ou

pour l'Egl. ou du St. Esprit. — Vêpr. du suiv. mém. de l'Octave.

vj 4 *Samedi.* S. Charles-Borromée, Pont. Doub. *blanc.* A Laud. mém. de l'Oct. et de la Ste. V. Aux H. Dox. et à Prim. ℣ de la Touss. A Tierce, Sexte et N. au ℟ br. deux *Allel.* A la M. les deux mém. — Vêp. du suiv. au Psaut. à *Magnif.* Ant. *Scientes*, 310; mém. du préc. et de l'Oct. A Compl. Ant. du Psaut. Dox. de l'Oct. et demain.

vij 5 XXV Dim. après la Pent. IIIe resté après l'Epiph. De ce Dim. *blanc.* Mém. de l'Oct. à L. et à la M. Aux H. Dox. et à Prim. ℣ de la Fête; Symbole; au ℟ br. de Tierce, etc. deux *Allel.* — A Vêp. mém. de l'Octave.

viij 6 *Lundi.* De l'Oct. Sem. Ant. etc. du I Noct. de la Fête, iij Leç. de S. Hiltut, Abbé, dont mém. à L. et à la M. (Ors. à la Messe des Abbés.)

ix 7 *Mardi.* De l'Oct. Semid. II. Mém. de S. Trémeur. A la M. ij Or. *Præsta*, de la M. *Lætabitur.* — Vêp. du suiv.

x 8 *Mercredi.* L'Oct. de la Touss. et la Fête des Stes. Reliques. Doub. maj. *blanc.* M. propre dans le Suppl. sans mém. *Credo.* — A Vêp. mém. du suivant.

xj 9 *Jeudi.* S. Guénaël, Abbé. Sem. *blanc.* I. M. *Os justi.* — Vêp. du suiv. mémoire du précédent.

xij 10 *Vendredi.* S. Léon-le-Grand, Doct. Doub. *blanc.* Messe au 11 Avril; *Credo.* — Vêp. du suiv. au Propr. mém. du précéd.

xiij 11 *Samedi.* S. Martin, Pont. Doub maj. *blanc.* Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. 592; mém. du préc. et du Sam. A Comp. Ant. et Dox. ppr. et pend. l'Octave entière.

xiv 12 XXVI DIM. APRÈS LA PENT. IV resté apr
l'Epiph. L'ANNIVERSAIRE DE LA DÉDICAC
Sol. maj. *blanc.* ix Leç. de l'Ev. et Hom
du Dim. dont mém. à L. et à la M
l'Ev. du même à la fin de la M. —
Vêpr. mém. du Dim.

xv 13 *Lundi.* De l'Oct. Sem. *blanc.* L'Off. comm
hier, et de même pend. l'Oct. exc. c
qui est ppr. à chaque jour. Pss. de l
Fér. Ant. etc. du I Noct. j Leç. *Incipi*
Ep. ad Phil. au Dim. préc. les trois en un
ij Leç. du second jour de l'Oct. la 1.re
seulement; iij Leç. de S. Stanislas-Kotska. A
Laud. seule Ant. *Omnis;* mém. de S. Stan.
A Tierce, etc. ℟. br. sans *Allel.* Messe
de la Fête; mém. de S. Stanislas, (Ors.
de la M. *Justus : Credo,* et ainsi tous les

xvj jours suiv. — A Vêp. seule Ant. *Unus.*
14 *Mardi.* De l'Oct. Sem. II. ij et iij Leç.
du 3e jour de l'Oct. A la M. ij Or. de
la Ste. V. ou pour l'Egl. — A Vêp. seule
Ant. *Unus :* depuis le Capitule du suivant

xvij mémoire de l'Octave.
15 *Mercredi.* S. Malo, Pont. Sem. *blanc.* Ant.
etc. du III Noct. du Commun. A Laud.
mém. de l'Oct. Aux Heur. Dox. et à Prim.
℣. de la Dédic. M. *Statuit;* ij Or. de la
Dédic. — Vêp. dep. le Capit. de l'Octave,

xviij mém. du précédent.
16 *Jeudi.* De l'Oct. Sem. Ant. etc. du I Noct.
de la Fête : ij et iij Leç. du 5e jour de
l'Oct. A la M. ij Or. comme au 14. —
A Vêp. seule Ant. *Unus;* depuis le Cap.

xix du suiv. mémoire de l'Octave.
17 *Vendredi.* S. Melaine, Pont. Sem. *blanc.*
Ant. etc. du II Noct. du Commun. iij
Leç. de S. Grégoire Thaumaturge. A L.
mém. de l'Oct. et de S. Grég. Aux H.
Dox. et à Prim. ℣. de la Dédic. Messe

Sacerdotes tui; ij Or. de la Déd. iij Or. *Da quæsumus,* au 1er Commun d'un Conf. Pont. — Vêp. depuis le Cap. du suivant, mémoire du précédent.

xx 18 *Samedi.* De l'Oct. Sem. Ant. etc du III Noct de la Fête : ij Leç. du 7e jour de l'Oct. la première seule. iij Leç de Ste. Gertrude V. et de S. Maudet, Ab. dont mém. à Laud. puis de la Ste Vierge A la M. ij Or. *Exaudi*, de la M. *Dilexisti;* iij Or. *Intercessio,* au Commun des Abb. iv Or. *Concede nos*, à la suite de la M. du jour. — Vêp. du suiv. Antiennes etc. des I Vêp. de la Dédic. mém. du Sam. occurrent.

L'Office de la nuit suivante ne peut se réciter avant deux heures un quart.

xxj 19 XXVII DIM. APRÈS LA PENT. Ve resté après l'Epiph. L'Octave de l'Anniv. de la Dédic. Doub. *blanc.* L'Off. comme Dim. dernier, exc. ce qui est ppr. au jour de l'Octave. A tout l'Off. Pss. du Dim. ix Leçon de l'Év. et H. du Dim. occurr. dont mém. à L. puis de Ste. Elisabeth, Veuve. A Prim. on omet le Symb. Canon ppr. A Tierce, etc. ℟. br. sans *Allel.* Messe de la Fête; les deux mém l'Ev. du Dim. à la fin — A Vêp mém. du Dimanche, (puis au grand Sémin mém. du suivant.)

xxij 20 *Lundi.* De la Fér. (Au Sém. De S. Colomban, Abbé. Simple. I.) — Vêpres du suiv. Pss. de la Fér. A Comp. Hym. *Virgo,* et demain : (de plus au Sém. Ant. ppr. dans l'Octavaire, p. 135; et on les dit pend. toute l'Octave, excepté Sam. et Dim.)

xxiij 21 *Mardi.* La Présentation de la Ste. V. Doub. maj. *blanc.* A tout l'Off. Pss. de la Fér. ix Leç. de S. Colomban, Ab. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Os justi :*)

DÉCEMBRE.

1 iv *Vendredi.* S. Tugdual, Pont. Sol. min. *blanc.* A Matines, Pss. du Dim. ou ceux qui sont indiqués au Commun des Pont. Aux Heur. Dox. *Supreme*, à Prim. ℣ ordinaire, *Qui sedes.* M. *Sacerdotes tui;* Ev. à la Messe de S. Luc, 18 Oct. — A Vêpres, mém. du suiv.

2 v *Samedi.* S. Eloi, Pont. Sem. *blanc.* III. A Laud. mém. de la Ste. V. M. *Statuit;* ij Or. *Concede nos.*

La célébration des Mariages finit auj.

Vêp. du suiv. mém. du pr. A Comp. Hym. *In noctis;* à *Nunc dimittis,* Ant. *Saluture :* Ant. à la Ste V. *Alma :* (144-147.)

3 vj I Dim. de l'Avent. Doub. *violet,* et ainsi à tout l'Off. du Temps, jusqu'à Noël. Les Leç. d'Isaïe se terminent par ces mots, *Hæc dicit,* etc. et l'on ne répond rien. On ne dit pas *Te Deum.* A Laud. Cant. ppr. mém. de la Ste. V. (selon ce qui est prescrit, p. 150.) Aux Heur. Dox. et à Prim. ℣ ppr. 150; (On les dit jusqu'à Noël, même dans les Fêtes, s'il n'est autr. marqué.) A la M. on ne dit pas *Gloria in exc.* ij Or. *Deus, qui de beatæ,* — A Vêp. mém. du suiv. au Propre.

4 vij *Lundi.* S. François Xavier, Apôtre des Indes. (D'hier.) Doub. *blanc.* A Laud. mém. de la Fér. (Ant. p. 162; ℣. *Tu exurgens,* 150; Or. du Dim. précéd.) et mém. de la Ste. V. A la M. les deux mém. — Vêpr. de S. Franç. Xav. sans mém.

5 viij *Mardi.* De la Fér. L'Off. aux Fér. de l'Avent, 149 et 162. Ant. ℣. et ℟℟℟ du II Noct.

Credò; Préf. de la Ste. V. *et te in Præsentatione.* Aux Heur. Dox. et à Prim. ℣ *Qui natus :* (On les dit au Sém. pendant toute l'Oct. et on ajoute deux *Allel.* à ℟ br. de Tierce, etc. auj. et tous les jours jusqu'au 28 inclusiv.) — A Vêp. mém. du suiv.

xxiv 22 *Mercredi.* Ste. Cécile, Vierge-M. Sem. *rouge.* III. — Vêp. dep. le Cap. du s. mém. du préc.

xxv 23 *Jeudi.* S. Clément, M. Sem. *rouge.* I. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.

xxvj 24 *Vendredi.* S. Jean de la Croix, Prêtr. Sem. *blanc.* II. iij. Leç. de S. Chrysogone, M. dont mém. à L. et à la M. — Vêp. dep. le Cap. du s. mém. du préc.

xxvjj 25 *Samedi.* Ste. Catherine, Vierge-M. Sem. *rouge.* III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vêp. du suiv. mém. du pr.

xxviij 26 XXVIII Dim. après la Pent. VIe resté après l'Epiphanie. *vert.* ix Leçon. (la première seulement.) de S. Lin, Martyr, dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Sacerdotes Dei.*) — A Vêp. mém. du suiv. (au Sém. mém. de l'Oct. seulement.)

xxix 27 *Lundi.* SS. Vital et Agricole, MM. Sim. *rouge.* I. Suffr. de la Ste. V. etc. Messe *Salus autem;* ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. Suffr. de la Croix, etc. A Compl. Prières.

j 28 *Mardi.* De la Fér. — Vêp. dep. le Cap. du s.

ij 29 *Mercredi.* S. Saturnin, M. Sem. *rouge.* III. Messe *Sacerdotes Dei.* — Vêp. du suiv. à *Magn.* Ant. ppr. et demain; mém. du préc.

iij 30 *Jeudi.* S. André, Ap. Doub. maj. *rouge.* Ant. de *Bened.* ppr. A la M. *Credo;* Préf. des Ap. — Vêp. du suiv. au Propre; mém. du pr. A Comp. Ant. *Die,* Dox. *Supreme,* et demain.

du Dim. précéd. A Laud. Cant. du Psau
seule Ant. *Dicite;* Ant. de *Bened.* ppr. O
du Dim. préc. mém. de la Ste. V. sa
autres Suff. et sans Prières. A Prim. Prièr
comme aux Fér. de l'année. Messe du Dim
préc. ij Or. *Deus, qui de beatæ;* iij Or. pou
le PP. ou pour l'Egl. après l'Epît. on ome
l'*Allel.* et son ℣. — A Vêp. unique Ant
ix 6 *Exaudi :* dep. le Cap. du suiv.
Mercredi. S. Nicolas, Pont. Sem. *blanc.*
III. Mém. de la Fér et de la Ste. V. à
x 7 L. et à la M.
Jeudi. De la Fér. comme au 5, et de même
aux autres Fér. excepté ce qui est propre
à chaque jour. — Vêpres du suivant. A
Complies, Ant. de la Fête, Hym. *Virgo,*
xj 8 et demain.
Vendredi. La Conception de la Ste. V.
Sol. min. *blanc.* Mém. de la Fér. à L.
et à la M. *Credo;* Préf. *et te in Conceptione,*
Aux Heures Doxol. et à Prime, ℣ *Qui*
xij *natus es.*
9 † Au Chœur, M. et Vêp. Sol.
Samedi. De la Fér. Messe de la Ste. V. (à
la M. votive pour l'Avent;) *blanc : Gloria*
in exc. ij Or. de la Fér. iij du St. Espr.
xij Préf. *et te in Vener.* — Vêp. du suiv. seule
Ant. *Domine,* 167.
10 II Dim de l'Avent. ix Leç. de S. Salo-
mon, M. dont mém. à L. puis de la Ste.
V. A la M. ij Or. *Præsta,* de la M. *In*
xiv *virtute;* iij Or. de la Ste. V. — A Vêp.
mém. du suiv.
11 *Lundi.* S. Gatien, Pont. Sem. *blanc.* I. iij
Leçon de S. Damase, Pape. A L. mém.
de la Fér. de S. Dam. et de la Ste. V.
Messe *Statuit;* les trois mém. — Vêp. du
suiv. A Comp. Ant. et Dox. de la Fête,
et pend. l'Oct.

xv 12 *Mardi.* S. CORENTIN, I EV. DE QUIMPER. Annuel-min. *blanc.* A L. mém. de la Fér. Aux Heur. Dox. et à Prim. ℣ ppr. Messe au Suppl. ij Or. de la Fér. *Credo;* Préf. Commune.

xvj 13 *Mercredi.* De l'Oct. Sem. *blanc.* L'Office comme hier, et de même pend. l'Oct. exc. ce qui est ppr. à chaq. jour. Pss. de la Fér. Ant. etc. du I Noct. de la Fête; iij Leç. de Ste. Luce, V. M. A Laud. seule Ant. *Salus :* mém de la Férie, de Ste. Luce et de la Ste. V. Messe de la Fête; les trois mém. *Credo,* et de même les deux jours suiv. — A Vêp. seule Ant. *Hic est,* p. 454.

xvij 14 *Jeudi.* De l'Oct Sem. *blanc* Mém. de la Fér et de la Ste. Vierge à Laudes et à la M.

xviij 15 *Vendredi.* De l'Oct. Sem. *blanc.* Mém. de la Fér. et de la Ste. V. à L. et à la M. (L'Oct. finit avec None.) — A Vêp. seule Ant. *Exaudi,* etc. 151; à *Magn.* Ant. *O Sapientia,* 206; on la dit avant *Magnif.* avant *Gloria Patri,* et après *Sicut erat.* (Cela s'observe les huit jours suiv. à l'Ant. de *Magn.* à moins que les Vêpr. ne soient d'une Fête.) Depuis ce jour, l'on ne fait pas mém. de la Ste. V. à Vêpres, même dans les Fér. et les Prières s'omettent à Compl.

L'Office de la Nuit suiv. ne peut se réciter en particulier avant deux heures après-midi.

xix 16 *Samedi.* De la Fér. l'Off. comme au 5, et de même aux Fér. suiv. excepté ce qui est ppr. à ces dernières Fér. de l'Av. Invit. *Dominus prope est.* (On le dit les sept jours suiv. exc. le 21 Déc.) A Laud. les cinq Ant. *Eleoare,* etc. p. 208; mém. de la Ste. V. Aux Heur. Ant. des Laud. et de même aux autres Fér. On continue de dire les

Prières à Prime dans les Fér. Messe de la Ste. V. comme au 9. — A Vêp. les cinq Ant. *Elevare*, etc. et de même aux Fér. suiv. à *Magn.* Ant. *O Adonaï*, 206.

xx 17 III Dim. de l'Avent. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — A Vêp. Ant. de *Magn.* *O Radix.*

† Au Chœur, on célèbre la Fête de S. Corentin. A la M. mém. du Dim. dont on lit l'Ev. à la fin. A Vêp mém. du Dim. par l'Ant. *O Sapientia*, que l'on ne chante qu'une fois.

xxj *Lundi* 25, *Quête pour le Séminaire.*

18 *Lundi.* De la Fér. A L. Ant. *Respice*, etc. 207; mém. de la Ste. V. Messe du Dim. préc. ij et iij Ors. comme au 5 et de même aux Fér. suiv. — A Vêp. Ant. des

xxij Laud. : à *Magn.* Ant. *O Radix.*

19 *Mardi.* De la Fér. A L. Ant. *Recordare*, 207; mém. de la Ste. V. — A *Magn.* Ant. *O Oriens.*

xxiij 20 *Mercredi des Quatre-T. Jeûne.* De la Fér. A L. Ant. *Recordare*, 208; Prières, (ainsi qu'aux Heur.) on ne dit pas les Suffrages : mém. de la Ste. V. Messe ppr. — Vêp. du suiv. à *Magn.* Ant. propre : après l'Or. de S. Thomas, on fait mém. de la Fér. par l'Ant. *O Sancte;* on dit ensuite *Gloria Patri* sans *Sicut erat*, et l'on répète l'Ant. *O Sancte;* on ajoute *Sicut erat*, et on répète encore l'Ant. *O Sancte;* puis on dit le ℣ des Fér. de l'Av. et l'Or. du Dim. précéd.

xxiv 21 *Jeudi.* S. Thomas, Ap. Doub. maj. *rouge.* A L. Ant. de *Benéd.* ppr. mém. de la Fér. et de la Ste. V. A la M. les deux mém. *Credo;* Préf. des Ap. — A Vêp. Ant. de *Magn.* ppr. mém. de la Fér. par l'Ant.

xxv *O Rex*, qui se dit comme celle d'hier.

22 *Vendredi des Quatre-T. Jeûne.* De la Fér.

A L. Ant. *Emitte :* Prières, (et de même aux Heur.) mém. de la Ste. V. Messe ppr. — A *Magn.* Ant. *O Emmanuël :* on omet les Prières.

xxvj 23 *Samedi des Quatre-T. Jeûne.* De la Fér. A L. Ant. du Jeudi précéd. *Mitte :* Prières, (ainsi qu'aux H.) mém. de la Ste. V. Messe ppr. — A *Magn.* Ant. *O Pastor.*

L'ORDINATION.

xxvij 24 IV Dim. de l'Avent. La Vigile de Noël. *violet.* A tout l'Off. Pss. du Dim. Invit. *Cras erit*, 209; Hym. *Instantis :* au I et au II Noct. tout se prend du I et du II Noct. du IV Dim. de l'Avent : au III Noct. Ant. et ℣ de la Vigile, *Tempus*, etc. vij, viij et ix Leç. de l'Ev. et Hom. de la Vig. en les divisant aux étoiles; vij ℟ *Quod in Maria*, viij ℟ *Hâc ipsâ;* ix ℟ *Sanctifica*, tous trois de la Vigile; on ajoute *Gloria Patri*, au dernier seulement : on ne dit pas *Te Deum.* Le ℣ Sacerd. et le reste de l'Off. est de la Vig. sans mém. du Dim. A Prim on omet le Symb. Messe de la Vig. sans *Gloria in exc.* on dit l'*All.* et son ℣; *Credo;* Préf. de la Trin. — Vêp. du suiv. Pss. du Dim. A Comp. Pss. et Cap. du Dim. Ant. ppr. Hym. *Mundi salus.*

xxviij 25 *Lundi.* NOEL. Annuel-maj. *blanc.* A l'Off. de la nuit, on ne dit pas de ℣ Sacerd. et on commence Laud. absolument par le 1er Ps. du Dim. Aux Heur. Doxol. et à Prim. ℣ *Qui natus.* (On les dit tous les jours suiv. même dans les Fêtes.) A Tierce, etc. Or. *Concede.*

† Aux Messes : *blanc;* on ne doit pas commencer la 1re avant minuit. A la 2de mém. de Ste. Anastasie, V. M. A la fin de la 3e l'Ev. de l'Epiph. Aux trois M.

Credo; Préf. et *Communic.* propres; mais dans le *Communic.* de la 1re on dit *nocte sacratissimam*, et aux 2 autres, *diem sacratissimum*, à quelqu'heure que l'on célèbre.

Le Prêtre qui doit célébrer les trois M. porte trois Hosties à l'Autel, une sur le Calice et deux dans la Bourse. Il ne prend, à la 1.re et à la 2.e, ni Purification ni Ablution; mais après avoir pris le Sang de N. S. il se lave les doigts avec du vin et de l'eau dans un vase préparé à cet effet, en disant en même temps et de suite *Quod ore et Corpus tuum;* et il garde ces deux Ablutions pour les prendre avec celle de la dernière Messe. Il couvre ensuite le Calice et ne l'essuie qu'à la fin de la dernière Messe.

Le Prêtre qui ne doit célébrer que deux M. observe, à la première, ce qui vient d'être marqué.

— Aux Messes hautes, quand on chante ces mots du Symb. *Et incarnatus est*, etc. le Célébrant et ses Ministres se mettent à genoux près de leurs siéges. — A Vêpr. mém. du suiv. seulement. A Compl. Pss. du Dim. Ant. ppr. et de même pendant toute l'Octave.

xxix 26 *Mardi.* S. Etienne, premier M. sol. min. *rouge.* Mém. de tous les Mart. et de Noël à L. et à la M. (La mém. des Mart. se fait à la M. par l'Or. la Secr. et la Post-communion du 1 Nov. en ajoutant le mot *Martyrum.*) *Credo;* Préf. et *Communic.* de Noël: dep. le Cap. de S. Etienne; mém. du suiv. puis de Noël seulement. A Comp. Pss. du Dim. Ant. de Noël, et les jours suiv.

xxx 27 *Mercredi.* S. Jean, Ap. et Evangéliste. Doub. maj. *blanc.* A tout l'Off. excepté à Vêp. et à Compl. Pss. de la Fér. et de même

les jours suiv. Mém. de Noël à L. et à la M. *Credo;* Préf. et *Commun.* de Noël, et les jours suiv. — A Vêpr. Pss. et Ant. de Noël: dep. le Cap. de S. Jean; mém. du suiv. et de Noël.

j 28 *Jeudi.* Les SS. Innocents. Doub. maj. *rouge.* Mém. de Noël à L. et à la M. à laquelle on dira *Gloria, in exc.* l'*Alleluia* avec son ℣: *Credo;* Préf. et *Comm.* de Noël. — A Vêpr. Pss. et Ant. de Noël, dep. le Cap. des SS. Innocents, mém. de Noël.

ij 29 *Vendredi.* De l'Oct. Semid. *blanc.* A tout l'Off. exc. à Vêpr. et à Compl. Pss. de la Fér. Invit. et Hym. de Noël, p. 248; les trois Ant. le ℣. et les ℟ du I Noct. du Dim. dans l'Oct. 248; les trois Leç. au 29 Déc. 253. ℣ Sacerd. *Cantate*, 221. A Laud. on suit ce qui est marqué, p. 221, pour les jours dans l'Octave. Aux Heur. Ant. Cap. ℟, Or. de Noël. A Vêpr. et à Comp. tout comme au jour de Noël. Messe *Puer natus*, avant celle de S. Silvestre, sans m.

iij 30 *Samedi.* De l'Oct. Sem. *blanc.* Ant. ℣ et ℟℟℟ du II Noct. du Dim. dans l'Oct. 248; Leç. sans Ev. 255: le reste comme hier, ainsi que la M. — A Vêpr. Pss. et Ant. de Noël: dep. le Cap. du suiv. sans mém. A Compl. comme hier.

iv 31 DIM. DANS L'OCTAVE. *blanc.* Les trois premières Leç. p. 257, en divisant aux étoiles; ℟℟℟ du Dim. ix Leç. de S. Silvestre et de Ste. Colombe, (258) dont mém. à Laud. Messe *Dum medium*, au Dim. *Infra Oct.* ij Or. de S. Silvestre, iij Or. de Sainte Colombe, à la M. *Loquebar;* Préface et *Commun.* de Noël. — Vêpr. de la Circoncis. de N. S. 260, Pss. du Dim. sans mém. A Comp. Ant. comme au jour de Noël.

Conformém. au Décr. apost. du 9 Av. 1802, 1.° on célèb. à leur jour les Fét. de Noël, de l'Ascens. de l'Ass. et de la Touss. qui sont de préc. dans toute l'Egl.

2.° La Solenn. des Fét. de l'Epiph., du S. Sacrement, des SS. Ap. P. et P. du Patron de chaq. dioc. et de chaq. paroisse, se transfère régulièrem. au Dim. qui les suit;

3.° l'Anniv. de la Dédic. de toute église consacrée (ou bénite) en Fr. se célèb. le Dim. qui suit immédiat. l'Oct. de la Touss.

4.° Aux jours des SS. Ap. P. et P. et de S. Etienne, on fait mém. de tous les Ap. ou de tous les MM. à l'Off. (c'est-à-dire au moins à Laud.) et à toutes les Messes.

Les Mess. basses de Requiem sont général. prohib. le Dim. les Fêtes Doub. les Oct. de Noël, de l'Epiph. de Páq. et de la Fête-Dieu, le Merc. des Cendr. la Semaine Ste. les Vig. de Noël, de l'Epip. et de la Pent.

Quant aux M. de Req. corpore præsente, on ne les a expressém. défendues jusqu'ici, parmi nous, que les jours de Noël, de la Solennité de l'Epip. de Páq. de la Pent. de l'Assom. de la Touss. les trois jours avant Páq. et pendant que le S. Sacrement est exposé.

Nota. C'est par erreur, qu'au 2 Juill. on a marqué mém. de la Visit. pour l'Off. du Chœur.

ORDO

DIVINI OFFIC. RECIT. ET MISSAS CELEBR.

AD USUM EORUM QUI VETUS DIŒCESIS

BREVIARIUM ADHIBEBUNT PER ANNUM 1837.

*Quæ in sequenti Ordine desunt, maximè ubi reperitur hoc signum **, in superiori Ordine requirenda.*

JANUARIUS.

1 DOM. *vacat.* CIRCUMCISIO D. N. J. C. dup. 2 cl. *Alb.* In fine hym. et ad ℟. br. prim. ℣ *qui natus es,* usq. ad Epiph. præf. et *communic.* Nativ. In 2 Vesp. sola com. seq. Ant. ut in 1 Vesp. festi or. prop.

2 Fer. 2. oct. s. Stephani. dup. *Rub.* com. s. Joan. et ss. Innoc. in L. et M. *cred.* præf. Nativ. sine *communic.* Vesp. à cap. de seq. com. præc. et ss. Innocent.

3 Fer. 3. oct. s. Joannis, apost. dup. *Alb.* com. ss. Innocent. in L. et M. *cred.* præf. apost. In Vesp. com. seq.

4 Fer. 4. oct. ss. Innocent. dup. *Rub.* ut in die fest. præter lecs. in fine ℟. 8. *gloria;* omitt. 9. ℟ cujus loc. dr. *te deum; gloria in excel.* et *allel.* cum suo ℣ sine *credo*; præf. Nativit. In vesp. com. vig. Epiph. et s. Telesphori M.

5 Fer. 5. Vig. Epiph. de eâ, sem. *Alb.* com. S. M. in L. et M. 3 or. *Deus qui salut. gloria.* sine *credo,* præf. Nativit. Vesp. de seq. in fine hym. doxol. *qui apparuisti,* per oct.

6 Fer. 6. EPIPHANIA D. N. J. C. dup. 1 cl. *Alb.* dictis *pater, ave, credo,* mat. inchoat. ab ant. *afferte.*

In missa, *credo.* præf. et *communic.* ppr. per oct.
(*Hodie et per oct. miss. vot. et privat. de requiem prohib.*)
7 Sab. de die 2 inf. oct. sem. *Alb.* ad matut. *Domine labia*, invit. et hym. Ad *benedict.* et *magnif.* ant. ppr. singulis oct. dieb. miss. ut *heri*, 2 or. *Deus, qui salut.* 3 eccles. vel pro P. Vesp. à cap. de dom. seq. com. oct. ant. *videntes stellam.* ℣ *omnes de saba.*

(*Apperiuntur Nuptiæ.*)

8 Dom. infr. oct. et I. post Epiph. sem. *Alb.* lecs. 1 noct. *incipit epist. ad corinth.* de qua legetur per hebdom. com. oct. in L. et M. sine 3 or. In vesp. com. oct.
In Choro. Miss. et vesp. ut die 6. nil de dom.
9 Fer. 2. de die 3 infr. oct. sem. *Alb.* 2 or. *Deus qui salutis.* 3 *eccl.* (*S. R. C.*)
10 Fer. 3. de 4 die infr. oct. sem. *Alb.* ors. ut *heri.* In vesp. com. s. Hygini, M.
11 Fer. 4. de 5. die infr. oct. sem. *Alb.* com. S. M. in L. et M. 3. or. *Deus qui salutis.*
12 Fer. 5 de 6 die inf. oct. sem. alb. ors. ut die 9. Vesp. de seq. ut in 1 vesp. fest. or. ppr.
13 Fer. 6. octava Epiph. dup. maj. *Alb.* ut in fest. et ppr. loc. miss. ppr. In vesp. com. seq. *ô doctor*
14 et s. Felicis M.
Sab. s. Hilarii, ep. et doct. dup. *Alb. meruit supr.* 9 lect. et com. S. M. in L. et M. *credo.* Vesp. de seq. com. præc. et dom. ant. *suscepit* ℣ *vespertina.*
15 Dom. II. post Epiph. Fest. ss. NOMINIS JESU, dup. 2 cl. *Alb.* 9 lect. et com. dom. et s. Mauri abb. in L. et M. præf. Nativit. evang. ultim. dom. In vesp. com. dom. et seq.
16 Fer. 2. s. Marcelli P. M sem. *Rub.* lecs. 1 noct. ex hesternâ die. ℟. 8. *domine prævenist.* in miss. 2 or. *Deus qui salut.* 3 *eccles.* vel pro P. *resumuntur suffr. ss. consueta.* Vesp. de seq. com. præc.

17 Fer. 3. s. Antonii abb. dup. *Alb.* Vesp. de seq. com. s. Pauli et præc. ac s. Priscæ.
18 Fer. 4. *Cathedra* s. Petri apost. *Rom.* dup. maj. *Alb.* 9 lect. s. virg. com. s. Pauli. apost. et s. virg. in L. et M. *cred.* præf. apost. In vesp. com. s. Pauli et seq. ac ss. Marii et soc. MM.
19 Fer. 5. s. Canuti M. sem. *Rub.* 9 lect. et com. SS. MM. in L. et M. 3 or. *Deus qui salut.* Vesp. de seq. com. præc.
Matut. pridiè hor. 2 *cum quadr.*
20 Fer. 6. ss. Fabiani et Sebastiani MM. dup. *Rub.* Vesp. à cap. de seq. com. præc.
21 Sab. s. Agnetis V. et M. dup. *Rub.* off. ppr. In Vesp. com. dom. seq. *benedicamus* cum dup. *allel.* et deinceps ad hor. dr. *laus tibi, etc.* usque ad sab. S.
22 Dom. Septuages. 2 cl. sem. *Viol.* 2 or. *deus qui salut.* 3 *eccles.* vel pro P. ad prim. ps. *dominus regnavit.* In vesp. com. seq. et s. Emerentianæ V. et M.
23 Fer. 2. s. Raymundi de *pennaf.* conf. sem. *Alb.* 9 lect. et com. s. virg. in L. et M. 3 or. *deus qui sal.* Vesp. à cap. de seq. com. præc.
24 Fer. 3. s. Timothei ep. et M. sem. *Rub.* ors. ut die 22. Vesp. de seq. com. s. Petri et pr.
25 Fer. 4. Conversio s. Pauli ap. dup. maj. *Alb.* com. s. Petri in L. et M. *cred.* præf. ap. In Vesp. com. s. Petri et seq.
26 Fer. 5. s. Polycarpi ep. et M. sem. *Rub.* ors. ut die 22. Vesp. de seq. *ô doct. meruit supr.* com. præc.
27 Fer. 6. s. Joannis *Chrysostomi*, ep. et doct. dup. *Alb. cred.* Vesp. à cap. de seq. ut *in ppr. Coris. et Leon.* com. præc. et s. Agnetis *secundò*.
28 Sab. s. Juliani ep. et conf. dup. *Alb.* 9 lect. et com. s. mart. in L. et M. In Vesp. com. dom. seq.
29 Dom. Sexages. 2 cl. sem. *Viol.* 2 et 3 ors. ut die 22. In Vesp. com. seq.

Le 11 Février, Retr. bret. pour les hom. à L

30 Fer. 2. s. Martinæ V. et M. sem. *Rub.* ex hym vesp. et matut. fit una. ors. ut *heri.* Vesp. seq. com. præc.

31 Fer. 3. s. Petri *nolasci*, conf. dup. *Alb.* Ves de seq. ut *in ppr. Corisop.* com. præc.

FEBRUARIUS.

1 Fer. 4. Effusio sang. ex imag. crucif. dup. maj. *Rub.* miss. de *passion. glor.* epist. ex dom. Pass *credo*, præf. de *cruce.* Vesp. de seq. com. præc.

2 Fer. 5. PURIFICAT. B. M. V. dup. 2 cl. *Alb. credo*, præf. Nativ. In 2 vesp. com. seq. ut *in ppr. Coris.* et *Leon.* 24 *novemb.* et s. Blasii, M. post complet. *ave regina.* **

3 Fer. 6. s. Genovefæ V. dup. *Alb.* 9 lect. et com. s. mart. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. *meruit supr.* com. præc.

4 Sab. s. Andræ *corsini*, ep. et conf. dup. *Alb.* In vesp. com. dom. seq.

5 DOM. QUINQUAGES. 2 cl. sem. *Viol.* 2 or. *à cunct.* 3 ad libit. Vesp. de seq. ut *in ppr. Coris.* com. s. Joseph et dom. præc. ac s. Dorotheæ V. et M.

6 (*Le 18, Retr. br. pour les f. à Quimperlé.*) Fer. 2. Desponsat B. M. V. dup. maj. *Alb.* 9 lect. s. mart. com. s. Joseph et s. mart. in L. et M. *cred.* præf. *te in desponsat.* In vesp. com. s. Joseph et seq.

7 Fer. 3. s. Romualdi abb. dup. *Alb.*

8 Fer. 4. *Cinerum*, de eâ, *Viol. jejun.* prec. flex. gen. præf. *qui corporali*, usq. ad dom. pass. etiam in fest. ppr. non habent. *miss. votiv. et privat. de req. prohib.* Vesp. de seq. 15 *jan.* com. fer. et s. Appolloniæ V. et M.

† Ante miss. sol. benedic. et distribut. *ciner.*

Fer. 5. s. Pauli, I. *eremit.* conf. dupl. *Alb.* lects. 1 noct. *beatus vir*, 9 lect. et com. fer. et s. mart. in L. et M. in fine, evang. fer. Vesp. à cap. de seq. com. præc. et fer.

0 Fer. 6. s. Scholasticæ V. dup. *Alb.* lecs. 1 noct. de cni. VV. 9 lect. et com. ac in fine evang. fer. In vesp. à cap. de seq. 29 *jan. meruit supr.* com. præc. et fer.

1 Sab. s. Francisci *Salesii*, ep. et conf. dup. *Alb.* lecs. 1 noct. *fidelis sermo.* 9 lect. et com. ac in fine evang. fer. In vesp. com. seq.

† Hodiè antè comest. usq. ad Pasq. dom. except. Vesp.

12 DOM. I QUADRAGES. 1 cl. *Viol.* 2 or. *à cunct.* 3 *ad libit.* Vesp. de seq. 5 *huj.* com. dom.

13 Fer. 2. s. Agathæ V. et M. dup. *Rub.* 9 lect. et com. ac in fine evang. fer. In vesp. à cap. de seq. 8 *huj.* com. præc. et fer. ac. s. Valentini, M.

14 Fer 3. s. Joannis de *Matha*, conf. dup. *Alb.* lecs. 1 noct. *beatus vir*, 9 lec. et com. fer. ac s. mart. in L. et M. in fine evang. fer. In vesp. com. seq. 22 *jan.* et fer. ac ss. Faustini et Jovitæ, MM.

15 Fer. 4. *Quat Temp. jejun.* ss. Vincentii et Anastasii, MM. sem. *Rub.* lecs. 1. noct. *fratres debitores*, 9 lect. et com. fer. et SS. MM. in L. et M. evang. fer. in fine. In vesp. à cap. de seq. 1 *huj.* com. præc et fer.

16 Fer. 5. s. Ignatii, ep. et M. sem. *Rub.* lecs. 1 noct. de cni. 1.° loco, 9 lect. et com. fer. in L. et M. 3 or. *à cunct.* evang. fer. in fine. Vesp. de seq. ut *in ppr. Coris.* com. fer. tantùm.

17 Fer. 6. *Quat. Temp. jejun.* Fest. QUINQUE PLAGAR. D. N. J. C. dup. 2 cl. *Rub.* 9. lect. et com. fer. in L. et M. *cred.* præf. de *cruce*, evang. fer in fine. In vesp. com. seq. ut *in ppr. Leon.* (*hodiè*) et fer. et s. Simeonis ep. et M.

18 Sab. *Quat. temp. jejun.* s. Guevroci, abb. dup *Alb.* lecs. 1 noct. *beatus vir*, 2 ppr. vel cni. 1 loc. 3 *ecce nos reliquimus.* Or. *interc.* 9. lect. et com.

fer. et s. mart. in L. et M. evang. fer. in fin
In vesp. com. seq.

ORDINES.

19 Dom. II. Quadrag. 2 cl. *Viol.* 2 or. *à cunct.*
ad libit. In vesp. com. seq. 6 *huj. in ppr. Leo*
20 Fer. 2. s. Gildasii, abb. sem. *Alb.* lecs. 1 Noc
beatus vir, 2. ppr. vel de cni. non pont. 2 lo
3 *ecce nos reliquimus*, 9 lect. et com. fer. in L
et M. 3 or. *à cunct.* evang. fer. in fine. In vesp
com. fer.
21 Fer. 3. de eâ *Viol.* Vesp. de seq. com. s. Pau
et fer.

Matut. pridiè horâ sesq. secundâ.

22 Fer. 4. Cathedra s. Petri *antioch.* dup. maj. *Alb*
9 lect. fer. com. s. Pauli et fer. in L. et M. *cred.*
præf. apost. evang. fer. in fine. In vesp. com. s.
Pauli et fer.
23 Fer. 5. de eâ, *Viol. nil de vigil. s. Matthiæ in*
offic. In miss. 2 or. vig. 3 *à cunct.* in fine, evang.
s. Joannis. Vesp. de seq. com. fer.
24 Fer. 6. S. Matthiæ, apost. 2 cl. *Rub.* 9 lect.
com. et in fine evang. fer. *cred.* præf. apost. In
vesp. com. fer.
25 Sab. de eo, *Viol.* In vesp. psalm. fer. à cap. de seq.
26 Dom. III. Quadrag. *Viol.*
27 Fer. 2. de eâ, *Viol.* 2 or. *à cunctis*, 3 ad libit.
Vesp. de seq. ut *in ppr. Coris.* or. *exâudi*, com. fer.
28 Fer. 3 s. Ruelini, ep. et conf. sem. *Alb.* omn.
de cni. 2 loc. 9 lect. et com. fer. in L. et M.
sacerd. in fine, evang. fer. Vesp. de seq. ut *in*
ppr. Coris. or. *da quæsum.* com. præc. et fer.

MARTIUS.

Matut. pridiè horâ 2 cum 3 quadr.

1 Fer. 4. s. Albini ep. dup. *Alb.* lecs. 1 noct *fidelis*,
2 ppr. vel de cni. 1 loc. 3 *peregrè*, 9 lect. et com.

fer. in L. et M. *statuit*, evang. fer. in fine. In
vesp. à cap. de seq. ut *in ppr. Leon.* com. præc. et fer.
2 Fer. 5. s. Joevini ep. et conf. dup. *Alb.* lecs. 1
noct. *fidelis*, 2 ppr. vel de cni. 3 *homo peregrè*,
9 lect. et com. fer. in L. et M. *statuit*, evang.
fer. in fine. In vesp. à cap. de seq. ut *in ppr.*
Coris. et Leon. com. præc. et fer.
3 Fer. 6. s. Guingaloei abb. dup. *Alb.* lecs. 1 noct.
beatus vir, 2 et 3 ppr. vel de cni. 9 lect. et com.
fer. in L. et M. evang. fer. in fine. In vesp. com.
seq. et fer. ac s. Lucii.
4 Sab. s. Casimiri conf. sem. *Alb.* 9 lect. fer. com.
fer. et s. mart. in L. et M. evang. fer. in fine. Vesp.
à cap. de seq. com. præc.
5 Dom. IV Quadrag. *Viol.* miss. et ors. in missali.
6 Fer. 2. de eâ, *Viol.* ors. ut *heri.* Vesp. de seq.
ô doctor, com. fer. et ss. Perpetuæ et Felicitatis
MM.
7 Fer. 3. s. Thomæ *aquinat.* conf. et doct. dup. *Alb.*
9 lect. fer. com. fer. et SS. MM. in L. et M.
cred. evang. fer. in fine. Vesp. à cap. de seq.
com. præc. et fer.
8 Fer. 4. s. Joannis de *Deo*, conf. dup. *Alb.* lecs.
1 noct. *beatus vir*, 9 lect. et com. ac evang. fer.
in fine. In vesp. à cap. de seq. com. præc et fer.
9 Fer. 5. s. Franciscæ *vid.* dup. *Alb.* 9 lect. et com.
ac evang. fer. in fine. In vesp. com. séq. et fer.
10 Fer. 6. SS. 40 MM. sem. *Rub.* 9 lect. et com.
fer. in L. et M. 3 or. *à cunct.* evang. fer. in fine.
11 Sab. de eo, *Viol.* In vesp. psalm. fer. à cap. de
seq. (*Cessant suff. ss. usq. post Pent.*) *Velantur*
cruces et imag. antè vesp.

ORDINES.

12 Dom. Passionis, 1 cl. sem. *Viol.* 2 or. *eccl.* sine
3 et sic in miss. fer. usq. ad fer. 5 in Cœnâ Dni,
præf. de *cruce*, etiam in fest. ppr. non habent.
Vesp. de seq. com. dom.
13 Fer. 2. s. Pauli ep. Leon. et conf. dup. 2 cl.

Alb. lecs. 1 noct. *fidelis*, 9 lect. et com. fer. L. et M. *statuit.* epist. *mementote, credo,* evang. fer. In 2 vesp. com. seq. *ô doctor,* 12 *huj.* et fer.

14 Fer. 3. s. Gregorii *magni*, P. et doct. dup. *Alb.* 9 lect. et com. fer. in L. et M. *cred.* evang. fer. in fine. In Vesp. com. fer.

15 Fer. 4. De eâ, *Viol.*

16 Fer. 5. De eâ. *Viol.* Vesp. de seq. com. fer.

17 Fer. 6. Compassio B. M. V. dup. maj. *Alb.* 9 lect. et com. fer. in L. et M. *cred.* præf. *et te in transfix.* evang. fer. in fine. In vesp. com. seq. (*ut in ppr. Coris.*) et fer.

18 Sab. s. Gabriel, *archang.* dup. maj. *Alb.* 9 lect. et com. fer. in L. et M. *credo*, præf. de cruce, evang. fer. in fine. In vesp. com. seq.

19 DOM. PALMARUM, dup. 1 cl. *Viol.* in miss. unica. or. ultimum evang. miss. privat. *cum appropinquasset;* in miss. sol. evang. s. Joann. *Dimanche prochain, Quête pour le Séminaire.*

¶ Post aspersion. aquæ antè miss. solem. fit benedict. ram. Cum subdiacon. in epist. pronuntiat. hæc verba : *in nomine Jesu*, omnes genuflectere debent. **

20 Fer. 2. de eâ, *Viol.* ad laud. et hor ant. ppr. et sic biduo. seq.

Matut pridiè hor. 3.

21 Fer. 3. de eâ, *Viol.*

22 Fer. 4. de eâ, *Viol.*

23 Fer 5. IN CÆNA DOMINI, dup. 1 cl. *Viol.* ad miss. sol. *Alb.* unic. dr. miss. in quâ omitt. psalm. *judica me* et *gloria Patri.* **

24 Fer. 6. IN PARASCEVE, dup. 1 cl. nig. passio sine dalm. et tunic. cantatur super nudos pulpitos. **

25 SAB. S. dup. 1. cl. **

ORDINES.

26 DOM. RESURRECT. 1 cl. *Alb.* præf. et communic. ppr. per oct.

Le 8 avril, Retraite bret. pour les femmes à Lesneo.

27 Fer. 2. DE OCT. dup. 1 cl. *Alb.* (*Sol. int. eccl.*)

28 Fer. 3. DE OCT. dup. 1 cl. *Alb.* (*Sol. intra. eccl.*)

29 Fer. 4. De Oct. sem. *Alb.* 2 or. *eccl.* sine 3 or.

30 Fer. 5. De Oct. sem. *Alb.* or. ut heri.

31 Fer. 6. De Oct. sem. *Alb.* or. ut heri.

APRILIS.

1 SAB. *In albis*, de Oct. sem. *Alb.* Vesp. de seq. sub unicâ ant. ut in ppr.

2 DOM. IN ALBIS I. post Pasch. 1 cl. dup. maj. *Alb.* prim. sine psalm. *confitemini* toto temp. paschal. præf. *sed in hoc potissimum* usq. ad ascens. in dom. et fest. ppr. non habentib. *communic.* ut per ann. in ℟ br. prim. *qui surrexist.* usq. ad ascens. Vesp. de seq. 25 *mart.* ut in temp. pasch. com. dom.

(*Cras apperiuntur Nuptiæ.*)

3 Fer. 2. ANNUNCIATIO B. M. V. dup. 2 cl. *Alb.* (*Off. sol. intrà eccl.*) 3 ant. 3 noct. *angelus, cred.* præf. et *te in annunt.* In vesp. com. seq. *ô doct.*

4 Fer. 3. s. Isidori, ep. et doct. dup *Alb.* lecs. 1 noct. *sapientiam, cred.* præf. paschal et sic in aliis fest. ppr. non habent. usq. ad ascens. Vesp. à cap. de seq. com. præc.

5 Fer. 4. s. Vincentii *Ferrer.* conf. dup. *Alb.* lecs. 1 noct. *init. act. apost.* ex fer. 2 præc. Vesp. de seq. 19 *mart.* com. præc.

6 Fer. 5. S. JOSEPH, sponsi B. M. V. dup. 2 cl. *Alb.* In vesp. com. seq. ut *in ppr. Coris.* or. *adesto.*

7 Fer. 6. s. Gonerii, conf. sem. *Alb.* lecs. 1 noct. ex script. 2 et 3 de cni. 2 loc. miss. *justus*, 2 or. *concede* 3 *eccl.* vel pro P. in laud. com. de *cruce.* Vesp. de seq. 21 *mart* com. præc.

8 Sab. s. Benedicti, abb. dup. *Alb.* In vesp. com. dom. (*Si libeat de ss. Trinit.*)

9 DOM. II. post Pasch. de eâ, sem. *Alb.* com.

de *cruce* in laud. in miss. 2 or. *conced.* 3 *ecc*
Vesp. de seq. 2 *huj. meruit supr.* com. dom.
10 Fer. s. Francisci de *Paulâ*, conf. dup. *Alb.* Vesp
à cap de seq. *6 doctor*, com præc.
11 Fer. 3 s. Leonis, pap. et doct. dup. *Alb. cred*
à cap. de seq. ut 3 *huj. in ppr. Leon.* com. præc
12 Fer. 4. s. Mariæ *Ægyptiacæ* nec virg. nec mart
dup. *Alb.* lecs. 1 noct. ex script. 2 ppr. vel de
cni. 3 *simile est regnum.* In vesp. com. seq.
13 Fer. 5. s. Hermenegildi, M. sem. *Rub.* com. de
cruce, in laud. 2 or. *concede*, 3 *eccl.* Vesp. à cap.
de seq. 17 *mart.* com. præc. et ss. Tiburtii et soc.
M. ac *crucis*.
14 Fer. 6. s. Patricii, ep. et conf. sem. *Alb.* 9 lect.
ss. MM. com. ss. MM. in L. et M. com. *cruc.*
in L. in miss. 3 or. *conced.* In vesp. com. seq.
et *cruc.*
15 Sab. de B. M. *in sab. temp. pasch.* simpl. *Alb.*
com. *crucis*, in laud. Vesp. de seq. ut *in ppr.*
Coris. com. dom.
16 Dom. III. post Pasch. Festum Patrocinii s. Joseph,
sponsi B. M. V. dup. maj. *Alb.* 9 lect. et com. dom.
in L. et mis. evang. dom. in fine. In vesp. com.
seq. ut *in ppr. Coris. hodiè.* Or. *da quæsumus* et dom.
et s. Aniceti. (*In chor. missa et vesp. ut die* 6.)
17 Fer. 2. s. Paterni, ep. et conf. dup. *Alb.* lecs.
1 noct. *incipit apocal.* ut *heri.* 9. lect. et com. s.
mart. in L. et M. *statuit.*
18 Fer. 3. de eâ, *Alb.* miss. ex dom. præc. cum
suis ors. sine *cred.* et sic biduo seq.
19 Fer. 4. de eâ.
20 Fer. 5 de eâ. Vesp. de seq. *6 doctor.*
Matut. pridiè. hor. sesq. tertiâ.
21 Fer. 6. s. Anselmi, ep. et doct. dup. *Alb. cred.* In
vesp. com. seq.
22 Sab. ss. Soteris et Caii, MM. sem. *Rub.* com.
cruc. in Laud. in miss. ors. dom. Vesp. à cap.
de dom. seq. com. præc. et *crucis*. (*Crùs, si libet,*
off. ss. Trinit.)

3 Dom. IV. post. Pasch. de eâ, sem. *Alb.* Vesp.
de seq. ut *in ppr. Coris.* com. dom.
4 Fer. 2. s. Fidelis *à sigmar.* M. dup. *Rub.* Vesp.
de seq. com. præc.
5 Fer. 3. s. Marci, *evang.* dup. 2 cl. *Rub. cred.*
præf. apost. In vesp. com. seq.
† Hodiè fit proces. litan. ** Qui non intersunt
process. tenentur recitare litan. cum ors. flexis
genib. hodie et in triduo rogat.
6 Fer. 4. ss. Cleti et Marcellini, MM. sem. *Rub.*
com. *crucis*, in laud. in miss. ors. ut in dom.
præc. Vesp. à cap. de seq. 23 *huj.* com. præc.
crucis.
7 Fer. 5. s. Georgii, M. sem. *Rub.* com. *crucis*, in
laud. ors. miss. ut *heri.* In vesp. com. seq. et
crucis.
8 Fer. 6. s. Vitalis, M. simpl. *Rub.* invit. et hym.
de cni. noct. fer. 6 1 et 2 lecs. ex script. 3 ppr.
RR è 2 noct. mart. temp. pasch. in fine 2 noct.
glor. in fine 3. *Te Deum*, reliq. de cni. in laud.
com. *crucis*, in miss. ors. ut *heri.* Vesp. de seq.
9 Sab. s. Petri, M. dup. *Rub.* Vesp. à cap. de seq.
com. præc. et dom.
10 Dom. V. post Pasch. s. Catharinæ, V. dup. *Alb.* 9
lect. et com. dom. in L. et M. evang. dom. in fine.
Vesp. de seq. com. præc. *tantùm*.

MAIUS.

1 Fer. 2. *Rogat.* ** SS. Philippi et Jacobi, apost.
dup. 2 cl. *Rub.* lecs. 1 noct. ex dom. 4 post pasch.
9 lect. et com. fer. *rogat.* in L. et M. evang. fer.
in fine, *cred.* præf. apost. In vesp. com. seq. *6*
doctor.
2 Fer. 3. *Rogat.* s. Athanasii, ep. et doct. dup. *Alb*
in miss. com. rogat. de quibus nil in offic. *credo*.
Vesp. de seq. com. præc. *tantùm*.

3 Fer. 4. *Rogat.* et vig. Ascens. INVENTIO S. CRUCI dup. 2 cl. *Rub.* 9 lect. et com. vig. ac ss. Alexand et SS. MM. in L. et M. 4. or. rogat. *cred.* præ de *cruce*, evang. vig. in fine. Vesp. de seq. com

4 præc. *in fine hymn. qui scandis usq. ad pent.* Fer. 5. ASCENSIO D. N. J. C. dup. 1 cl. *Alb.* præf. et *communic.* ppr. per oct. In vesp. com. seq. (*Post Evang. extinq. cereus pasch.*)

5 Fer. 6. s. Pii, P. et conf. dup. *Alb.* com. oct. in L. et M. Vesp. de seq. com. præc. et oct.

6 Sab. s. Joannis *antè port. latin.* dup. maj. *Rub.* lecs. 1 noct. è dom. seq. com. oct. in L. et M. præf. apost. *communic.* ascens. Vesp. de seq. ut *in ppr. Coris.* com. præc. et dom. *tantùm.*

7 DOM. *inf.* oct. VI. post Pasch. TRANSLATIO S. CORENTINI, dup. 2. cl. *Alb.* 9 lect. et com. dom. in L. et M. *nil de oct.* evang. dom. in fine. In vesp. com. seq. et dom.

(*Dimanche prochain, Quête pour le Sém.*)

Le 20, Retraite bretonne pour les hommes à Quimperlé et à Lesneven.

8 Fer. 2. Apparit. Michaelis *archang.* dup. maj. *Alb.* com. oct. in L. et M. *credo.* In vesp. com. seq. *& doctor* et oct.

9 Fer. 3. s. Gregorii *nazianz.* ep. et doct. dup. *Alb.* com. oct. in L. et M. In vesp. com. seq. et oct. ac ss. Gordiani et soc. MM.

10 Fer. 4. s. Antonini, ep. et conf. sem. *Alb.* 9 lect. SS. MM. com. oct. et SS. MM. in L. et M. Vesp. de seq. ut in 1 vesp. festi, com. præc.

11 Fer. 5. Octava Ascens. dup. maj. *Alb.* In vesp. com. seq.

12 Fer. 6. ss. Nerei et soc MM. sem. *Rub.* com. fer. per ant. ℣ et or. dom. præc. in L. et M. sine *cred.* 3 or. *conced.* sola præf. ascens. In vesp. com. fer.

13 Sab. vig. Pent. sine *jejun.* de eâ, sem. ut infr. oct. ascens sine prec. ** Vesp. de seq. dox. *Gloria patri domino....* ad omnes hor. per oct.

14 DOM. PENTECOST. dup. 1 cl. *Rub.* ad tert.

loc. *nunc sancte*, dr. *Veni creator.* in miss. ad ℣ *Veni sancte*, celebrans et ministr. genuflect.

15 Fer. 2. De OCT. dup. 1 cl. *Rub.* (*sol. intra eccl.*)

16 Fer. 3. De OCT. dup. 1 cl. *Rub.*

17 Fer. 4. *Quat. temp. jejun.* de oct. sem. *Rub.* or. *eccl.*

18 Fer. 5. De oct. sem. *Rub.* In vesp. com. s. Pudentianæ V.

19 Fer. 6. *Quat. temp. jejun.* de oct. sem. *Rub.* com. s. virg. sine lect. in L. et M. sine 3 or. *Matut. pridiè horâ 3 cum. 3 quadr.*

20 Sab. *Quat. temp. jejun.* de oct. sem. *Rub. post nonam term. temp. pasch.* Vesp. de seq. com. dom. 1 post pent. in fine off. *salve regina.*

ORDINES.

21 DOM. I. post Pent. FESTUM SS TRINIT. dup. 2. cl. *Alb.* ad prim. *quicumque*, 9 lect. et com. dom. in L. et M. evang. dom. in fine. In vesp. com. seq. 4 *huj.* et dom.

† In miss. addr. collect. secret. et postcom. ex miss. votiv. in annivers. consecrat. episc, pro annivers. consecrat. illust. ac reverend. DD. Dominici DE POULPIQUET DE BRESCANVEL, antistitis nostri, quem Deus servet suæ diœcesi incolumem.

22 Fer. 2. s. Monicæ, vid. dup. *Alb.* Vesp. à cap. de seq. 7 *huj.* com. præc.

23 Fer. 3. s. Stanislai, ep et M. dup. *Rub.* Vesp. à cap. de seq. ut *in. ppr. Coris.* com. præc.

24 Fer. 4. s. Joannis *francisci regis*, conf. dup. *Alb.* Vesp. de seq. sine com. in fine hym. per oct. dox. *qui natus es.*

25 Fer. 5. FESTUM. CORP. CHRIST. dup. 1 cl. *Alb.* (*Solem. Festi et Octavæ transfer.*) *credo*, præf. Nativ. per oct. In vesp. sola com. seq.

26 Fer. 6. s. Philippi *Nerii*, conf. dup. *Alb.* com. oct. ac s. Eleutherii in L. et M. In vesp. com. oct. et s. Joann. P. et M.

27 Sab. de 3 die infr. oct. sem. *Alb.* com. sine lect. s. mart. in L. et M. 3 or. *concede.* Vesp. à cap. de seq. com. oct.

28 DOM. *infrà* oct. II post Pent. sem. *Alb.* com. oct. in L. et M. sine 3 or. In vesp. com. oct. *Le 10 Juin, Retraite bret. pour les femmes à Lesn.*

29 Fer. 2. de 5 die infr. oct. sem. *Alb.* 2 or. *conced.* 3 *eccl.* In vesp. com. s. Felicis, P. et M.

30 Fer. 3. de 6 die infr. oct. sem. *Alb.* com. s. mart. in L. et M. 3 or. *conced.* In vesp. com. s. Petronillæ, V.

31 Fer. 4. de 7 die infr. oct. *Alb.* com. S. V. in L. et M. 3 or. *conced.* Vesp. de seq. ut in 1 vesp. fest.

JUNIUS.

1 Fer. 5. Oct. Corporis Christi; dup. maj. *Alb.* In vesp. com. seq. ut *in ppr. Cor.* et ss. Marcellini et soc. MM.

2 Fer. 6. s. Brioci, ep. et conf. dup. *Alb.* 9 lect. et com. SS. MM. in L. et M. *Statuit.* Vesp. à cap. de seq. 17 maii *in ppr. Cor.* com. præc.

3 Sab. s. Joannis *Nepomuc.* M. dup. *Rub.* Vesp. de seq. ut *in ppr. Cor.* com. ss. Cordis B. V. et præc. ac dom.

4 DOM. III. post Pent. FESTUM SS. CORDIS JESU, dup. 2 cl. *Alb.* 9 lect. dom. com. ss. Cordis B. M. et dom. in L. et M. 4 or. ss. sacr. si sit expos. evang. dom. in fine. In vesp. com. ss. Cordis B. M. et seq. 18 maii ac dom. (*Unde suprà mend. in Choro Introït. etc. V. in super. Ord. ad Dom. II. Julii.*)

5 Fer. 2. s. Venantii, M. dup. *Rub.* Vesp. à cap. de seq. com. præc.

6 Fer. 3. s. Norberti, ep. et conf. dup. *Alb.* Vesp. à cap. de seq. 19 maii, *mer. supr.* com. præc.

7 Fer. 4. s. Petri *Cœlestini*, P. et conf. dup. *Alb.* Vesp. à cap. de seq. ut *in ppr. Cor.* 21 maii, *mer. supr.* com. præc.

Fer. 5. s. Yvonis, conf. dup. *Alb.* Vesp. à cap. de seq. ut *in ppr. Cor.* 1 *huj. mer. supr.* com. præc. et ss. Primi et Feliciani, MM.

Matut. pridiè horâ 4.

9 Fer. 6. s. Ronani, ep. dup. *Alb.* 9 lect. et com. SS. MM. in L. et M. In vesp. com. seq.

10 Sab. s. Margaritæ, *scot. regin. vid.* sem. *Alb.* 2 or. *à cunct.* 3 *ad libit.* Vesp. de seq. com. dom. seq. et præc. *hodiè resumuntur suff. ss. consueta.*

11 DOM. IV. post Pent. s. Barnabæ, apost. dup. maj. *Rub.* 9 lect. et com. dom. in L. et M. evang. dom. in fine, præf. apost. In vesp. com. seq. et dom. ac ss. Basilidis et soc. MM.

12 Fer. 2. s. Joannis *à Facundò*, conf. dup. *Alb.* 9 lect. et com. SS. MM. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. com. præc.

13 Fer. 3. s. Antonii de *Pad.*, confes. dupl. *Alb.* Vesp. à cap. de seq. *ó doctor, mer. supr.* com. præc.

14 Fer. 4. s. Basili ep. et doct. dup. *Alb. credo.* In vesp. com. seq. ut *in ppr. Cor.* et ss. Viti et soc. MM.

15 Fer. 5. s. Primaelis, conf. sem. *Alb.* lecs. 2 et 3 noct. de cni. 2 loc. M. *justus*, 2. or. *à cunct.* 3 *ad lib.* Vesp. à cap. de seq. ut *in ppr. Cor.* 11 maii, com. præc.

16 Fer. 6. s. Tudini, abb. sem. *Alb.* lecs. 2 noct. de cni. non pont. 2 loc. 3 de cni. abb. ors. ut *heri.* Vesp. de seq. ut *in ppr. Leon.* com. præc.

17 Sab. s. Hervei, conf. dup. *Alb.* lecs. 2 noct. ppr. vel de cni. 1 loc. 3 ppr. vel. *sint lumbi.* In vesp. com. dom. seq. et SS. Marci et Marceliani, MM. (*Cràs, de SS. Trin. si libet Vid. ad calcem Prop. Cor. regulas de Off. votivis à D. De S. Luc olim. concessis.*)

18 DOM. V. post Pent. de ea sem. *Virid.* 9 Lect. et com. SS. MM. in L. et M. 3 or. *à cunct.* Vesp. de seq. com. dom. et ss. Gervasii et Protasii, MM. *Le 1 Juillet. Retr. bret. pour les femmes à Qlé.*

19 Fer. 2. s. Julianæ *à Falc.* V. dup. *Alb.* 9 lect. et com. SS. MM. in L. et M. In vesp. com. seq. 16 maii et s. Silverii.

20 Fer. 3. s. Ubaldi, ep. et conf. sem. *Alb.* 9 lect. et com. s. mart. in L. et M. 3 or. *à cunct.* Vesp. de seq. ut *in ppr. Cor.* com. præc.

21 Fer. 4. s. Ludovici *Gonz.* dupl. *Alb.* In vesp. com. seq. 20 maii et s. Paulini, ep. et conf.

22 Fer. 5. s. Bernardini, conf. *mer. supr.* sem. *Alb.* 9 lect. et com. s. conf. in L. et M. 3 or. *à cunct.* Vesp. à cap. de seq. 25 maii, com. præc.

23 Fer. 6. vigil. s. Joann. Bapt. sine *jejun.* s. Mariæ Magd. *de Pazzis*, V. sem. *Alb.* 9 lect. et com. vig. in L. et M. or. 3. *à cunct.* evang. vigil. in fine. Vesp. de seq. sine com.

24 Sab. NATIVIT. S. JOANNIS-BAPT. dup. 1 cl. *Alb.* (*solem. intrà eccl.*) sine *cred.* nisi in eccl. ppr. In vesp. com. dom.

25 Dom. VI. post Pent. de eâ sem. *Alb.* com. oct. sine 3 or. ad prim. non dicuntur prec. Vesp de seq. com. dom. et oct.

26 Fer. 2. ss. Joannis et Pauli, MM. dup. *Rub.* com. oct. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. ut *in ppr. Coris.* com. præc. et oct.

27 Fer. 3. ss. Irenæi et soc. MM. dup. *Rub.* com. oct. in L. et M. *credo.* In vesp. com. seq. et oct.

28 Fer. 4. vig. ss. Petri et Pauli, apost. *jejun. transfert. ad sab. seq.* s. Leonis, P. et conf. *Alb.* sem. 9 lect. vig. com. oct. et vig. in L. et M. evang. vig. in fine Vesp. de seq. sola com. omn. apost. per ant. de cni. 1 vesp. or. *Adauge nobis fidem, Domine, quam sancti apostoli tui verbo prædicaverunt, et sanguine suo obsignaverunt; Per.*

29 Fer. 4. SS. PETRI et PAULI apost. dup. 1 cl. *Rub.* com. omn. ap. in laud. (Per ant. de cni.) et in miss. (or. ut supra, secr. postcomm. ex missa votiv. apost. omiss. nomin. ss. Petri et P.). *Credo* et præf. apost. per oct. *nisi aliter not.* In vesp. com. omn. ap. (Ant. *Estote.* or. *supra.*)

30 Fer. 5. Commemorat. s. Pauli, apost. dup. *Rub.* com. s. Petri et oct. s. Joann. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. ut in 1 vesp. com. SS. P. et P. ant. *Petrus apost.* ℣ *Constitues*, or. *Deus qui hod.*

JULIUS.

Sab. octav. s. Joann. Bapt. dup. *Alb.* com. ss. apost. in L. et M. Vesp. de seq. com. præc. et dom. ac oct. ss. apost. et ss. Processi et soc. MM.

2 Dom. VII. post Pent. Visitatio B. M. V. dup. maj. *Alb.* 9 lect. dom. com. dom. et oct. ss. apost. et SS. MM. in L. et M. præf. *et te in Visit.* ev. dom. in fine. In vesp. com. dom. et oct. (*In choro nil de Visit. omnia ut die* 29 *jun. cum dom. com. et evang.*)

3 Fer. 2. de oct. sem. *Rub.* off. et miss. ut in ppr. lecs. 1 noct. ex dom. præc.

4 Fer. 3. de oct. sem. *Rub.* ut *heri.*

5 Fer. 4. de oct. sem. *Rub. ut heri.* Vesp. de seq. or ppr.

6 Fer. 5. octav. ss. apost. dup. *Rub.* Vesp. à cap. de seq. *in ppr. Cor.* com. præc.

7 Fer. 6. s. Pulcheriæ, V. dup. *Alb.* In vesp. com. seq.

8 Sab. s. Elizabeth, *vid.* sem. *Alb.* 2 or. *à cunct.* 3 *ad lib.* Vesp. à cap. de dom. seq. com. præc. (*De SS. Trin. si libet.*)

9 Dom. VIII. post Pent. de eâ. *Virid.* (vel *Alb.*) In vesp. com. seq.

Le 18, *Retr. franç. pour les femmes à Lesn.*

10 Fer. 2. ss. 7 Fratr. et soc. MM. sem. *Rub.* ℟ 8 *hæc est vera fratern.* in miss. 2 or. *à cunct.* 3 *ad lib.* Vesp. de seq. ut *in ppr. Leon* 7 *huj.* com. præc. et ss. Pii, P. et M.

11 Fer. 3. s. Golvini, ep. et conf. dup. *Alb.* lecs. 2 noct. ppr. vel de cni. 2 loc. 3 *vigilate*, 9 lect. et com. s. mart. in L. et M. *sacerdot.* Vesp. à cap. de seq. com. præc. et ss. Naboris et Felicis MM.

12 Fer. 4. s. Joann. *gualberti*, abb. dup. *Alb.* com. SS. MM. in L. et M. In Vesp. com. seq.

13 Fer. 5. s. Anacleti, P. et M. sem. *Rub.* ors, die 10. Vesp. de seq. *ó doct.* com. præc.
14 Fer. 6. s. Bonaventuræ, ep. et doct. dup. *Alb. cred.* In vesp. com. seq.
15 Sab. s. Henrici, conf. sem. *Alb.* or. ut die 10. Vesp. de seq. com. dom. et præc. (*qui natus es.*
16 Dom. IX. post Pent. Commem. B. M. V. *Monte Carmelo*, dup. maj. *Alb.* 9. lect. et com. dom. in L. et M. præf. et *te in commemor.* ev. dom. in fine. In vesp. com. dom. et seq.
17 Fer. 2. s. Alexii, conf. sem. *Alb.* lecs. 1 noct. et dom. præc. ors. ut die 10. Vesp. de seq. ut *in ppr. Cor.* com. præc. et ss. Symphorosæ, et soc. MM.
18 Fer. 3. s. Camilli de *lellis*, conf. dup. *Alb.* 9 lect. et com. SS. MM. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. *mer. sup.* com. præc.
19 Fer. 4. s. Vinceritii *à paulo*, conf. dup. *Alb.* Vesp. à cap. de seq. ut *in ppr. Cor.* et s. Margaritæ.
20 5. s. Hieronymi *æmil.* conf. dup. *Alb* com. s. mart. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. ut *in ppr. Leon.* 19 *huj. mer. sup. exaud.* com. præc. et s. Praxedis.
21 Fer. 6. s. Tenenani, ep. et conf. dup. *Alb.* lecs. 2 noct. ppr. vel de cni. 2 loc. 3 *vigilate*, 9 lect. et com. s. virg. in L. et M. *sacerdot.* Vesp. à cap. de seq. com. præc.
22 Sab. s. Mariæ Magdal. dup. *Alb. cred.* Vesp. à cap. de seq. com. præc. et dom. ac s. Liborii.
23 Dom. X. post. Pent. s. Apollinaris, ep. et M. dup. *Rub.* 9 lect. dom. com dom. et s. conf. in L. et M. ev. dom. in fine. In vesp com. dom. et seq. ut *in ppr. Leon.* 18 *exaudi* ac s. Christinæ.
24 Fer. 2 vigil. s. Jacobi, apost. s. Turiavi, ep. et conf. *Alb. mer. sup.* lecs. 2 noct. ppr. vel de cni. 2 loc. 3 *vigilate*, 9 lect. vigil. com. vigil. et s. virg. in L. et M. *sacerdot.* ev. vig. in fine. Vesp. de seq. sine com.
25 Fer. 3. S. Jacobi, apost. dup. 2 cl. *Rub.* com. s. Christoph. in L. et M. *cred.* præf. apost. In vesp. com. seq.

Fer. 4. s. Annæ Matris B. V. dup. maj. *Alb.* In vesp. com. seq. ut *in ppr. Cor.* et s. Pantaleonis M.
27 Fer. 5. s. Samsonis, ep. et conf. dup. *Alb.* 9 lect. et com. s. mart. in L. et M. In vesp. com. seq.
28 Fer. 6. ss. Nazarii, et soc. MM. sem. *Rub.* 2 or. *à cunct.* 3 *ad lib.* Vesp. à cap. de seq. com. præc. et ss. Felicis et soc. MM.
29 Sab. s. Marthæ, V. sem. *Alb.* com. ss. mart. in L. et M. 3 or. *à cunct.* Vesp. de seq. ut *in ppr. Cor.* com. dom. (1 august. ant. *sapientia*, or. dom. XI.) et præc. ac ss. Abdon et Sennen.
30 Dom. XI. post Pent. 1 august. s. Guillelmi, ep. et conf. dup. *Alb.* 9 lect. dom. com. dom. et SS. MM. in L. et M. evang. dom. in fine. Vesp. à cap. de seq. com. præc. et dom.
Matut. pridiè hor. 3 *cum* 3 *quadr.*
31 Fer. 2. s. Ignatii, conf. dup. *Alb.* Vesp. de seq. com. s. Pauli et præc. ac ss. Machab. MM.

AUGUSTUS.

1 Fer. 3. s. Petri *ad vincula*, dup. maj. *Alb.* 9 lect. SS. MM. com. s. Pauli et SS. MM. in L. et M. com. seq. ut *in ppr. Coris. et Leon.* 28 *maii*; ac s. Stephani P. et M.
2 Fer. 4. s. Germani, ep. et conf. sem. *Alb. mer. supr.* 9 lect. et com. s. mart. in L. et M. 3 or. *à cunct.* Vesp. à cap. de seq. com. præc.
3 Fer. 5. Inventio s. Stephani, *proto mart.* sem. *Rub.* 2 or. *à cunct.* 2 *ad lib.* Vesp. de seq. *mer. sup.* com. præc.
4 Fer. 6. s. Dominici, conf. dup. *Alb.* Vesp. de seq. com. præc. dox. *qui natus es.*
5 Sab. s. Mariæ *ad nives*. dup. maj. *Alb.* præf. *et te in festiv.* Vesp. de seq. com. præc. et dom. ac ss. Xysti et soc. MM. (*qui apparuisti.*)
6 Dom. XII. post Pent. 2 august. Transfigurat. D.

N. J. C. dup. maj. *Alb.* com. dom. et S
MM. in L. et M. præf. Nativ. ev. dom. in fi
In vesp. com. seq. et dom. ac s. Donati M.
7 Fer. 2. s. Cajetani, conf. dup. *Alb.* lecs. 1 noc
ex dom. præc. 9 lect. et com. s. mart. in L.
M. In vesp. com. seq.
8 Fer. 3. ss. Cyriaci, et soc. MM. sem. *Rub.* 2 o
à cunct. 3 *ad libit.* In vesp. com. s. Romani M
9 Fer. 4. vig. s. Laurent. M. de eâ, *Viol.* R R
3 noct. un. mart. preces ad L. et hor. com. s
Romani in L. et M. 3 or. *à cunct.* vesp. de seq
10 Fer. 5. S. LAURENTII, M. dup. 2 cl. *Rub.* sin
cred. nisi in eccl. ppr. In vesp. com. ss. Tiburti
et Suzannæ MM.
11 Fer. 6. de oct. *Rub.* 9 lect. et com. SS. MM. in
L. et M. 3 or. *conced.* Vesp. de seq. com. oct.
12 Sab. s. Claræ V. dup. *Alb.* com. oct. in L. et
M. In vesp. com. dom. et oct. ac ss. Hyppolìti
et soc. MM. (*Crùs de ss. Trin. si lib.*)
13 DOM. XIII. post Pent. 3 august. de eâ; sem.
Rub. (vel *Alb.*) 9 lect. SS. MM. com. oct. et
SS. MM. in L. et M. prim. sine prec. In vesp.
com. oct. et s. Eusebii.
(*Mardi* 15, *Quête pour le Séminaire.*)
Le 22, *Retr. fr. pour les femmes, à Quimperlé.*
14 Fer. 2. vig. Assumpt. *jej.* de oct. sem. 9 lect.
vigil. com. vig. et s. conf. in laud. miss. de
vig. *Viol.* 2 or. oct. 3 s. conf. Vesp. de seq.
sine com. dox. *qui natus es.*
15 Fer. 3. ASSUMPTIO B. M. V. dup. 1. cl. *Alb.*
præf. B. M. per totam oct. In vesp. com. seq. **
16 Fer. 4. s. Hyacinthi, conf. dup. *Alb.* com. oct.
assumpt. et s. Laurentii in L. et M. Vesp. à cap.
de seq. com. præc. et oct. assumpt.
17 Fer. 5. octav. s. Laurentii, M. dup. *Rub.* com.
oct. assumpt. in L. et M. In vesp. com. oct. et
s. Agapiti, M.
18 Fer. 6. de oct. assumpt. sem. *Alb.* 9 lect. et com.
s. mart. in L. et M. 3 de *spiritu s.*

19 Sab. de oct. sem. *Alb.* 2 or. de *spiritu s.* 3 *eccl.*
Vesp. de seq. *mer. supr.* com. dom. et oct.
20 DOM. XIV. post Pent. 4 august. s. Joachim patris B. V. dup. maj. *Alb.* 9 lect. dom. com. dom. et oct. in L. et M. evang. dom. in fine. In vesp. com. seq. ut *in ppr. Coris.* dom. et oct.
21 Fer. 2. s. Joannæ-Franç. *Fremiot de Chantal, vid.* dup. *Alb.* lecs. 1 noct. ex dom. præc. com. oct. in L. et M. Vesp. de seq. ut *in ppr. Cor.* com. præc. ac ss. Timothei et soc. MM. (*qui resides.*)
22 Fer. 3. octav. Assumpt. Festum Vitæ interioris B. V. dup. maj. *Alb.* 9 lect. et com. SS. MM. in L. et M. *nil de oct.* præf. *et te in festivit.* In vesp. com. seq.
23 Fer. 4. s. Philippi *benit.* conf. dup. *Alb.* 9 lect. et com. vig. s. Bartholomæi, in L. et M. ev. vig. in fine. Vesp. de seq. com. præc.
24 Fer. 5. S. BARTHOLOMÆI, apost. dup. 2 cl. *Rub. cred.* præf apost. In vesp. com. seq.
25 Fer. 6. s. Ludovici *franc. reg.* dup. *Alb.* Vesp. à cap. de seq. 20 *huj.* com. præc. et s. Zephirini.
26 Sab. s. Bernardi, abb. dup. *Alb.* 9 lect. et com. s. mart. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. ut *in ppr. Coris. mer. supr.* com. præc. et dom.
27 DOM. XV. post Pent. 5 august. s. Josephi *Calasanct.* conf. dup. *Alb.* 9 lect. et com. dom. in L. et M. ppr. (in choro cant. M. *os justi.*) evang. dom. in fine. Vesp. à cap. de seq. *ô doct.* com. præc. et s. Hermetis.
Matut pridiè hor. sesqui-tertiâ.
28 Fer. 2. s. Augustini, ep. et doct. dup. *Alb.* com. s. mart. in L. et M. *Credo.* Vesp. de seq. com. præc. et s. Sabinæ, M.
29 Fer. 3. Decollatio s. Joann. Bapt. dup. maj. *Rub.* 9 lect. et com. s. mart. in L. et M. In vesp. com. seq. ac s. Felicis et soc. MM.
30 Fer. 4. s. Rosæ *Liman.* V. dup. *Alb.* 9 lect. et com. SS. MM. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. *mer. supr.* com. præc.

31 Fer. 5. s. Raymundi *Nonnat.* dup. *Alb.* In ves com. seq. et ss. 12 Frat. M.

SEPTEMBER.

1 Fer. 6. s. Ægidii, abb. simpl. *Alb.* invit. hymn. ex cni. noct. huj. fer. 1 et 2 lecs. e script. 3 ppr. R[R] è 2 noct. in fine 2 *gloria Pa tri*, in fine 3 *Te Deum*, reliq. de cni. com. ss mart. in L et M. 3 or. *à cunct.* Vesp. de seq *mer. supr.*

2 Sab. s. Stephani conf. sem. *Alb.* 2 or *à cunct.* 3 *ad lib.* Vesp. à cap. de seq. com. præc.

3 Dom. XVI. post. Pent. 1 sept. de eâ, sem. *Virid.* 2 or. *à cunct.* 3 *ad libit.* In vesp. com. seq. ut *in ppr. Leon.*

Le 16, Retraite bret. pour les Sœurs du Tiers-Ordre à Lesneven.

4 Fer. 2. s. Fiacrii, conf. sem. *Alb.* lecs. 2. noct. ppr. vel de cni. 1. loc. 3. *sint lumbi.* ors. ut heri. Vesp. de seq. com. præc.

5 Fer. 3. s. Laurentii *justinian.* ep. et conf. dup. *Alb.* miss. *statuit.*

6 Fer. 4. de eâ *Virid.* miss. ex dom. præc. omiss. *glor.* et *cred.*

Mat. pridiè hor. 3 cum quadr.

7 Fer. 5. de eâ, ut *heri.* Vesp. de seq. (*qui natus es*, per oct.)

8 Fer. 6. Nativit. B. V. dup. 2. cl. *Alb.* (*sol. intrà eccl.*) 9. lect. et com. s. Adriani, in L. et M. privat. tantùm, præf. *et te in nativit.* per oct. In vesp. com. s. Gorgonii, M.

9 Sab. de oct. sem. *Alb.* 9 lect. et com. s. mart. in L. et M. 3 or. de *spiritu s.* Vesp. de seq. sola com. dom.

10 Dom. XVII. post Pentec. 2 septemb. Festum ss. Nominis Mariæ. dup. Maj. *Alb.* 9 lect. et com. dom. in L. et M. præf. *et te in festivit.*

ev. dom. in fine. In vesp. com. seq. et dom. ac. ss. Proti et soc. MM.

Fer. 2. s. Nicolai *Tolent.* conf. dup. *Alb. mer. supr.* 9 lect. SS. MM. com. oct. et SS. MM. in L. et M. In vesp. com. oct.

2 Fer. 3. de oct. sem. *Alb.* 2 or. de *spiritu s.* 3 eccl.

3 Fer. 4. de oct. sem. *Alb.* ors. ut *heri.* Vesp. de seq. com. oct.

4 Fer. 5. Exaltatio s. Crucis. dup. maj. *Rub.* com. oct. in L. et M. præf. de *cruce.* In vesp. com. seq. ut in 1 vesp. festi et s. Nicomedis.

5 Fer. 6. octav. Nativ. B. V. dup. *Alb.* com. s. mart. in L. et M. In vesp. com. seq. ac ss. Euphemiæ et soc. MM.

6 Sab. ss. Cornelii et Cypriani, MM. dup. *Rub.* 9 lect. et com. SS. MM. in L. et M. In vesp. com. seq.

7 Dom. XVIII. post Pent. 3 sept. de eâ, sem. *Virid.* ors. ut die 3. Vesp. de seq. *mer. supr.* com. dom.

8 Fer. 2. s. Thomæ de *Villanov.* ep. et conf. dup. *Alb.* Vesp. à cap. de seq. com. præc.

9 Fer. 3. ss. Januarii et soc. MM. dup. *Rub.* Vesp. à cap. de seq. com. præc.

0 Fer. 4. *Quat. Temp. jejun.* ss. Eustachii et soc. MM. dup. *Rub.* lecs. 1 noct. *fratres debitor.* 9 lect. et com. fer. in L. et M. 3 or. vig. s. Matthæi; ev. fer. in fine. Vesp. de seq. com. præc.

21 Fer. 5. S. Matthæi, apost. et evang. dup. 2 cl. *Rub. cred.* præf. apost. In vesp. com. seq. 17 *huj.* et ss. Mauritii et soc. MM.

22 Fer. 6. *Quat. Temp. jejun.* ss. Stigmat. s. Francisci, sem *Alb.* 9 lect. fer. com. fer. et SS. MM. in L. et M. evang. fer. in fine. Vesp. à cap. de seq. com. præc. et s. Theclæ, V. et M.

23 Sab. *Quat. Temp. jejun.* s. Lini, P. et M. sem.

Rub. 9 lect. fer. com. fer. et s. mart. in
et M. ev. fer. in fine. Vesp. de seq. co
dom. et præc.

Matut. pridiè hor. 3.

24 Dom. XIX. post Pent. 4 sept. Festum B.
de *mercede*, dup. maj. *Alb.* 9 lect. et co
dom. in L. et M. evang. dom. in fine. In ves
com. seq. ut *in ppr. Cor.* et dom.

25 Fer. 2. s. Josephi *Cupert.*, conf. dup. *Alb. m*
supr. In vesp. com. seq.

26 Fer. 3. ss. Cypriani et Justinæ, MM. simp
Rub. invit. et hym. de cni. noct. fer. lect.
noct. è dom. præc. 2 et 3 ppr. R[R]. ex 2 noc
MM. in fine 2 lect. *glor.* in fine 3 *Te Deum*
reliq. de cni. Vesp. de seq.

27 Fer. 4. ss. Cosmæ et Damiani, MM. sem. *Rub*
R[8 *hæc est vera.* 2 or. *à cunct.* 3 *ad lib.* I
Vesp. à cap. de seq. com. præc.

28 Fer. 5. s. Vinceslai, M. sem. *Rub.* lecs. 1 noct
ex dom. 5 sept. ors. ut *heri.* Vesp. de seq.

29 Fer. 6. Dedicat. S. Michaelis *archang.* dup. 2
cl. *Alb. cred.* In Vesp. com. seq. *ô doctor.*

30 Sab. s. Hieronymi conf. dup. *Alb. credo.* Vesp.
de seq. com. præc. et dom.

OCTOBER.

1 Dom. XX. post Pent. 1 octob. solemn. ss. Rosarii,
dup. maj. *Alb.* 9 lect. et com. dom. in L. et M.
præf. *et te in solemn.* ev. dom. in fine. In vesp.
com. seq. et dom.

(*Le 14 Oct. Retr. br. pour les hom. à Quimperlé,*
et pour les femmes à Lesn.

2 Fer. 2. ss. Angel. *custod.* dup. maj. *Alb.* In vesp.
com. seq. ut *in ppr. Cor.* or. *præsta... ut qui.*

3 Fer. 3. s. Melori, M. sem. *Rub.* lecs. 1 noct. ex

dom. præc. 2 or. *à cunct.* 3 *ad lib.* Vesp. de seq.
com. præc.

4 Fer. 4. s. Francisci *assis.* dup. *Alb.* Vesp. à cap.
de seq. 1 *huj. mer. sup.* com. præc. et ss. Placidi
et soc. MM.

5 Fer. 5. s. Remigii, ep. et conf. dup. *Alb.* 9 lect.
et com. SS. MM. in L. et M. *statuit.* Vesp. à
cap. de seq. com. præc.

6 Fer. 6. s. Brunonis, conf. dup. *Alb.* In vesp.
com. seq. et s. Marci, ac ss. Sergii et soc. MM.

7 Sab. de B. M. in *sab. Alb.* com. sine lect. s.
Marci et SS. MM. *glor.* Vesp. de seq. com.
dom.

8 Dom. XXI. post Pent. 2 oct. s. Brigittæ, *vid.*
dup. *Alb.* 9 lect. et com. dom. in L. et M.
Vesp. à cap. de seq. com. præc. et dom.

9 Fer. 2. ss. Dionysii et soc. MM. dup. *Rub.*
Vesp. à cap. de seq. com. præc.

10 Fer. 3. s. Francisci *Borgiæ*, conf. dup. *Alb.*

11 Fer. 4. de eâ, *Virid.* miss. dom. præc. omiss.
glor. et *cred.*

12 Fer. 5. de eâ, *Virid.* miss. ut *heri.* Vesp. de seq.
meruit supr.

13 Fer. 6. s. Eduardi, conf. sem. *Alb.* 2 et 3 ors.
ut *heri.* Vesp. à cap. de seq. com. præc.
Matut. pridiè horâ 2 cum 3 quadr.

14 Sab. s. Calixti, P. et M. sem. *Rub.* ors. ut *heri.*
Vesp. de seq. *in ppr. Cor.* sola com. dom.

15 Dom. XXII. post Pent. 3 oct. Festum sacerdotii
D. N. J. C. dup. 2 cl. *Alb.* 9 lect. et com. dom.
in L. et M. *cred.* et præf. ppr. per oct. *nisi*
aliter not. ev. dom. in fine. In vesp. com. seq.
ut *in ppr. Cor.* et dom. **

16 Fer. 2. s. Conogani, ep. et conf. dup. *Alb.* sem.
com. oct. in L. et M. ad prim. *ꝟ qui es sacerdos*
per oct. In vesp. com. seq. et oct.

17 Fer. 3. s. Hedwigis, *vid.* sem. *Alb.* com. oct. in
L. et M. 3 or. *concede.* Vesp. de seq. sine com.

18 Fer. 4. S. Lucæ *evangel.* dup. 2 cl. *Rub.* præf.

apost. nil de oct. præter ℣ ad prim. In vesp. com. seq.

19 Fer. 5. s. Petri *alcant.* conf. dup. *Alb. mer. sup.* com. oct. in L. et M. In vesp. com. seq. ut *in ppr. Cor.* et oct.

20 Fer. 6. s. Joannis *cantii*, conf. sem. *Alb.* ex hym. vesp. et matut. un. ad laud. *te deprecant.* com. oct. in L. et M. Vesp. de seq. ut *in ppr. Coris.* ant. *prudentes*, com. præc. et oct. ac s. Hilarionis abb.

Matut. pridiè, hor. sesq. secundâ.

21 Sab. ss. Ursulæ et soc. VV. et MM. dup. *Rub.* 9 lect. s. abb. com. oct. et s. abb. in L. et M. Vesp. de seq. ut *in ppr. Cor.* com. præc. et dom.

22 Dom. XXIII. post Pent. 4 octob. Festum omn. ss. Episc. Sacerd. et Levit. nov. legis ac præsertim hujus diœces. dup. maj. *Alb.* 9 lect. et com. dom. in L. et M. nil de *sacerd.* præter ℣ ad prim. et præf. evang. dom. in fine. In vesp. com. seq. 15 *huj.* et dom.

† *In choro*, Missa *Sacerdotes*; ad Vesp. *Ecce Sacerdos magnus*: ad *Magn. Amavit eos.*

23 Fer. 2. s. Theresiæ, V. dup. *Alb.* hymn. ppr. Vesp. à cap. de seq. *in ppr. Cor.* com. præc.

24 Fer. 3. s. Raphaelis *archang.* dup. *Alb.* In vesp. com. seq. et ss. Chrysanti et Dariæ MM.

25 Fer. 4. s. Goesnovei, ep. et conf. dup. *Alb.* lecs. 1 noct. ex dom. præc. 2 è *ppr. Leon.* vel *beati patris*, 3 *peregre*. 9 lect. et com. SS. MM. in L. et M. *statuit.* Vesp. à cap. de seq. *ut in ppr. Cor.* com. præc. et s. Evaristi.

26 Fer. 5. s. Alori, ep. et conf. dup. *Alb.* 9 lect. et com. s. mart. in L. et M. *sacerdot.* In cathed. *credo.* In vesp. com. seq. ut *in ppr. Leon.* 20 *huj. mer. sup.*

27 Fer. 6. s. Clari, ep. sem. *Alb.* lecs. 1 noct. e dom. 5 octob. 2 pp. vel de cni. 2 loc. 3 *peregre* 9 lect. et com. vig. ss. Simonis et Judæ in L. et M. *statuit.* 3 or. *à cunct.* evang. vig. in fine.

28 Sab. SS. Simonis et Judæ apos. dup. 2. cl. *Rub. cred.* præf. apost. In vesp. com. dom. 1 nov. or. dom. 3 post epiph.

29 Dom. 1 novemb. de eâ, sem. *Virid.* lecs. 1 et 2 noct. è dom. 1 novemb. 3 è dom. 3 post epiph. 2 or. *à cunct.* 3 *ad libit.*

30 Fer. 2 de eâ, *Virid.* mis. dom. præc. omis. *glor.* et *cred.* 2 or. *fidelium*, 3 *à cunct.*

31 Fer. 3 vigil. omn. SS. *jejun.* de eâ, *Viol.* prec. flex. gen. ad laud. et hor.

NOVEMBER.

1 Fer. 4. FEST. OMN. SS. dup. 1 cl. *Alb. cred.* per oct. **

2 Fer. 5. de oct. sem. post laud. dr. matut. et laud. defunct. ad miss. priv. et sol. *Nigr.* unic. or. Vesp. à cap. de seq. ut *in ppr. Cor.* com. oct.

3 Fer. 6. s. Guenali, abb. sem. *Alb.* com. oct. in L. et M. 3. de *spirit. s.* Vesp. de seq. com. præc. et oct. et ss. Vitalis et Agricolæ, M.

4 Sab. s. Caroli *Borom.* ep. et conf. *Alb.* 9 lect. SS. MM. com. oct. et SS. MM. in L. et M. Vesp. de seq. ut *in ppr. Cor.* com. præc. et dom. 4 post epiph. ac oct.

5 Dom. 2 novemb. Fest. ss. Reliq. dup. maj. *Alb.* 9 lect. dom. com. dom. et oct. in L. et M. evang. dom. 4 post epiph. in fine. In vesp. com. dom. et oct. (*In chor.* Introït. *sapientiam*, Grad. etc. ex Miss. *Intret.* Anæ. ad Vesp. *Isti sunt*, de communi plur. MM.)

6 Fer. 2. de oct. sem. *Alb.* 2 or. de *spir. sanct.* 3 *eccl.*

7 Fer. 3. de oct. sem. *Alb.* ors. ut *heri.* Vesp. de seq. ut in 1 vesp. fest. com. ss. 4 coronat. MM.

8 Fer. 4. Octav. omn. SS. dup. *Alb.* 9 lect. com. SS. MM. in L. et M. Vesp. à cap. seq. com. præc. et s. Theodori, M.

9 Fer. 5. Basilicæ Salvator. dup. *Alb.* 9 lect. com. s. mart. in L. et M. *cred. omitt. parenth. secret.* In vesp. com. seq. et ss. Triphonis et soc. MM.

10 Fer. 6. s. Andreæ *Avellini*, conf. sem. *Alb.* 9 lect. et com. SS. MM. in L. et M. 3 or. *cunct.* Vesp. de seq. com. præc. et s. Mennæ, M.

11 Sab. s. Martini, ep. et conf. dup. *Alb.* 9 lect. et com. s. mart. in L. et M. Vesp. de seq. com. dom. or. dom. 5 post epiph.

12 Dom. 3 novemb. Annivers. DEDICAT. ppr. Eccl. dup. 1 cl. *Alb.* 9 lect. et com. dom. in L. M. dr. *cred. et parenth. secret. per oct.* ev. dom. in fine. In vesp. com. dom. et seq.

13 Fer. 2. s. Didaci, conf. sem. *Alb. mer. supr.* lecs. 1 noct. ex dom. præc. com. oct. in L. et M. 3 or. *conced.* Vesp. à cap. de seq. ut *in ppr. Cor.* com. præc. et oct.

14 Fer. 3. s. Tremori, M. sem. *Rub.* lecs. 2. et 3 noct. de cni. 1 loco. com. oct. in L. et M. *lætabitur*, 3 or. *conced.* Vesp. de seq. com. præc. et oct.

15 Fer. 4. Gertrudis, V. dup. *Alb.* com. oct. in L. et M. In vesp. com. seq. ut *in ppr. Cor.* et oct.

16 Fer. 5. s. Maudeti, conf. sem. *Alb.* lecs. 2 et 3 noct. de cni. 2 loc. com. oct. in L. et M. *justus*, 3 or. *conced.* Vesp. à cap. de seq. com. præc. et oct.

17 Fer. 6. s. Gregorii *thaumat.* ep. et conf. com. oct. in L. et M. 3 or. *concede.* Vesp. de seq. or. *Deus qui invisib.* com. præc. et oct. (Ant. è laud.)

Matut. pridiè hor. 2 cum quadr.

18 Sab. Dedicat. Basilicæ ss. Petri et Pauli, dup. *Alb.* com. oct. ant. è 1 vesp. in L. et M. — + *In civit.* vesp. à cap. de oct. ppr. eccl. ut in 1

vesp. fest. com. præc. et dom. or. dom. 6. post. epiph. ac s. Pontiani, P. et M. (*Extra civ.* Vesp. de Dedic. Eccl. Cath. or. *Deus qui invis.* com. oct. per ant. è Laud. et dom.)

19 Dom. 4 novemb. *In civ.* Octava Dedicat. ppr. eccl. dup. *Alb.* 9 lect. et com. dom. 6. post epiph. et s. mart. in L. et M. evang. dom. 6 post epiph. in fine. *Ibidem*, vesp. à cap. de seq. com. præc. et dom. (*Extra civ.* Dedic. eccl. Cath. *Alb.* 9 lect. dom. 6 post epiph. com. oct. dedic. ppr. eccl. ant. è 1 vesp. et dom. cum ejus evang. in fine. In vesp. com. seq. et oct. ppr. eccl. ant. e laud. et dom.)

20 Fer. 2. s. Felicis *Vales.* conf. dup. *Alb. mer. supr.* lecs. 1 noct. è dom. præc. Vesp. de seq. com. præc. (*qui natus es.*)

21 Fer. 3. Præsentat. B. V. dup. maj. *Alb.* præf. *et te in præsentat.* In vesp. com. seq.

22 Fer. 4. s. Cæciliæ, V. et M. dup. *Rub.* In vesp. com. seq. et s. Felicitat. M.

23 Fer. 5. s. Clementis, P. et M. *Rub.* 9 lect. et com. s. mart. in L. et M. 3 or. *à cunct.* Vesp. de seq. com. præc. et s. Chrysogoni.

24 Fer. 6. s. Joannis de *cruce*, conf. dup. *Alb.* 1 lect. *incipit Joël* ex fer. 3. 2 *incipit Amos*, 3 *incipit Abdias*; 9 lect. et com. s. mart. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. com. præc.

25 Sab. s. Catharinæ, V. et M. dup. *Rub.* Vesp. de seq. ut *in ppr. Cor.* com. præc. et dom. ac s. Alexandri. (*qui natus es.*)

26 Dom. XXIV post Pent. 5 novemb. Fest. Patrocinii B. M. V. dup. maj. *Alb.* 9 lect. dom. com. dom. et s. mart. in L. et M. evang. dom. in fine. In vesp. com. seq. 19 *huj.* et dom.

27 Fer. 2. s. Elisabeth. *vid.* dup. *Alb.* 1 lect. e dom. præc. 2 et 3. ex hâc fer. Vesp. à cap. seq. ut *in ppr. Cor. mer. supr.* com. præc.

28 Fer. 3. Stanislai *Kostkæ.* conf. dup. *Alb.* Vesp.

à cap. de seq. ut *in ppr. Leon.* 24 *huj.* or. *exaud.* com. præc. et s. Saturnini, M.

29 Fer. 4. s. Hoardoni, ep. et conf. dup. *Alb.* lecs. 2 noct. ppr. vel de cni. 2 loc. 3. *vigilat.* 9 lect. vig. s. Andreæ. com. vig. et s. mart. in L. et M. evang. vig. in fine. Vesp. de seq. com. præc.

30 Fer. 5. S. ANDREÆ, apost. dup. 2 cl. *Rub. cred.* præf. apost. In vesp. com. seq. ut *in ppr. Cor.*

DECEMBER.

† *Sabbato subsequenti, dictâ nonâ, breviarii pars autumnalis deficiet, jamque novus ecclesiasticus annus inchoaturus est. Quarè nunc maximè invitandi ii qui ex Illustriss. et Reverendissimi D. D. Episcopi mandato, ad novi breviarii recitationem paucos post dies tenebuntur, ut quantùm in ipsis erit, de eodem ab hujus sabbati vesperis adhibendo solliciti se præbeant; quò rubricis etiam facilius assuescant, et inceptas tres octavas dimittere postea non cogantur.*

1 Fer. 6. s. Tugduali, ep. dup. maj. *Alb.* 1 lect. ex fer. præc. 2 et 3 ex fer. curr. In vesp. com. seq.

2 Sab. s. Bibianæ, V et M. sem. *Rub.* 2 or. *à cunct.* 3 *ad libit.* Vesp. à cap. de dom. com. præc. in fine offic. *alma.* (*Cessant ss. suffr. Nuptiæ claudr.*)

3 DOM. I ADVENT. 1 cl. *Viol.* 2 or. *Deus qui de beat.* 3 *eccl.* ad prim. *confitemini* et *quicumque*, R br. *qui venturus es* per advent. *nisi aliter notetur.* Vesp. de seq. *ó doct.* com. dom. et s. Barbaræ, V et M.

4 Fer. 2. s. Petri *Chrysologi*, ep. et doct. dup. *Alb.* com. fer. et s. mart. in L. et M. *cred.* Vesp. à

cap. de seq. 3 *huj. meruit. supr.* com. præc. et fer. ac s. Sabbæ, abb.

Fer. 3. s. Francisci *xaverii*, conf. dup. *Alb.* com. fer. et s. abb. (ant. e 1 vesp. non pont.) in L. et M. Vesp. à cap. de seq. com. præc. et fer.

Fer. 4. s. Nicolai, ep. et conf. dup. *Alb.* com. fer. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. *ó doct.* com. præc. et fer.

7 Fer. 5. s. Ambrosii, ep. et doct. dup. *Alb. cred.* com. fer. in L. et M. Vesp. de seq. com. præc. et fer. dox. *qui natus es, per oct.*

8 Fer. 6. CONCEPT. B. M. V. dup. 2 cl. (*sol. intrà eccl.*) com. fer. in L. et M. præf. *et te in concep.* per oct. avam. In vesp. com. seq. 12 novemb. et fer.

9 Sab. s. Martini, P. et M. sem. *Rub.* com. oct. et fer. in L. et M. Vesp. à cap. de dom. seq. com. præc. et oct. ac s. Melchiadis.

10 DOM. II. ADVENT. 2 cl. sem. *Viol.* com. oct. et s. mart. in L. et M. prim. et comp. sine prec. in vesp. com. seq.

11 Fer. 2. s. Damasi, P. et conf. sem. *Alb.* com. oct. concept. et fer. in L. et M. Vesp. de seq. ut *in ppr. Coris.* com. fer. tantùm.

12 Fer. 3. S. CORENTINI, ep. et patron. diœces. dup. 1 cl. *Alb.* com. fer. tantùm. *Nil de oct. concept. nisi ℣ ad prim. et præf.* In vesp. com. seq. et fer. tantùm.

13 Fer. 4. s. Luciæ, V. et M. dup. *Rub.* com. oct. s. Corent. et oct. concept. ac fer. in L. et M. *credo.* In vesp. com. utriusq. oct. et fer.

14 Fer. 5. de oct. s. Corent. sem. *Alb.* com. oct. concept. et fer. in L. et M. Vesp. de seq. com. oct. s. Corent. et fer.

Matut. pridie hora 2.

15 Fer. 6. octav. concept. dup. *Alb.* com. oct. s. corent. et fer. in L. et M. In vesp. com. seq. et oct. s. Corent. et fer.

16 Sab. s. Eusebii, ep. et M. sem. *Rub.* R[. 8 *l*
mine prævenisti, com. oct. s. Corent. et fer. in
et M. Vesp. à cap. de dom. seq. com. præc.
oct. *dicto complet.* desinit oct. s. Corent.
17 Dom. III. ADVENT. de eâ, sem. *Viol.* 2 or. *De*
qui de beat. 3 *eccl.* Vesp. de seq. ut *in ppr. Cor*
com. dom. *O Sapientia.*
In choro sol. S. Cor. com. et evang. dom. præ
ss. trin. in vesp. com. seq. et dom.)
Le 25, Quête pour le Séminaire.
18 Fer. 2. Expectatio B. M. V. dup. maj. *Alb.* com
fer. in L. et M. *cred.* præf. et te *in expectat.* I
vesp. com. seq. ut *in ppr. Cor.* et fer. *O Adona*
19 Fer. 3. s. Judicaelis, conf. dup. *Alb.* com. fer. i
L. et M. In vesp. com. fer. *O Radix.*
20 Fer. 4. *Quat. temp. jejun.* de eâ *Viol. prec.* ad laud
et horas ant. *prophetæ*, in miss. tantùm com. vig
s. Thomæ, apost. 3 or. *Deus qui de beatæ.* Vesp.
de seq. com. fer. *O Clavis.*
21 Fer. 5. S. Thomæ, apost. dup. 2. cl. *Rub.* com.
fer. in L. et M. (ant. *nolite timere.*) in vesp. ant.
O Oriens.
22 Fer. 6. *Quat. temp. jejun.* de eâ, *Viol. prec.* ad
laud. et hor. ant. *constantes*, ad benedict. ant. *ex*
quo, 2 or. *Deus qui de beat.* 3 *eccl.* In vesp. ant.
O Rex, duplicatur.
23 Sab. *Quat. temp. jejun.* de eâ, *Viol. preces* ad laud.
et hor. ant. *canite tubâ* ex dom. IV advent. ad
cant. ant. *expectetur*, ad benedict. *ecce complet.*
miss. quat. temp. ors. ut *heri.* Vesp. fer. à cap.
de dom. seq. *magnific.* ant. *O Emmanuel*, duplic.

ORDINES.

24 Dom. IV. ADVENT. et vigil. Nat. Dni. *Viol.* invit.
hodiè scietis, hymn. ant. psalm. ℣ lecs. R[R[1 et
2 noct. e dom. in 3 noct. psalm. et ant. de dom.
℣ et tres lect. de vig. ex quâ etiam R[R[sumuntur.
com. dom. in laud. et miss. ppr. de vig. sine *glor.* dr.
cred. evang. s. Joann. in fine. Vesp. de seq. sine

com. dox. *qui natus es;* ad ant. *alma* dr. ℣ *post partum.*
25 Fer. 2. NATIVITAS D. N. J. C. dup. 1 cl. *Alb.* præf. et *communic.* ppr. per oct. etiam in fest. ppr. non habent. In vesp. com. seq. et omnium ss. mart. per ant. *isti sunt sancti* ℣ *lætamini* et or. e fest. omn. ss. 1 novemb. additâ voce *martyrum.* **
26 Fer. 3. S. Stephani *protò-mart.* dup. 2 cl. *Rub.* com. oct. et omn. ss. mar. in L. et M. ad laud. ant. et ℣ ex cni. plurim. mart. in miss. collect., secret., postcom. ex miss. omn. ss. additâ voce *martyrum.* Vesp. de nativit. à cap. de s. Stephano, com. s. Joannis et nativ. ac omn. ss. mart. per ant. et ℣ vesp. de cni. et or. ut suprà.
27 Fer. 4 S. Joannis, apost. et evang. dup. 2 cl. *Alb.* com. octavar. nativit. et s. Stephani, in L. et M. præf. apost. vesp. de nativ. à cap. de s. Joann. com. seq. et octav. nativ. et s. Stephani.
28 Fer. 5. S. Innocentium MM. dup. 2 cl. *Viol.* in 3 noct. 2 ant. *isti sunt sanct.* non dr. *Te Deum*, com. trium octav. in L. et M. sine *glor.* loco *allel.* dr. *tractus, cred.* in fine *benedicamus domino.* Vesp. de nativ. à cap de ss. Innocent. com. seq. et 3 octavar.
29 Fer. 6. s. Thomæ *cantuar.* ep. et M. sem. *Rub.* com. 4 oct. in L. et M. *cred.* Vesp. sem. de nativit. dni. ut in vesp. fest. com. s. mart. et oct. ss. Stephani. Joann. et Innocent.
30 Sab. de oct. Nativit. dni. sem. *Alb.* lecs. 1 et 2 noct. cum R[R[de dom. infr. oct. lecs. 3 noct. *pastores loquebantur*, vide *post dom. infr. oct.* miss. de oct. nativit. *puer*, reliq. ut in die nativit. cum com. 3 octav. in L. et M. Vesp. dup. de nativit. à cap. de seq. com. dom. infr. oct. ant. *dum medium* et 4 octavar.
31 Dom. *infr.* oct. s. Silvestri, P. et conf. dup. *Alb.* 9 lect. dom. com. dom. et 4 oct. in L. et M. evang. dom. in fine. Vesp. de seq. sine com. (*Terminus ultimus prorogationis Mandati ad novum Breviarium spectantis.*)

DE NUPTIIS.

Circa missam pro benedictione nuptiarum hæc sun observanda : 1° si sponsa est vidua, vel notoriè corrupt numquam dicatur missa pro sponsis : verùm in dup dicitur missa diei propria, in sem., simp. in fer. dr. ve missa diei propria, vel aliqua votiva, putà *de spiritu sancto*, de B. M. V. etc. sin. ullâ com. mis. pro sponso et sponsâ omissis etiam benedictionibus in eâ positis.

2° Si sponsa vidua non est, dicitur etiam missa diei propria in dup. 1. et 2. cl. sed cum comm. missæ pro sponso et sponsâ et benedictionibus ibi positis.

3° Denique si sponsa non est vidua, dicitur missa pro *sponso et sponsâ ut in missal.* in dup. etiam maj. et à fortiori in sem. simp. et fer. sine *glor.* nec *credo* et cum plurib. orationibus : nempe in dup. post orat. pro sponso et sponsâ dr. orat. festi de quo officium. Item orat. simp. si fortè occurrit.

In sem. fit etiam com. festi, et simpl. si occurr. quòd si simpl. non occurr. tertia oratio ea erit quæ in missa diei secunda est, id est, *concede---à cunctis---deus, qui salut., etc.*, juxta tempus.

Similiter in simpl. denique in fer. 2. et 3. orat. sicut in aliis missis diei; orationes autem si quæ sint imperatæ, pro publicâ necessitate, omitti possunt in miss. pro sponso et sponsâ.

De Dispensationibus Matrimonialibus.

Quatuor præ ceteris; notanda.

I. Nulla spes obtinendi à D. Episcopo dispensationes pro maribus ante annum ætatis 18 completum, nec pro puellis ante annum 15 pariter completum, nec pro viduis ante mensem decimum à viduitate itidem absolutum. Horum enim connubia vetat cod. civ. (art. 144 et 222).

II. Præterea requiruntur ad obtinendam dispensat. causæ canonicæ aut saltem aliqua ex iis, ut sunt, 1. *Ætas*, 2. *Orbitas*, 3. *Paupertas puellæ*; 4. *Angustia loci*, 5. *Extinctio magnæ litis*, 6. *Contractus matrimonialis* bonâ fide jam initus, 7. *Evitatio scandali*, 8. *Necessitas, putà*, si magnum liberis immineat detrimentum, nisi vidua matrimonium cùm consanguineo aut affini contrahat.

III. In casibus ubi dubitatur de veritate vel sufficientiâ causarum quæ D. Episcopum inducere possent ad concedendam dispensat. tutius est D. D. Episcopum consulere, antequàm ab eo postuletur authenticè dispensatio; et interim monendæ partes, ne repulsæ periculo exponantur.

IV. Quamvis evidens esse possit legitimitas causæ vel causarum dispensationis, necesse omninò est eas referri in instrumento authentico quod vocant *Procès-verbal*, ad cujus redactionem prærequiritur facultas specialis à D. Episcopo concedenda.

Modèle *du Procès-Verbal qui doit être dressé sur papier libre, pour obtenir de Mgr. l'Evêque dispense de quelque empêchement dirimant.*

Pareil Procès-Verbal sera envoyé à Mgr. pour les Dispenses à demander en Cour de Rome.

Le jour du mois de de l'an mil huit cent devant nous N. Curé de la paroisse d diocèse de Quimper, agissant en vertu de la commission à nous adressée par Monseigneur l'Evêque de Quimper ou par N. Vicaire général de Monseigneur l'Evêque de Quimper, en date du signée N. et plus bas N. et ayant pour adjoint N.

Ont comparu Philippe Romual et Catherine Vial, lesquels, pour parvenir à obtenir dispense de l'empêchement canonique, (*on exprime ici la qualité de l'empêchement, ayant soin de marquer les degrés, s'il s'agit de consanguinité ou d'affinité*) qui se trouve entr'eux, nous ont requis de procéder à leurs interrogatoires, et à l'audition de leurs témoins.

S'est présenté ledit Philippe Romual, âgé de fils majeur ou mineur de (*on met ici la profession ou la qualité*) demeurant au lieu de paroisse

de lequel, après avoir levé la main, a promis et juré par serment de dire vérité.

Enquis si c'est de son ordre qu'on sollicite ladite dispense, et au cas qu'il l'obtienne, s'il entend s'en servir pour épouser ladite Vial. — A répondu...

Enquis de l'empêchement d'entr'eux. — A répondu...

Enquis s'il ne connait d'autre empêchement. — A répondu...

Enquis du motif pour lequel il veut épouser ladite Vial. — A répondu...

Enquis s'il a contraint ladite Vial à consentir audit mariage. — A répondu...

Enquis de la valeur de son bien. — A répondu...

Enquis s'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine. — A répondu...

Lecture lui étant faite de ces présens interrogatoires, il a dit que ses réponses sont véritables, et a signé avec nous, ou a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

(Seront ici les Signatures.)

S'est présentée ladite Catherine Vial, âgée de fille majeure ou mineure de ou veuve de demeurant au lieu de paroisse de laquelle a promis et juré de dire vérité, ayant à cette fin levé la main.

Enquise si c'est de son ordre, etc., *comme ci-devant pour l'impétrant.*

S'est aussi présenté N. *(l'on mettra les noms et surnoms)* âgé de *(l'on mettra sa qualité ou profession)* demeurant au lieu de paroisse de témoin lequel ayant juré de dire vérité, après avoir levé la main, a déposé connaître les impétrans pour être parens *(s'il s'agit de consanguinité)* du au degré de consanguinité en ce que *(par exemple)* :

De Louis Siborn sont issus,

1.	1.
Marie Siborn, mère de	Pierre Siborn, père de
2.	2.
Louis Romual, père de	Marguerite Siborn, mère de
3.	3.
Alain Romual, père de	Paul Vial, père de
4.	4.
Philippe Romual, impétrant.	Catherine Vial, impétrante.

et ne connaître autre empêchement entre les impétrans.

Telle est sa déposition: laquelle lui lue, il a dit qu'elle contient en tout vérité, et y persiste, et a signé avec nous, ou a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

(Seront ici les Signatures.)

S'est présenté (N.) âgé de *Comme ci-dessus, pour chacun des témoins.*)

D'après des pouvoirs spéciaux du Saint-Siége, Mgr. l'Evêque dispense des degrés de consanguinité et d'affinité, du 3 au 3 vis-à-vis, lorsqu'il y a des raisons canoniques qui militent en faveur des impétrans.

RÈGLEMENS ET AVERTISSEMENS

De Monseigneur l'Evêque relatifs à divers points de Discipline, d'Administration, etc.

Baptême.

Les Statuts de notre Diocèse, article 54, défendent d'admettre pour Parrains et Marraines ceux qui n'auraient pas atteint l'âge de puberté et ceux qui n'auraient pas satisfait au devoir pascal.

Nous déclarons qu'on peut se borner à exiger que l'un des deux, le Parrain ou la Marraine, celui qui est du sexe de l'enfant, ait fait sa première communion et que l'autre ait au moins huit ans accomplis.

Pour ce qui est d'avoir rempli le devoir pascal, la difficulté des temps et la négligence devenue malheureusement si commune dans beaucoup de localités nous oblige à nous relâcher de la rigueur de cette règle. Nous déclarons donc que nos Coopérateurs peuvent admettre, pour Parrains et Marraines, tous ceux qu'ils savent fréquenter les églises et qu'ils ne

doivent refuser que ceux qui seraient connus par leur impiété et leur irréligion, les pécheurs publics et scandaleux, comme les concubinaires publics, ceux qui n'auraient pas été mariés à l'église, les hérétiques et les schismatiques, et voulons que dans les cas difficiles qu'on pourrait prévoir on ait soin de nous demander notre avis.

L'article 55 des Statuts établit des règles très-sages pour assurer la validité des Baptêmes donnés dans les maisons par les Sages-Femmes. Nous engageons nos Coopérateurs à s'assurer le mieux qu'il leur sera possible de l'instruction de ces personnes par rapport au Baptême à conférer dans ces cas difficiles, de leur probité et de leur piété. Cependant, dans l'impossibilité où l'on est presque toujours d'obtenir une parfaite assurance que rien n'a manqué de ce qui est essentiel au Baptême, nous autorisons à rebaptiser, sous condition, tous ceux qui auraient été déjà ondoyés dans les maisons par les Médecins ou Sages-Femmes.

Confession annuelle et Communion pascale.

Les Statuts de notre Diocèse, articles 57, 58, 59; ordonnent de publier au Prône de la Messe, par trois Dimanches consécutifs, le décret du Concile de Latran : *Omnis utriusque sexûs fidelis, etc.* Ils défendent aux Recteurs de donner des permissions générales de se confesser hors de sa Paroisse et exigent que toutes les permissions qu'ils donneraient, soient particulières et par écrit, sans quoi aucun autre Confesseur *ne pourrait ni lier ni délier.* Ils déclarent que la confession annuelle doit être faite dans la quinzaine de Pâques.

Nous voulons que les Recteurs rappellent chaque année aux Fidèles le grand précepte de la confession annuelle et de la communion pascale, qu'ils leur en fassent connaître la gravité, et les menaces de l'Eglise contre les indociles et les négligens. Nous restreignons cependant l'obligation de lire le décret du Concile de Latran à deux Dimanches, qui seront : le premier dimanche du carême et le dimanche qui précédera l'ouverture de la Pâque.

Nous désirons que les Recteurs continuent à prendre tous les moyens pour assurer une fidélité entière aux préceptes de la confession et de la communion pascale de la part des fidèles qui leur sont confiés, et à exiger qu'on leur demande des permissions particulières et par écrit, si celà leur paraît avantageux pour le bien de leur paroisse. Cependant nous levons l'obligation générale de ces permissions particulières et par écrit, et nous autorisons les Recteurs à accorder des permissions générales; nous les invitons même à donner ces sortes de permissions, surtout dans les villes et là où la négligence est devenue plus commune, afin de faciliter, autant qu'il dépendra d'eux, aux fidèles qui leur sont commis, l'accomplissement de ce grand précepte.

Nous laissons également à la disposition des Recteurs d'anticiper sur la quinzaine de Pâques, ou de prolonger le temps de la confession et de la communion pascale, selon le besoin.

Quant à la communion pascale, chacun doit la faire dans sa paroisse, à moins d'une permission spéciale du Recteur.

Mariage.

I. Nous recommandons à MM. les Curés et Desservans de prévenir, avec la plus grande exactitude, les personnes qui se présenteront devant eux pour faire inscrire leurs bans, de ne point coucher sous le même toit, ni habiter dans la même maison, dans l'intervalle qui sépare l'inscription de leurs bans, de la célébration de leur mariage. Si malgré l'avertissement du Pasteur, les futurs Epoux se sont permis d'habiter ensemble et de coucher dans la même maison, nous défendons de procéder au mariage jusqu'à ce qu'ils aient vécu séparément un mois entier. Si cependant les Curés ou Desservans n'ont connaissance de cette cohabitation, qu'au dernier moment, lorsque tout est fixé pour le mariage et que le temps ne permet plus d'avoir recours à nous; ou, si la cohabitation n'est connue que par la voie de la confession, nous leur permettons de passer outre, aimant mieux nous relâcher

de la rigueur d'une règle très-sage que d'occasionner peut-être un concubinage inévitable ou d'autres inconvéniens presqu'également graves.

II. Des difficultés graves se sont souvent presentées pour des Mariages à faire dans les paroisses vacantes et dans celles qui venaient de perdre leurs Pasteurs. Pour prévenir désormais ces difficultés, nous établissons;

1.° Dans les paroisses où il y a des Vicaires, tous les Vicaires conserveront les mêmes pouvoirs par rapport au Mariage, de manière cependant que là où il y a plusieurs Vicaires, on suive toujours les mêmes règles de subordination envers celui que nous désignerons plus tard pour Curé d'office.

2.° Dans les Paroisses où il n'y pas de Vicaire, le Curé du canton désignera, immédiatement parmi les Recteurs les plus voisins, un Curé d'office qui aura dès ce moment tous les pouvoirs pour y faire les Mariages et les autres fonctions curiales, par lui-même ou par ses Vicaires, jusqu'à ce que nous y ayons nous-mêmes pourvu.

III. Le Code civil ayant introduit de grands changemens dans l'ancienne législation, par rapport à la publication des bans et la célébration des Mariages, un grand nombre de nos Coopérateurs nous ont témoigné le désir que nous fissions connaître d'une manière authentique les règles que doit suivre le Clergé de notre Diocèse, afin que la conduite de tous soit uniforme et que la validité et la sainteté des Mariages ne soient point exposées. Pour nous conformer à ce désir, nous déclarons que nous ne voulons, du moins pour le moment, rien changer à l'ancienne Législation ecclésiastique reçue dans toute la France.

Conformément à cette décision, les bans seront toujours publiés, 1.° dans le lieu du domicile actuel; 2.° dans les paroisses où les futurs Epoux résidaient précédemment, lorsqu'ils n'ont pas encore un domicile de six mois dans leur résidence actuelle, s'ils viennent d'une autre paroisse de notre Diocèse; et un domicile d'un an, s'ils viennent d'un Diocèse étranger; 3.° les bans seront publiés dans le lieu du domicile des Parens ou Tuteurs, toutes les fois que les futurs Epoux n'ont pas 25 ans accomplis.

Conformément à la même décision, nous déclarons que le Mariage peut toujours être célébré validement dans le domicile de l'un ou l'autre des Epoux, en maintenant cependant l'usage de le bénir dans la paroisse où réside l'Epouse à moins d'une permission expresse du Recteur.

Si le Mariage doit être célébré dans une paroisse où aucun des Epoux n'a encore un domicile de six mois, il faudra l'autorisation du Recteur de la paroisse où ils résidaient précédemment. Nous déclarons que pour ce cas, l'envoi des bans tiendra lieu d'une autorisation suffisante. Si l'un et l'autre des Epoux se trouvent étrangers à notre Diocèse, le domicile exigé pour ce cas étant d'un an, nous déclarons que l'attestation des bans envoyés d'un diocèse étranger tiendra également lieu d'autorisation. S'il y a impossibilité d'obtenir ces bans, on aura recours à nous pour obtenir dispense de domicile.

Quant aux Mineurs de 25 ans, nous déclarons que leur Mariage doit être fait dans le lieu de leur domicile actuel, lorsqu'il est acquis par six mois ou un an d'habitation continue, selon qu'ils viennent d'une paroisse de notre Diocèse ou d'un Diocèse étranger.

IV. Nous recommandons à nos Coopérateurs qui auront à appliquer quelque dispense de Mariage que nous leur communiquons en vertu d'indult reçu de Rome, de se conformer strictement aux clauses marquées dans ces indults; et si quelqu'une leur parait inapplicable, de ne pas aller plus avant sans nous avoir prévenus et obtenu de nous de nouveaux pouvoirs, si nous croyons être en droit de les accorder.

Ces clauses, qui regardent seulement les empêchements occultes, nous les indiquons ici pour n'avoir pas à les mentionner à chaque dispense que nous donnerons.

1.° In singulis dispensationibus quas vi indulti concedimus, expressa fiat mentio apostolicæ delegationis.

per hanc formulam facere poterit confessarius. Post pronuntiata absolutionis verba, adjunget :

Insuper apostolicâ auctoritate dispenso tecum super impedimento quod incurristi ut matrimonium contrahere queas (vel si de jam contracto agitur, *ut matrimonium inceptum perficere valeas, præmissâ renovatione consensûs*), *et legitimam reddo prolem susceptam* (*vel suscipiendam*) *in nomine Patris et Filii, etc. Deinde dicet : Passio D. N., etc.*

In dispensationibus ab impedimentis propter affinitatem ex commercio illicito provenientibus, hæc insuper notanda :

1.° Expressa semper fiat mentio delegationis apostolicæ per formulam suprà positam aut similem.

2.° Dispensatio nunquam applicetur nisi in actu sacramentali, auditâ scilicet confessione sacramentali et post datam absolutionem. Quòd si absolutio dari nequeat ad nos denuo recurratur. Applicetur tamen, non datâ absolutione, si urgens aliqua necessitas id suadeat.

3.° Non detur dispensatio nisi remotâ occasione peccandi. (Hìc agitur de occasione proximâ peccati unde oritur affinitas).

4.° Numquam detur si copula unde oritur impedimentum patrata fuerit cum matre putatæ vel futuræ uxoris ante hujus nativitatem.

5.° Gravis semper injungatur pœnitentia.

Insuper si de validando matrimonio jam contracto agitur, injungatur confessio sacramentalis semel in mense per tempus ad arbitrium dispensantis.

6.° Si agatur de validando matrimonio jam contracto, conjux impedimenti nescius de nullitate matrimonii certioretur. Sed cùm hoc sæpissime fieri nequeat absque gravi incommodo, ad nos prout opus fuerit denuo recurratur.

Si agatur de matrimonio contrahendo, non concedatur dispensatio nisi ubi omnia parata sunt ad nuptias et matrimonium absque gravis scandali periculo differri nequit usque dum ab apostolicâ sede obtineatur dispensatio.

V. Pour prévenir, autant qu'il est en notre pou
graves inconvéniens qui peuvent résulter de cer
nes dispenses, surtout des bans de Mariage, nous
sirons que la demande nous en soit toujours faite
r MM. les Curés ou Vicaires.

Permissions, Pouvoirs, Cas réservés.

Nous renouvelons, pour le Carême prochain, les
ermissions accordées les années précédentes.

En vertu d'un indult du S. P. nous donnons à tous
t à chacun des Confesseurs, la faculté d'appliquer
'Indulgence plénière *in articulo mortis*. Pour appli-
quer cette Indulgence, il est nécessaire d'employer
la formule marquée dans le Rituel romain. (On l'a
insérée dans le nouveau Bréviaire.)

Nous autorisons tout prêtre approuvé à bénir chapelets, petites croix et images.

Nous conférons à messieurs les Curés et Desservans, jusqu'au 15 janvier 1838, le pouvoir 1.° de bénir ornemens et linges d'église; 2.° d'absoudre des cas réservés, sans censure; 3.° la faculté de communiquer le pouvoir des cas réservés à leurs Vicaires, mais *pro auditis* seulement.

Nous accordons les mêmes pouvoirs à MM. les Aumôniers des Communautés religieuses et des Hôpitaux.

L'usage précédemment établi par rapport aux cas réservés, est maintenu. Ceux de Quimper seront observés dans la partie de Cornouaille; ceux de Léon dans l'ancien Diocèse de Saint-Paul et les paroisses de Tréguier annexées à notre Diocèse.

Nous continuons à nous réserver les cas réservés au Saint-Siége, alors même que les lois de l'Eglise nous permettent d'en absoudre, tous les cas réservés avec censures et, hors le cas de nécessité, toutes les suspenses réservées.

Nous n'imposons pas à MM. les Vicaires l'obligation de spécifier les cas, en demandant à leurs Recteurs le pouvoir d'en absoudre : ils doivent même s'en abstenir toutes les fois qu'ils auraient à craindre de dévoiler le secret toujours inviolable de la confession. Mais nous les avertissons que leur responsabilité, dans

ces cas difficiles, n'en devient que plus grande, ne pouvant alors être guidés que par eux-mêmes dans des cas où il est si essentiel de maintenir l'uniformité de la discipline ecclésiastique et où il y a souvent des obligations si délicates et si pénibles à imposer aux pénitens.

Cet inconvénient de dévoiler le secret de la confession n'étant pas à craindre quand on s'adresse à nous ou à nos grands Vicaires, nous voulons qu'on nous spécifie les cas pour lesquels on nous demandera des pouvoirs, afin que nous puissions donner les avis convenables, et nous conformer, autant qu'il dépendra de nous, à l'esprit de l'Eglise sur un point si important de la discipline, ne pouvant la suivre dans toute son étendue.

Fabrique.

Nous appelons particulièrement l'attention de messieurs les Curés et Desservants, et des membres des Fabriques, sur la reddition des *Comptes* et la formation des *Budgets*. Pour maintenir l'uniformité dans cette partie de l'administration, les *Comptes* et *Budgets* des Fabriques continueront à coïncider avec l'année ordinaire. Ainsi les *Comptes* que les Trésoriers rendront le Dimanche de *Quasimodo* 1837, devront représenter les recettes et les dépenses effectuées depuis le premier janvier 1836, jusqu'au 31 décembre même année; le *Budget* qui sera voté le même Dimanche de Quasimodo, présentera l'état présumé des recettes et des dépenses, depuis le premier janvier 1838 jusqu'au 31 décembre même année : en sorte qu'il y ait toujours une année entière entre l'exercice dont on rend le compte, et celui dont on dresse le Budget.

Les Administrateurs des Biens des Eglises comprendront l'importance des explications que nous venons donner, s'ils considèrent que l'omission d'une simple formalité frappe de nullité les actes les plus importans de l'administration des Paroisses, et peut même compromettre les intérêts des Trésoriers.

Nous recommandons à MM. les Curés et Desservants de nous adresser, avec la plus grande exactitude, au commencement du mois de mai, deux copies de leur Budget, l'une devant leur retourner revêtue de notre approbation, et l'autre être déposée au Secrétariat de notre Evêché.

Nous nommons MM. les Curés de cantons, pour examiner les comptes des Fabriques, chacun dans son canton, avec la faculté de déléguer ceux de leurs confrères qu'ils jugeront à propos de choisir, dans le cas où ils ne pourraient, pour des raisons légitimes, se rendre dans les différentes Paroisses.

Ils devront surtout bien examiner si les Bureaux de ces Fabriques sont organisés conformément au décret, et si toutes les dispositions en sont fidèlement exécutées. Nous leur donnons tous les pouvoirs pour établir tout ce qu'il prescrit.

Les procès-verbaux de leurs visites devront nous être adressés avec la plus grande exactitude.

Avis important à MM. les Marguilliers.

Ne pouvant, par nous-même, visiter le compte de toutes les Eglises de notre Diocèse, Messieurs les Marguilliers, et notamment le Trésorier, ne doivent pas perdre de vue qu'ils sont comptables, et, à ce titre, responsables envers la Fabrique, des pertes que, par leur négligence, ils peuvent lui occasionner; nous leur recommandons, en conséquence, de veiller non seulement à ce que les Arrérages de Rentes ne restent pas arriérés au-delà de cinq ans, mais encore de renouveler, tous les dix ans, les Inscriptions hypothécaires, et d'exiger un titre nouveau devant Notaire, tous les trente ans, et toujours avant l'expiration de ces diverses périodes.

PIÈCES *que l'on doit nous adresser pour Legs et Donations en faveur des Fabriques et de tout Etablissement ecclésiastique ou Communauté religieuse.*

Pour Legs.

1.° Copie du Testament par devant notaire; 2.°

Acte de décès du Testateur; 3.° Procès-verbal d'évaluation de l'objet légué; 4.° Délibération de la Fabrique portant acceptation provisoire; 5.° État de l'actif et du passif, ou copie du Budget pour les Fabriques; 6.° Pièce constatant que les Héritiers ont été appelés à prendre connaissance du Testament et qu'ils n'y mettent point d'opposition.

Pour Donations.

1.° Copie de l'Acte de donation par devant Notaire; 2.° Évaluation de l'objet donné; 3.° Certificat de vie du Donateur; 4.° Délibération de la Fabrique, ou acceptation provisoire; 5.° Etat de l'actif et du passif, ou copie du Budget de la Fabrique; 6.° Pièce prouvant que la Donation n'a été l'effet d'aucune suggestion.

Pour Acquisitions et Échanges.

1.° Estimation de l'Immeuble ou des Immeubles, faite contradictoirement par deux Experts nommés, l'un par l'Administration de l'Etablissement intéressé, l'autre par le Particulier qui se propose de devenir vendeur ou échangiste; 2.° Plan figuré et détaillé des lieux; 3.° Consentement du vendeur ou échangiste; 4.° Délibération du Conseil de l'Etablissement.

Pour Aliénations.

Mêmes Pièces que ci-dessus, à l'exception de la soumission de l'Acquéreur et de l'expertise contradictoire, les ventes ne pouvant avoir lieu qu'aux enchères publiques.

Grand Séminaire.

Nous recommandons particulièrement à MM. les Curés et Desservants d'adresser à M. l'Econome du Séminaire, leurs souscriptions pour l'établissement fait à Saint-Paul, en faveur de MM. les Ecclésiastiques âgés ou infirmes, et dans l'envoi de fonds quelconques au Séminaire, de spécifier et de dénommer les articles dont ces fonds résultent.

Nous rappelons à MM. les Curés et Desservants l'Ordonnance sur les offrandes perçues dans les Chapelles de dévotion, dont le tiers est affecté au profit de notre Séminaire. Nous avons acquis la douloureuse certitude qu'elle n'est pas fidèlement exécutée dans quelques Paroisses. Nous espérons, du zèle de nos respectables coopérateurs, qu'ils nous épargneront la pénible nécessité d'en poursuivre l'exécution.

Nous leur rappelons également les dispositions de l'Ordonnance insérée à la suite de l'Instruction pastorale sur les secours à donner à notre Séminaire.

Nous maintenons les Quêtes dans les villes, aux jours désignés dans notre Ordonnance. Nous laissons à Messieurs les Curés et Desservans, dans les campagnes, de prendre dans leur zèle, les moyens qu'ils jugeront les plus convenables pour procurer à notre Séminaire les secours qui lui sont nécessaires.

Petit Séminaire.

Les pertes que nous avons la douleur de faire chaque année parmi les Membres de notre Clergé, nous font vivement sentir la nécessité d'aviser aux moyens de les réparer. Nous pensons qu'un des plus puissans est d'exhorter MM. les Curés et Desservans, et Vicaires, auxquels cette preuve de leur zèle sera possible, de distinguer, parmi les enfans de leurs Paroisses, ceux qui montrent le plus de dispositions, par leur piété et leur esprit, pour embrasser l'état ecclésiastique, de leur enseigner les premiers élémens de la langue latine, et de les mettre en état d'entrer en cinquième, et de pouvoir être compris dans le premier quart de leur classe. Ceux dont les parens n'auraient pas la fortune nécessaire pour leur faire continuer leurs études, auront droit à des secours que nous devons réserver pour ceux qui promettent de dédommager de ces sacrifices par leur piété et leurs talens.

Secrétariat.

Nous recommandons de la manière la plus expresse à MM. les Curés, Desservans, Vicaires et autres

Ecclésiastiques, d'adresser au Secrétariat les honoraires de Messes qu'ils ne pourraient desservir, et de ne point en donner à des Prêtres étrangers à notre Diocèse.

Correspondance.

Nous avons la franchise pour notre correspondance avec Messieurs les Curés et Desservans; mais nous devons leur observer qu'ils doivent toujours nous adresser leurs paquets sous bandes, et avoir soin d'écrire dans un des angles leur *Titre de Curé ou de Desservant de telle Paroisse*, et de signer ensuite.

Les paquets, quoique sous bandes, seraient taxés si l'on y insérait des lettres cachetées, ou même pliées en forme de lettres, et si les bandes étaient trop larges.

Nos Vicaires-généraux et nos Secrétaires ne jouissent point du même privilège.

Paroisses vacantes.

Nous invitons Messieurs les Curés et Desservans, chargés de fournir les Secours spirituels aux Habitans des Paroisses vacantes, à vouloir bien leur recommander de faire régulièrement, à l'autorité civile, les déclarations de naissances et de décès. Les familles qui négligent de remplir ces formalités se trouveraient par suite dans le plus grand embarras pour établir les droits civils de leurs enfans.

Prêtres étrangers.

Nous recommandons, de la manière la plus expresse, à MM. les Curés et Desservans, de ne jamais permettre de dire la Sainte Messe à un Prêtre étranger à notre Diocèse, qui ne serait pas connu d'eux, ou qui ne serait pas porteur d'une permission signée de Nous. Toutes les permissions qu'ils auraient pu obtenir dans d'autres diocèses, ne peuvent les dispenser d'obtenir la nôtre.

Vases sacrés.

Nous renouvelons à Messieurs les Curés et Desservans la recommandation très-expresse de ne négliger aucune précaution pour mettre à l'abri de *Vol* et d'*Enlèvement* les Vases sacrés, l'Argent de la Fabrique et tous les objets qui pourraient tenter la cupidité.

Examen de MM. les Vicaires.

Conformément à l'usage qui était établi dans le Diocèse, MM. les Vicaires seront tenus de subir un Examen sur les Traités que nous désignerons chaque année dans l'Ordo.

L'Examen aura lieu dans la dernière quinzaine du mois d'Août.

Les Traités que MM. les Vicaires présenteront, cette année, sont l'Eucharistie, comme Sacrement et comme Sacrifice, et la Pénitence.

Nous prions MM. les Examinateurs que nous désignons dans la liste ci-dessous, de prévenir MM. les Vicaires de leur canton, du jour et du lieu qu'ils auront choisis pour les réunir et les examiner sur les Traités indiqués.

Nous leur recommandons de faire cet examen avec le plus grand soin et de mettre la plus grande exactitude à nous adresser les notes qui en seront le résultat.

Il nous est pénible d'observer que quelques-uns de MM. les Examinateurs ne paraissent pas assez pénétrés de l'importance de cet Examen et s'en acquittent d'une manière très-superficielle; il en est même qui ont négligé de nous faire connaître les Notes qui en ont été le résultat. Nous ne pourrions nous dispenser de leur adresser des reproches sur une telle négligence. Les Notes des Examens doivent nous être envoyées dans les 15 premiers jours d'Octobre. Ces Notes doivent être particulières et signées de tous les Examinateurs.

Il n'est pas nécessaire d'observer que l'on ne commencera l'examen que lorsque les deux ou trois Examinateurs nommés seront réunis.

Canton de Lanmeur :
le curé et les desservans de Plonégat-Guerrand et de Guimaëc.

Canton de Plouigneau :
le curé et le desservant de Plougonven.

Canton de Morlaix :
le curé, le desservant de Saint Martin et M. Georget, aumônier des Ursulines.

Cantons de Brest et de Lambézellec :
le curé de Brest et le curé de Recouvrance.

Canton de Ploudalmézeau :
le curé et le desservant de Porspoder.

Canton de Plabennec :
le curé et les desservans de Milizac et de Plouvien.

Canton de Saint-Thégonnec :
le curé et les desservans de Plonéour-Ménez et de Pleybert-Christ.

Canton de St. Pol de Léon :
le curé, M. Le Roux, ancien curé de Plouzévédé et M. Monfort, chanoine honoraire, Principal du Collége.

Canton de Plouescat :
le curé et le desservant de Plounévez.

Canton de Plouzévédé :
le curé et le desservant de Cléder.

Cantons de Lannilis et de Plouguerneau :
les curés.

Cantons de Landerneau et de Guipavas :
les curés et le desservant de la Forêt.

Canton de Landiviziau : le curé et le desservant de Plounéventer.

Canton de Lesnéven :
le curé et le desservant de Plouider.

Canton de Saint-Renan :
le curé et le desservant de Lochrist-Conquet.

Cantons de Sizun et de Ploudiry :
les Curés.

Canton de Daoulas :
le curé et le desservant de Plougastel.

Canton de Taulé :
le curé et le desservant de Guiclan.

Canton de Pont-Labbé :
le curé et le desservant de Plomeur.

Canton de Pont-Croix :
le curé, le desservant de Cléden-Cap-Sizun et M. Keraudy chan. hon., sup. du petit Séminaire.

Canton de Plougastel :
le curé et le desservant de Plonéour.

Canton de Fouesnant :
le curé et le desservant de Pleuven.

Canton de Ploaré :
le curé et les desserv. de Plogonnec et de Pouldergat

Canton de Concarneau :
le curé et le desservant de Trégunc.

Canton d'Elliant:
le curé et le desservant de St. Yvi.

Canton de Briec :
le curé et le desservant d'Edern.

Canton de Carhaix :
le curé, le desservant de Cléden-Poher et M. Mahé aumônier de l'hospice de Carhaix.

Canton de Châteaulin :
le curé et le desservant de Plonévez-Porzay.

Canton de Châteauneuf :
le curé et le desservant de Plonévez-le-Faou.

Canton de Crozon :
le curé et les desservans de Telgruc et de Camaret.

Canton du Faou :
le curé et le desservant de Rumengol.

Canton de Huelgoat :
le curé et les desservans de Scrignac et de Berrien.

Canton de Pleyben :
le curé et le desservant de Brasparts.

Cantons de Quimperlé et d'Arzano :
les Curés.

Cantons de Bannalec et de Scaër :
les Curés et desservant de Melgven.

Canton de Riec :
le curé et les desservans de Névez et de Moëlan.

Propagation de la Foi.

L'Association de la Propagation de la Foi, établie dans tous les diocèses de France, approuvée par les SS. Pontifes Pie VII, Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI, qui l'ont comblée des grâces spirituelles les plus précieuses, ne pouvant qu'attirer sur notre diocèse les bénédictions du ciel, en ranimant la Foi et la Piété des Peuples confiés à nos soins, nous vous recommandons de nouveau cette œuvre si intéressante et si digne de votre zèle. Ceux de nos respectables Coopérateurs qui voudraient se procurer des renseignemens sur cette œuvre, pourront s'adresser à nos Secrétaires, qui s'empresseront de les leur faire parvenir. On sait que pour devenir Membre de cette Association, il suffit, étant uni d'intention avec tous les autres Associés, de réciter chaque jour un *Pater* et un *Ave*. On pourra appliquer à cette intention, et une fois pour toutes, le *Pater* et l'*Ave* de sa prière du matin ou du soir, en y joignant cette invocation : Saint-François Xavier, priez pour nous. Chaque associé doit donner en aumône, pour les missions, un sou par semaine.

Sur les Articles 55, 56, 57 et 71 du Code civil.

Afin de prévenir, surtout dans les Communes rurales, les fâcheux inconvéniens qui résulteraient de l'inobservation de ces articles; nous prions MM. les Recteurs de vouloir bien rappeler à leurs Paroissiens, qu'ils doivent exactement déclarer, sous trois jours, à l'Officier civil la naissance de leurs enfans. Nous les engageons encore à recommander aux futurs époux, quand il se présentent pour la publication de leurs bans, de se faire délivrer dans le plus bref délai leur acte de naissance, dûment constaté; et s'il ne se trouve pas, de s'adresser de suite au Juge de Paix pour obtenir l'acte de notoriété.

† J. M. D. *Evêque de Quimper.*

Cas réservés de l'ancien Diocèse de Léon mentionnés plus haut.

Notandum 1. Si Confessarius approbatus, sed non pro reservatis, ex inadvertentiâ aut ex ignorantiâ etiam culpabili, imò scienter et ex malitiâ à Casibus quibusdam reservatis etiam excommunicationem licet reservatam annexam habentibus, absolvit, à nobis tunc concedi, ut ab his validè absolvat, modò bona fides sit ex parte pœnitentis : ne quis ex culpâ Sacerdotis pereat. Sciat tamen Confessarius ille se non eximi à censurâ latâ art. V. Quando scienter absolvit.

Notandum 2. Ut peccatum sit reservatum requiri :

1. Ut sit mortale seu ratione sui seu ratione finis legis.

2. Ut sit externum, quod fieri potest etiam si ab alio non cognoscatur.

3. Ut sit consummatum in suo genere, nisi contrarium à lege exprimatur.

4. Ut sit commissum post completos pubertatis annos.

5. Ut sit certum et certò reservatum, ita ut nullum sit rationale dubium sive *facti*, sive *juris*.

Notandum 3. non esse intentionis D. D. Episcopi, comprehendere (ubi de peccatis reservatis aut de excommunicatione etiam specialiter reservatâ agitur) Reos qui capite damnati sunt; nautas longinquam navigationem brevi suscepturos; ægros quos gravis et periculosus morbus lecto affigit, qui ad sacram viatici susceptionem disponendi sunt; infantes qui confirmationem aut sacram communionem (pro primâ vice) debent accipere; illos qui brevi matrimonio conjungendi sunt; mulieres prægnantes partui proximas; pœnitentes confessionem generalem, primâ vice, à primâ communione facientes; pœnitentes seccessuum spiritualium, missionis aut jubilæi excercitiis assistentes; et eos omnes sive laïcos sive clericos quibus bene dispositis, absolutionis beneficium absque scandalo aut famæ periculo denegari non potest.

Quod intelligi non debet de suspensionis aut irre-

gularitatis notâ cum quâ clericus aliâs à peccatis absolutus potest sine peccato functiones ordinis exercere, quandò absque scandalo aut famæ periculo non potest ab illis abstinere.

Notandum 4.° Confessarium qui qui facultatem generalem à SS. Pontifice accepit absolvendi ab omnibus Casibus Sancte sedi reservatis, non posse validè eâ uti sine consensu Episcopi diœcesani à quo tamen petenda non est licentia ad executionem alicujus brevis particularis à Romanâ penitentiariâ concessi.

PRÆCIPUA SS. Pontifici peccata reservata quibus semper annexa est excommunicatio ipso facto incurrenda sunt.

1. Clericum in sacris ordinibus constitutum, veste clericali indutum, non agressorem, occidere, multilare, atrociter percutere, ut hæc crimina committantur, imperium, consilium aut auxilium dare.

2. Confidentia et simonia realis et publica circà ordinem sacrum et beneficium.

3. Falsificatio litterarum apostolicarum, vel earum usus cum cognitione falsificationis.

4. Exustio domûs etiam profanæ vel direptio loci sacri cum effractione post sententiam juridicam reum denuntiantem.

Hic Casus censetur occultus dum in foro non deducitur aut deductus non probatur.

Omnes Casus *à jure* SS. Pontifici reservati possunt absolvi ab Episcopo cui specialiter reservantur, quando sunt occulti aut eorum rei romam non valent adire.

Casus D. D. Episcopo specialiter reservati quibus annexa est excommunicatio ipso facto *incurrenda, eaque reservata.*

1. Gravis percussio Clerici in Sacris constituti, et veste Clericali induti, non aggressoris.

2. Duellum oblatum vel acceptatum etiam pugnâ minimè secutâ,

3. Violatio clausuræ regularis. Id est, ingressus personarum cujuscumque sexûs in monasteria religiosarum, et fœminarum in monasteria religiosorum; item egressus religiosarum extrà septa suorum monasteriorum.

Suspensiones, ipso facto *incurrendæ, et D. D. Episcopo reservatæ.*

I. Lata est, per octo dies; in eos omnes, qui in Sacris constituti, intrà Parochiæ suæ limites, vel alibi intrà leucam, seu ab ecclesiâ Parochiali, seu à proprio domicilio, bibunt aut edunt in tabernis, aut etiam in locis pro solis clericis à tabernario paratis.

Eadem suspensio incurritur ab iisdem qui liquores quoslibet inebriantes, à se vel ab aliis fraudulenter emptos, bibunt in locis, in quibus furtim venduntur, quantumcumque ista loca distent à Parochiâ, et à domicilio clerici.

II. Lata est, per tres menses in eos qui publica adeunt comœdiarum vel chorearum spectacula aut ibidem de industriâ commorantur.

Per publica autem spectacula intelliguntur ea quæ fiunt in loco patenti et obvio, aut in domo quam quilibet ex quâdam conditione non invitatus potest adire.

III. Lata est, per tres menses, in eos qui in convivio baptismatis, sponsalium vel nuptiarum epulantur.

Qui in cœteris aliis conviviis, quæ eâ occasione fiunt, epulantur, ab intentione legis ferè semper digrediuntur, et ut ab eis abstineant enixè hortamur.

IV. Lata est, per tres menses, in eos qui in domo suâ manentem famulam quæ annum quadragesimum non attigit, retinent ante petitam et obtentam licentiam, nisi id fortè contingat ob grave ac solidum motivum, et tunc quam primùm moraliter fieri potest, debent licentiam postulare, quâ recusatâ, sub eâdem pœnâ, debent statim illam famulam remittere.

Eadem suspensio in eos Lata est, qui quamlibet aliam fœminam etiam consanguineam quæ ad eos animo manendi convenerit, in domo suâ retinent ultrà mensem, ante petitam licentiam, aut ultra octo dies post recusatam, si pariter annum quadragesimum non attigerit. His tamen exceptis quæ à canonibus permittuntur, scilicet; matre, sorore, patris aut matris sorore, et fratris aut sororis filiâ.

V. Lata est, et in eos qui scienter absque facultate, à nobis obtentâ, pœnitentes à Casibus vel censuris nobis reservatis extra periculum mortis, aliasvè circumstantias in hoc ordine descriptas, absolvere aut confessiones monialium audire præsumpserint, sine speciali ad hoc approbatione.

VI. Lata est, per octo dies 1.° in Presbiteros qui missam in sacellis privatis aut oratoriis domesticis celebraverint, quin prius certiores facti sint nos illam facultatem concessisse.

2. In eos, qui in locis supradictis missam celebrare præsumpserint diebus prohibitis scilicet, diebus.

Paschæ, Pentecostes, omnium sanctorum et natalis domini, absque licentiâ à nobis obtentâ.

3. In eos qui scienter in iisdem sacellis et Oratoriis missam celebrant, dum cantatur missa parochialis.

VII. In sacerdotem qui complicem cujus mentio in N.° XII de Casibus reservatis, scienter absolveret imò et in confessione audiret.

VIII. Lata est, per tres menses in eos, qui à Catechisandis infantibus per circiter quadrantem intra Missam matutinam tribus vicibus continuis abstinent, exceptis tamen mensibus, Decembri et Januario.

Ab hac censurâ eximendi sunt ii omnes in quorum Parochiâ, propter quasdam locales circumstantias, invaluisset usus, alio tempore et loco competenti infantes Catechisandi. Quod si alicubi usus ille invaluerit, nobis exponantur consuetudo et consuetudinis ratio, ut omnibus perpensis, quod magis expedire videtur, præcipiamus.

Monita.

Convivia occasione cujuscumque ordinis recens susceptî improbamus.

Sacerdotibus antequàm primam, secundam et tertiam missam celebraverint illis conviviis adesse prohibemus sub pœnâ suspensionis.

Confessarius pœnitentem absolvens à censuris, videat ne ex violatâ censurâ, factus sit irregularis.

Casus D. D. Episcopo simpliciter reservati.

I. Crimen Hæresis.

II. Sortilegium, id est, rerum quæ, naturæ vi, sciri nequeunt, indagatio per sortem, profiteri et exercere maleficia, incantationes, cæterasque artes magicas, et Ariolos consulere.

III. Falsum testimonium coràm judice : quod etiam intelligi debet de falso testimonio testium synodalium coràm superiore Ecclesiastico Parochias visitante.

IV. Homicidium voluntarium, etiam occultum, procurare abortum, sivè fœtus animatus sit, sivè non; ad id dare consilia, aut remedia scienter subministrare, etiamsi abortus non sequatur : oppressio parvulorum per incuriam.

V. Patris aut Matris, Avi aut Aviæ percussio ex malitiâ.

VI. Blasphemia, id est impia et contumeliosa verba in Deum, Beatam Virginem et Sanctos in publico loco, vel coràm tribus aut quatuor testibus, cum perfectâ deliberatione prolata.

VII. Ad noctualia publica personarum diversi sexûs ex Pagis, quartâ leucæ parte dissitis, deliberatè convenire, et ad illa domum commodare.

VII. In tabernis vel in aliis domibus ubi vinum venale prostat, intrà parochiæ limites, potare aut potandum dare per Officium divinum.

IX. Diebus Dominicis et Festivis choreas publicas agere in vicis, plateis et extrà domos, tempore officii Parochialis; quâlibet autem die, extrà proprium vicum, post solis occasum.

X. Parochi vel ejus Vicarii testimonium contrà veritatem et conscientiam, de vitâ et bonis moribus Ordinandorum.

N. B. — Casus simpliciter DD. Episcopo reservatos, qui numeris 6.° et 12.° continentur in *ordine* anni 1831 omittimus et in posterûm omittemus. Igitur præfatos casus sibi quisque scripto retineat necessè erit.

Casus in quibus differri debet absolutio.

I. Qui, suâ culpâ, ignorant mysteria Fidei in Symbolo contenta, Orationem Dominicam, Dei et Ecclesiæ Præcepta, Sacramenta quorum participes sunt, et dispositiones ad ea ritè percipienda, necessarias; specialia denique sui statûs officia.

II. Qui in habitu et consuetudine alicujus peccati mortalis versantur, donec ità notabiliter emendati sint, ut destructa videatur illa consuetudo, et moraliter sperari possit eos non reversuros ad vomitum.

III. Qui sunt in occasione proximâ peccati mortalis, quæ deseri potest, quandiù eam reipsâ non deseruerint, vel qui sunt in occasione proximâ quæ deseri non potest, donec ità emendati sint, ut remota censeatur, quod in eâ omninò, vel saltem ut plurimùm, à peccato abstineant.

IV. Qui inimicitias gerunt, donec sufficientia reconciliati ergà in inimicos animi signa dederint.

V. Qui pecunias, famam, aut alia proximi bona restituere, tenentur, donec ipsa restituerint, quoad possint maximè, si jam moniti promissam restitutionem non præstiterint quantùm potuerint.

VI. Peccatores publici, quoadusque (saltem exemplari vitâ) scandalum datum sustulerint.

VII. Qui in peccatum reservatum inciderint, iis, saltem unâ vice, plerùmque, differenda est Absolutio, etiam à Confessariis qui facultatem habent eos absolvendi, ne reservatio inutilis evadat.

VIII. Deniquè, quos Confessarius judicat, vel non sufficienter præparatos antè Communionem, nisi ipse suppleverit, vel non integrè confessos, vel non ritè contritos, vel non habere propositum sufficiens non peccandi et obligationes suas adimplendi.

ADORATION PERPÉTUELLE.

1.° Les Paroisses qui ne figurent sur les Tableaux que pour *un seul jour*, sont autorisées à remplir l'Adoration pendant *deux*, *trois* et même *quatre jours consécutifs*, si on le jugeait nécessaire.

2.° Nous autorisons MM. les Curés, Desservans et Aumôniers à donner la bénédiction du St.-Sacrement, tous les soirs, pendant les jours de retraite qu'ils donneront à leurs Paroissiens ou communautés pour les préparer à l'Adoration, le jour de l'ouverture de cette retraite avec l'*Ostensoir* et les autres jours avec le *Saint-Ciboire*.

3.° L'Adoration sera interrompue, cette année, dans les Paroisses, à cause du Temps Pascal, depuis le 12 Mars inclusivement jusqu'au 9 Avril; en conséquence MM. les Curé et Desservans de Dinéault, Dirinon, Plounéour-Ménez, Elliant, Cléden-Cap-Sizun, Landéda, Combrit, Névez, Saint-Jean-Trolimon, La Forêt, Argol, Goulien, Plouénan, Pouldergat, pourront placer les jours d'Adoration fixés pour leurs Paroisses, aux époques qu'ils jugeront les plus convenables.

4.° Pendant ces 28 jours l'Adoration sera remplie conformément à l'ordre du Tableau suivant et par les Communautés y désignées.

Tableau supplémentaire pour l'année 1837.

Mars. . .	12 13 14	Retraite de Lesneven. Hôpital de la Marine.
	15 16	Ursulines de Morlaix.
	17 18 19	Ursulines de Quimperlé.
	20 21 22	Hôpital civil de Brest.
	23 24 25	Pendant ces trois Jours le Saint-Sacrement ne peut être exposé.
	26 27 28	Hôpital de Morlaix.

	29 30 31	Hôpital de Quimper.
Avril. . .	1 2 3 4	Retraite de Quimperlé.
	5 6 7 8	Carmélites de Morlaix.

NÉCROLOGE DES ECCLÉSIASTIQUES

Décédés dans le Diocèse pendant l'Année 1836.

MM.

Gouez (*Jean-Marie*), Curé de Lesneven, âgé de 35 ans.

Quiviger (*François-Marie*), Desservant de Sibiril, âgé de 85 ans.

Le God (*Jean-Marie*), Desservant de Cléder, âgé de 66 ans.

Tilly (*Julien*), Prêtre habitué de Quimper, ancien Régent du Collége, âgé de 78 ans.

Herviant (*Julien*), Aumônier des Dames de la Retraite de Lesneven, âgé de 39 ans.

Leonard (*Augustin-Nicolas-Marie*), Aumônier de l'École navale à Brest, âgé de 38 ans.

Troniou (*Jean-François*), Desservant de Guipronvel, âgé de 51 ans.

Barbet (*Paul*), Desservant de Landévennec, âgé de 33 ans.

MM.

Jeanno (*Jean-Guillaume*), Desservant de Plonéis, âgé de 34 ans.

Simon (*François-Marie*), Aumônier de l'Hôpital de Lesneven, âgé de 33 ans.

Pillet (*Emmanuel-François*) Prêtre de la Paroisse de Landerneau, âgé de 78 ans.

Rannou (*Christophe*), Prêtre habitué d'Elliant, âgé de 51 ans.

Guilcher (*René*), Vicaire de Bodilis, âgé de 29 ans.

Diner (*Yves*), Vicaire de Laz, âgé de 29 ans.

Requiescant in pace.

AVIS DE L'IMPRIMEUR.

Messieurs les Ecclésiastiques sont prévenus qu'ils trouveront, chez les Libraires qui leur vendent ordinairement les Ordos, l'Annuaire du Département du Finistère pour 1837.

Cet Annuaire, qui s'imprime à Quimper, chez E. Blot, Fils, Imprimeur de M.gr l'Evêque, *est orné d'une jolie Carte lithographiée du Département, et a été augmenté de plusieurs nouveaux articles, entr'autres de la Liste de toutes les Communautés du Finistère, des Noms de Messieurs les Aumôniers et de ceux de Messieurs les Ecclésiastiques qui desservent des Chapelles vicariales.*